

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 31/03/21 s'est réuni le jeudi 8 avril 2021, A L'Escale - Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine - 77000 Melun, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Christophe Domba, Madame Monique Cellier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet, **Adjoint**

Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Olivier Pelletier, Monsieur Mohammed Hadbi, Monsieur Guillaume Dezert, Monsieur Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot, Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville, Madame Céline Gillier, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Eric Tortillon, Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS NON EXCUSES :

Monsieur Noël Boursin, Madame Aude Luquet, Madame Sylvie Bordeaux

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Amélia Ferreira De Carvalho a donné pouvoir à Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Mourad Salah a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Djamila Smaali Paille a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville

SECRETAIRE :

Madame Monique Cellier

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vogel : Délibération n° 1, c'est la désignation du Secrétaire de séance et c'est le tour, dans l'ordre du tableau, de Monique Cellier.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Madame Monique Cellier en qualité de Secrétaire de séance.

2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Vogel : Délibération n° 2, c'est le Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés. Est-ce qu'il y a des observations ? Monsieur Saint-Martin, Madame Monville, Madame Gillier, Monsieur Martin.

Alors dans l'ordre, Monsieur Saint-Martin, Madame Monville, Madame Gillier, Monsieur Martin. Allez-y.

Monsieur Saint-Martin : Oui, merci, cela concerne dans la liste des marchés, la deuxième ligne « séances de Café philo » au Centre social « La Boussole ». On ne sait pas vraiment de quoi il en retourne, quel sont les sujets qui ont été philosophiquement débattus et si ça prend auprès des publics visés mais toujours est-il que c'est, a priori, une bonne chose d'introduire le dialogue philosophique.

Alors, sans vouloir mettre en compétition les savoirs, ça me paraît même hautement plus instructif et source de réflexivité et d'inspiration intellectuelle que la Sophrologie dont on a parlé la dernière fois, en plus, ce n'est pas cher, 1 000 € sur l'année.

On aurait tendance à encourager même d'avantage ce genre de pratique et d'initiation au questionnement philosophique, c'est un ferment de l'esprit critique, c'est un partage d'expérience, la recherche d'un concept pour donner un sens aux expériences, interroger nos évidences, nos lieux communs, nos façons de tisser du lien social, etc. Il y aurait lieu, par exemple, de soutenir l'initiation dès l'école maternelle, voir à ce moment-là de la formation et de l'initiation comme c'est réalisé par nombre d'intervenants en classe, avec beaucoup de succès, depuis pas mal de temps déjà. Donc, ça fait partie d'un éveil à la raison, d'un exercice de la maïeutique qui produit des effets intéressants et formateurs jusque dans les publics les plus jeunes. Le tout est organisé par des associations, c'est très réglé, dont les membres sont diplômés en philosophie, qui exercent la philosophie en lycée, à l'université, publient des ouvrages dans les revues académiques, etc. Bref, tant mieux, il s'agit de quelque chose qui, je pense, il faut encourager.

Oui, mais... c'est le second point de mon intervention, je me pose tout de même des questions sur le choix de l'intervenant que je ne vais pas nommer, ce n'est pas le lieu et, je vous le dis tout de suite, je n'ai rien contre lui. Ce monsieur a pour lui l'expérience des cafés philo à l'organisation desquels il contribue depuis longtemps, très bien, de ce côté-là il est très légitime à exercer ce genre d'activité. Mais, sur le fond, c'est extrêmement important, on aimerait en savoir plus sur la qualité et les choix thématiques car, en me hasardant sur son blog, j'ai été frappé par la très grande généralité des contenus, l'absence de C.V. tendant à montrer que ce praticien est diplômé en philosophie, c'est quand même la moindre des attentes quand on enseigne et transmet l'art de la philosophie, et plus encore la présence de réflexions assez longues qui tendent à le classer dans la catégorie des penseurs conservateurs, je renvoie notamment au billet qui s'intitule « les dangers de la procréation médicalement assistée, vers un nouvel eugénisme ». Il est clairement situé dans l'ordre idéologique et qu'il

rapproche par ailleurs (j'ai lu l'article pour préparer mon intervention), qu'il rapproche à un passage de la PMA des Lebensborn, les couveuses nazies inventées par Heinrich Immler pour « cultiver la race aryenne » pour reprendre l'expression de ce philosophe. Donc, ce monsieur discute abstraitement sans bibliographie philosophique, ce qui est la moindre des choses quand on fait de la philo, son C.V., je l'ai dit, n'indique aucun diplôme en philosophie, il associe philosophie et coaching ce qui pour moi n'est pas du tout évident, il énonce des certitudes là où on attendrait des questions (c'est ça la philosophie), il pense par lui-même, c'est d'ailleurs le titre de son blog, ce qui n'a pas de sens d'un point de vue philosophique puisqu'on pense à travers les autres, les auteurs qui nous ont précédé, ou encore, il publie des aphorismes siglés (il met toujours ses initiales) dont certains ne manquent pas de sel, allez lire son blog, j'en cite un seul qui a apparemment été entendu en rêve, c'est donc quelqu'un qui pense aussi la nuit, je le cite « les hommes sont des chiens qui ne veulent pas perdre une goutte de leur pouvoir mais qui malheureusement renversent leur gamelle ». Je vous laisse méditer...

Bref, cela me pose question de lui confier ces animations philosophiques. La philosophie ce n'est pas énoncer des vérités destinées à la voix haute, ce n'est pas bavarder en exprimant son opinion personnelle, c'est un ensemble de techniques : l'interprétation des textes, l'argumentation, la disputatio, c'est un savoir qui s'appuie sur l'histoire de la pensée philosophique, c'est aussi un métier, certifié par des diplômes à faire reconnaître par des pairs sous forme d'articles, de discussions, de séminaires, etc, de livres... Non, tout le monde ne s'improvise pas philosophe du jour au lendemain quand bien même on aurait la motivation de s'engager sur les chemins de la connaissance philosophique.

Voilà, je livre ces réflexions qui attestent ma réserve et en même temps mon encouragement. Notre réserve.

Monsieur Vogel : D'accord, merci, on prend acte de vos réflexions. Aude, tu veux dire quelque chose ?

Madame Rouffet : Oui, merci. Ce Monsieur intervient dans les Centres sociaux depuis quelques années déjà. Il y a eu aussi une conférence qui a été en ligne ce week-end, si je ne me trompe pas, via l'Astrolabe, vous avez peut-être aussi la possibilité de l'écouter. Je vous remercie de tous ces commentaires, je verrai comment on peut tenter de les prendre en compte.

Après la philosophie, comme vous le dites, c'est aussi... il y a plusieurs façons de voir la philosophie, simplement aussi la présentation de pensées et puis l'affrontement d'idées, le clash des idées, le clash de tout ce que l'on peut penser dans les quartiers dans lesquels nous travaillons. Voilà. En tout cas, ça a le mérite d'exister. Si vous avez des C.V. à envoyer, n'hésitez pas.

Monsieur Saint-Martin : Je confirme, j'en ai plein, j'en ai plein à envoyer et il y a vraiment des associations qui se chargent de l'enseignement philosophique et un enseignement de qualité où, en effet, on fait l'inventaire des pensées, des critiques, etc, et ce n'est pas simplement, encore une fois, le « café du commerce ». Moi, j'ai vu des vidéos, donc je constate.

Monsieur Vogel : Bien. Madame Monville.

Madame Monville : Merci Monsieur le Maire et bonsoir à tous.

Alors, d'abord, je voudrais m'associer aux remerciements que vous avez formulés à l'endroit de l'ensemble des agents du Service Public et en particulier, évidemment, pour les agents du

Service Public qui travaillent à la Mairie, d'ailleurs, agents du Service Public ou pas parce que maintenant il y a des vacataires et des contractuels. Je voudrais aussi remercier les personnels de santé pour les efforts incroyables qu'ils font étant donné la situation dans laquelle ils sont et, aussi, l'Hôpital de Melun. Quand vous avez dit que l'Hôpital de Melun avait un centre de vaccination exemplaire j'en suis ravie mais je voudrais rappeler que cet hôpital est aujourd'hui une plateforme publique/privée et qu'un certain nombre de services ne sont plus accessibles sans payer des dépassements d'honoraires ou d'avancer d'argent, c'est le cas de la numérisation, de tout ce qui est radio, etc. Voilà, c'est ce que je regrette et nous nous sommes toujours battus contre.

Et j'aimerais bien savoir d'ailleurs, j'ai une question, par curiosité, dans quelle mesure la Clinique, la partie privée de cette plateforme publique/privée, participe à l'effort aujourd'hui vis-à-vis du COVID, est-ce qu'ils ont mis à disposition des lits de réanimation ? Est-ce qu'ils participent, disons, à l'effort global ?

Monsieur Vogel : On n'a pas les chiffres mais, effectivement, ils ont mis des lits de réanimation à disposition de l'hôpital public.

Madame Monville : D'accord, parce que lors du premier confinement, l'Hôpital avait dédommagé la clinique privée pour ça. Donc, ça serait bien de nous en dire davantage si ça devait encore une fois avoir lieu.

Monsieur Vogel : Nous poserons la question au Directeur de l'Hôpital.

Madame Monville : Oui, ça serait intéressant. Merci.

Alors, sinon, moi je voulais juste intervenir sur les travaux de réfection du Centre social Schuman. Vous aviez budgété 200 000 €, je me souviens de la discussion sur le DOB et des éléments qui nous étaient donnés. Vous aviez budgété 200 000 €, là on est à un montant, toutes taxes comprises, qui est de 12 000 € de moins donc qui rentre à peu près là-dedans. Combien vous avez eu par l'assurance, c'est-à-dire quel montant des frais l'assurance couvre ? C'est la première question.

D'autre part, vous prévoyez des travaux sur 18 semaines. Est-ce que l'on peut en savoir plus sur le moment où ils vont commencer et le moment où ils vont se terminer. Et puis, avoir un peu de nouvelles sur ce qui s'est passé sur le Centre social Schuman. Le Centre social Schuman a été victime d'un incendie vraisemblablement volontaire. Donc, avoir des nouvelles là-dessus.

Monsieur Vogel : Alors, je réponds pour l'assurance. L'expertise a eu lieu mais on n'a pas encore le retour. Pour les autres questions, c'est le Directeur Général des Services Techniques qui va vous répondre.

Monsieur Olzier : Bonsoir à tous. Je vais vous répondre sur la question des délais. Sous réserve des contraintes COVID par rapport aux approvisionnements et ainsi de suite, mais normalement, les travaux pourront débuter avant l'été de telle sorte que l'on puisse mettre en service, le plus tôt, le bâtiment courant de l'été. Mais, malheureusement, pas avant étant donné que les procédures d'expertise ne sont pas encore finalisées et que tout n'est pas encore tout à fait calé sur le dossier technique post-incendie.

Madame Monville : Aucune idée du montant de l'assurance ? Vous n'avez pas déjà une idée approximative du montant de l'assurance, est-ce que ça va couvrir les travaux qu'on engage ?

Monsieur Vogel : Ca ne va pas couvrir les travaux, ça va être nécessairement moins que ce que ça va nous coûter car il y a un coefficient de vétusté qui sera déduit de la somme.

Madame Monville : Bien sûr.

Monsieur Olzier : Alors, on me dit que l'on parle de 135 000 € mais qui sont, aujourd'hui, en train d'être discutés avec les assureurs par rapport au coût réel des prestations réalisées.

Madame Gillier : C'est toujours sur la question du marché pour la réfection du Centre social Schuman : quelle est la raison de l'absence de mise en concurrence au regard du montant du marché à 157 000 € HT ?

Monsieur Vogel : D'accord. Jérôme.

Monsieur Olzier : Nous sommes sur un type de modulaire qui a été réalisé il y a quelques années - il y a moins d'une dizaine d'année me semble-t-il – où, effectivement, aujourd'hui, seul le prestataire peut reprendre ses ouvrages puisque le dispositif de modulaire lui appartient en propriété intellectuelle. Si on avait dû repartir sur une concurrence plus large, il aurait fallu déposer l'ensemble de la structure pour recréer un modulaire nouveau alors que là, même si le bâtiment a été partiellement endommagé, il est tout de même récupérable, de mémoire car je n'ai pas le dossier en tête, un module va être remplacé et le reste va être réparé. Voilà.

Donc, nous avons, de par le Code des Marchés publics, la possibilité, en effet, de traiter en direct avec le fabricant et l'installateur de la structure.

Monsieur Vogel : D'accord. Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui merci. J'avais quasiment les mêmes questions que le Groupe BVM sur les travaux de réfection du Centre social Schuman mais il y en a une qu'ils n'ont pas posée. Vous nous aviez indiqué que vous aviez déposé une plainte suite à cette dégradation. Je voulais savoir si vous aviez des nouvelles.

Monsieur Vogel : Pas de nouvelles à ce jour, me répond la Police.

Monsieur Guion : Oui, bonjour. J'ai une petite question sur le coût de captation du Conseil Municipal par vidéo, comme il est fait actuellement. D'ailleurs, je voulais saluer le prestataire qui le fait car c'est très bien fait, on a des retours des habitants et, franchement, on voit bien, c'est très bien fait.

Sauf erreur de ma part, c'est la première fois que l'on voit le coût ici sur une liste des marchés alors que là on parle de 3 040 € HT pour la séance du 18 mars mais il y a eu d'autres séances avant et il n'y a pas eu de décisions précédentes.

Monsieur Vogel : On va se renseigner, je ne sais pas pourquoi ça figure pour la première fois. Kadir ?

Monsieur Mebarek : On va essayer d'avoir l'info.

Monsieur Vogel : Oui, On va essayer d'avoir l'info peut-être pendant la séance.

Monsieur Guion : D'accord. Et au niveau du Budget on en parlera car, il me semble, qu'il y a un investissement là-dessus.

Monsieur Vogel : On va vérifier. On va passer à la délibération n° 3... Oui ?

Madame Monville : Oui, excusez-moi, vous n'avez pas répondu à l'une de mes questions, à savoir est-ce que l'on a des nouvelles de l'enquête sur ce qui s'est passé au Centre social ?

Monsieur Vogel : On vient de répondre à Monsieur Martin donc on considère que ça vaut aussi pour vous. On n'a pas encore de retour.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

3 - PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES/HOMMES POUR L'ANNÉE 2021

Monsieur Vogel : Ensuite, délibération n° 3, Aude. C'est la présentation, pour la première fois par Aude, du Rapport sur l'égalité Femmes/Hommes. A toi.

Madame Rouffet : Oui, Monsieur le Maire, effectivement j'ai le privilège de présenter ce rapport que la Ville de Melun produit depuis l'année 2017.

Alors, celui-ci a la particularité d'inclure le nouveau plan d'action qui concerne la position de la Ville en tant qu'employeur et qui va décrire en 3 parties ce que cette cause, qui doit nous interpeller chacun et chacune, ou chacune et chacun, dans notre travail tous les jours pour la Ville.

Ce Rapport égalité Femmes/Hommes 2021/2024 a été établi en 2021, en vertu des dispositions de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, juste pour resituer le contexte.

Le choix a été fait de présenter ce document en deux chapitres. Dans une première partie, le Rapport où l'on présente la politique égalitaire qui a été menée avec, au préalable, un état des lieux. Les chiffres s'appuient sur des analyses du cabinet « Le Compas » qui a été sollicité, notamment, par le CCAS et aussi sur des données émanant de la DDSF 77 qui recense, entre autres, les cas de violences conjugales. Or, comme vous le savez, l'année 2020 a été particulièrement propice si l'on peut dire à l'augmentation de ces violences, on constate une hausse de 18 % par rapport à 2019 et une hausse de 10 % pour ce qui concerne les violences intrafamiliales sur le territoire de l'agglomération melunaise. Des chiffres pas très réjouissants.

Dans un deuxième temps de cette première partie, on présente aussi les différents dispositifs de prise en charge efficaces ou en développement sur le territoire en faisant un focus sur l'investissement de la Ville de Melun en faveur des combats dépassant le périmètre de Melun et vous y trouvez la liste des actions menées, le nom des associations qui travaillent sur le territoire melunais et aussi le travail qui est fait au niveau de l'Agglomération parce que c'est un problème qui va au-delà de notre circonscription, en quelque sorte.

Donc, ce que je vous disais c'est que la nouveauté figure au chapitre II qui présente le plan d'action établi par la Collectivité en matière d'égalité Femmes/Hommes et de lutte contre les violences au sein de son administration. Alors, effectivement, il y a deux parties : il y a l'égalité Femmes/Hommes au sens très large et puis la spécificité de cette lutte contre les violences faites aux femmes qui est un travail énorme en soi.

Le législateur a fait évoluer récemment les dispositions relatives à ce plan d'action dont la rédaction était préconisée jusqu'alors et, maintenant, comme elle est obligatoire, on est dans les clous. Les premiers plans devaient être établis au plus tard le 31 décembre 2020 mais compte-tenu de la crise sanitaire et du bouleversement du calendrier électoral qui a retardé l'installation des équipes municipales, il n'a pas été possible de répondre à ces exigences dans les temps. Pour autant, la volonté est là puisque la délégation à l'égalité Femmes/Hommes a été mise en place et reconduite, du coup, cette année et j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs partenaires, pas tous, pour travailler sur différents projets qui pourront être menés sur la Ville et au sein de la Ville en tant qu'employeur. Ce travail a été fait en lien évidemment avec la référente « égalité Femmes/Hommes » qui a permis d'établir ce premier plan d'action qui fixe les objectifs et planifie de nombreux projets internes à la Ville.

Du coup, ce que je peux vous dire c'est que cela permettra d'évaluer, prévenir et, le cas échéant, de traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, on constate une différence d'environ 7 % en 2020. Ce qui est intéressant de noter c'est que cet écart à tendance à diminuer et qu'on est loin des chiffres nationaux : on a une différence de 14 %. Ça permettra aussi de garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps/cadres d'emploi, grades et emplois de la Fonction Publique. Cela permettra également de favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale, de prévenir et de traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Donc, nous avons fait le choix de décliner ce plan d'action en 3 axes :

- Le premier axe c'est de développer une culture de l'égalité au sein de la Ville de Melun et c'est là que j'en appelle à toutes et à tous pour que nous puissions chacun saisir les enjeux de cette thématique-là et que ça puisse se muer en action dans notre façon de s'impliquer dans la Ville.

- Le deuxième axe c'est d'amplifier l'égalité Femme/Homme dans la gestion RH de la Collectivité. Je pense que tout le monde a reçu le document, n'hésitez pas à revenir sur ces points-là.

- Et le troisième axe, c'est de favoriser une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie familiale.

Le Comité social compétent, pour l'instant c'est le CTP et le CHSCT, sera informé chaque année de l'état des lieux, on va travailler sur une évaluation de ces dispositions, de ces actions. Le plan d'action est rendu accessible aux agents par voie numérique ou par tout autre moyen afin que toutes et tous soient informés.

Du coup, la Ville de Melun s'est simplement mis en conformité en présentant ce plan d'action devant le CTP qui l'a approuvé il y a deux jours, le 6 avril. Voilà. C'est bon.

Monsieur Vogel : Merci. Alors, on y va.

Monsieur Tortillon : Alors, ce sont des chiffres réellement préoccupants pour la place des femmes, et je trouve ça dommage de présenter ce rapport tout en minorant les défauts de notre société, de notre ville, et du fonctionnement de la municipalité elle-même...

Monsieur Vogel : Pardon, pour la vidéo, il faut que je donne votre nom et votre prénom pour qu'ils puissent afficher, Eric Tortillon.

Monsieur Tortillon : Ce n'est pas en minorant les faits que l'on obtiendra le changement. Il faut accepter cette réalité et dire qu'elle reste très inégale pour les femmes, et ce malgré les progrès réalisés.

Il y a plusieurs points qui m'interrogent dans ce bilan, car on ne peut absolument pas se

contenter de résumer l'égalité Femme/Homme à l'égalité professionnelle.

Quelle observation est faite de l'occupation de l'espace public alors que l'on sait que le sentiment de peur limite les déplacements des femmes, ou de la difficulté de s'approprier certains lieux ?

Quelle observation est faite de la place des femmes dans la programmation artistique, culturelle, festive ?

Quelle observation des entreprises sous-traitantes, notamment pour l'entretien des locaux ?

Quelle observation de l'égalité dans l'accès au logement ?

Quelle observation de l'accès aux loisirs, quand on sait que les femmes passent davantage de temps aux tâches domestiques que les hommes et les hommes davantage de temps aux loisirs que les femmes ?

Quelle observation est faite de l'accès au sport ?

Il y en aurait encore bien d'autres interrogations, et tous ces manques sont révélateurs de l'inégalité Femme/Homme vécue quotidiennement. La Ville doit alors jouer un rôle dans les rapports sociaux et participer à effacer les rapports de pouvoir. Au-delà du bilan, la Ville doit être active dans l'entreprise d'actions correctives et y allouer un budget.

Il existe déjà des choses très bien – j'ai remarqué les ateliers de savoirs sociolinguistiques notamment, qui permettent l'émancipation en effaçant la barrière du langage, de la lecture et de l'écriture. Mais malheureusement, on y apprend, à la lecture du Rapport, que le nombre d'apprenants a été réduit pour cause de Covid. Alors que la demande est là, la logique devrait être inverse! Les ASL devraient pouvoir être dédoublés pour pouvoir continuer cette mission essentielle de l'intégration des femmes dans la Ville.

Sur les familles monoparentales, représentant 2 010 femmes, quelles actions sont mises en place pour faciliter la vie de ces mères célibataires ?

Au sein même de la Municipalité, pourrions-nous promouvoir l'émergence d'une Charte de la monoparentalité, pour faciliter le maintien dans l'emploi ou l'accès à l'emploi des parents seuls, que ce soit par des congés enfants malades supplémentaires, un tarif crèche plus accessible, ou encore des chèques emplois services pour permettre de recourir à la garde ?

Sur l'occupation de l'espace public dont il n'est pas fait état, il pourrait être réalisé des marches exploratoires entre femmes, ou encore la création d'un Conseil local des femmes afin de déterminer les espaces pas ou mal aménagés, et se concentrer sur la recherche des facteurs limitant les déplacements de jour ou de nuit, ou faisant que les femmes ne peuvent pas s'approprier un lieu.

Vous pourriez aller chercher également du côté du cabinet "Genre et Ville", qui regroupe urbanistes, sociologues, architectes, artistes, et travaillent à rendre les territoires égalitaires et inclusifs.

Sur les violences faites aux femmes, nous avons un très haut pourcentage à Melun avec 8.18 %. Alors oui, cela s'explique peut-être par la facilité du dépôt de plainte à Melun, mais cela révèle tout de même l'ampleur du fléau à Melun, et qu'il faut continuer à communiquer sur ce sujet - avec beaucoup plus de proximité que cela n'a pu être fait jusqu'à maintenant - pour pouvoir s'adresser à toutes les femmes, en tout lieu, par la distribution de tracts sur les marchés, ou encore sur des sacs kraft fournis aux commerçant.

Et en même temps, il faut que la CAMVS, que vous présidez, s'empare du sujet pour que sur l'ensemble du territoire soient recherchés les causes des taux plus bas. A Boissise-le-Roi, il n'y a qu'une personne, il me semble, victime de violences. Personnellement, je n'y crois pas un seul instant, statistiquement, c'est impossible ! Visiblement le facteur d'éloignement serait d'une grande influence, et peut être la CAMVS pourrait réfléchir à une solution (comme le transport des victimes vers le commissariat pour faciliter le dépôt de plainte).

Egalement, l'on peut s'interroger sur le soutien aux associations locales, puisqu'en l'absence de chiffres dans ce document, on ne peut absolument pas voir le soutien apporté - si soutien il y a - aux 24 associations locales et ce, alors que l'on sait que certaines d'entre elles ont bien du mal à pouvoir œuvrer sur notre territoire alors qu'elles voudraient pouvoir se développer tant la nécessité est forte.

Sur le bilan de la Ville, il y a plusieurs choses à dire :

Sur les emplois fortement stéréotypés, avec des filières administrative, culturelle, médico-sociale, très féminisées, et d'autres à dominante masculine. Pourtant vous abordez uniquement cet aspect en voulant former les DRH et élus. Cela est une très bonne chose en soit, mais restera insuffisant si aucun travail n'est réalisé en amont. Il faut en effet œuvrer à déconstruire les représentations genrées que l'on se fait d'un métier, et ce travail peut commencer dès le plus jeune âge. Nous pourrions réfléchir à favoriser la découverte de métiers habituellement genrés à d'autres genres lors des Forums de l'emploi par exemple, ou à construire une notice à envoyer aux différents partenaires lors des Forums d'orientation pour lutter contre la communication genrée.

Et cette déconstruction des représentations doit également se faire pour le sport, les loisirs, et tous les autres domaines de la Ville.

Sur la titularisation, avec une quasi équité, mais cela représente plus d'une personne sur 5 n'étant pas titularisé. Et il reste à noter que la non-titularisation a progressé de plus de 40 % pour les femmes en 1 an, alors que cela ne représente même pas 1 % pour les hommes. Si l'on ajoute à cela le fait qu'il y ait majoritairement des femmes à temps partiel (54 femmes contre 2 hommes), et qu'elles sont moins bien payées, tout cela mériterait d'être amélioré pour offrir des conditions de travail plus dignes.

Enfin sur les salaires, au global elles perçoivent 6,6 % de moins que les hommes, avec des écarts ahurissants dans la filière technique. 22 % de moins ! Les femmes de catégorie A, 30 % de moins !

De surcroît, ce phénomène s'accroît au fil des ans. Plus il y a d'ancienneté, moins il y a d'inégalité de salaire. Mais les recrutements des 5 dernières années, quand vous étiez déjà Maire de Melun, font état d'un écart de 13,3 %. Alors il me semble bien que la politique menée n'est clairement pas en faveur de l'égalité des salaires.

C'est une honte et l'on ne peut pas se cacher derrière la "réalité comptable des communes" comme le dit le document et ce, d'autant plus quand on fait 5,3 millions d'excédents de fonctionnement. Vous pouvez bien vanter votre bonne gestion des finances de la Commune, mais si la politique se fait au détriment des femmes qui travaillent pour nous toutes et tous, cela revient à voler le salaire qui devrait leur revenir !

Qu'attendons-nous réellement pour corriger cela ? Qu'elles partent à la retraite - avec une retraite inférieure de 14 % à celle d'un homme ?

Enfin, il faut aussi garder à l'esprit l'importance de prendre en compte les autres discriminations qui s'additionnent au statut de femme. En plus de subir les discriminations liées au genre, ce sont également les discriminations liées à l'expression du genre, à l'orientation sexuelle, à la couleur de peau, à la classe sociale.

A part cela, félicitations pour votre soutien au concours réservé aux entrepreneuses seine-et-marnaises en septembre 2021. Je trouve que c'est très courageux de votre part de promouvoir la non-mixité.

Monsieur Vogel : Aude ?

Madame Rouffet : Oui, je vous remercie. Merci pour toutes ces remarques.

Comme vous le dites, il y a toujours du mieux. Comme vous le savez, c'est un rapport sur l'année 2020. L'année 2021 a commencé, on a commencé à mettre en place des choses.

Pour revenir sur plusieurs points :

- L'occupation des espaces publics : vous proposez le Conseil local des femmes, travailler avec « Genre et ville », ce sont des choses qui sont à travailler, notamment avec la GUSP, on travaille à mettre en place des marches... des diagnostics féminins en marchant. Donc, c'est une chose qui est en cours.

- La programmation culturelle : je pourrai laisser mon collègue, Mathieu Duchesne, vous en toucher mot. Sachez, en tout cas, que des activités ont été lancées, notamment avec « Micro folies » sur tout ce qui est question égalité femme/homme.

- En ce qui concerne l'accès au logement, aux loisirs et au sport, j'avoue ne pas avoir particulièrement de données. Au niveau des associations que vous retrouvez, il y a des associations sportives, non mixtes, dédiées aux femmes. Il y a donc de l'existant qu'il faut encourager, je suis d'accord avec vous.

- Les familles monoparentales, en effet, 83 % des familles monoparentales sont des femmes, cela représente 30 % des familles à Melun. On travaille au niveau des crèches pour que ces personnes soient soutenues, qu'elles aient une priorité.

- Au niveau des taux de violences faites aux femmes, alors oui, dans le Rapport plus de proximité a priori pour les femmes melunaises, donc ça facilite la chose mais il y a énormément de travail à faire là-dessus. Le travail est fait au niveau de la CAMVS car il s'agit de tout le territoire. Le commissariat est à Melun, vous devez venir jusqu'à Melun puis aller à l'UMJ à Fontainebleau puis, pour la suite, vous devez aller à Moissy-Cramayel. Vous voyez, je suis très au courant de la difficulté que cela peut représenter d'avoir suffisamment de temps pour effectuer toutes ces démarches, le coût que cela peut engendrer car, pour le moment, c'est à la charge de la victime de se déplacer. Je suis bien consciente que c'est un travail qu'il y a à faire mais c'est quelque chose qui est fait, comme vous avez pu le constater dans ce rapport, au niveau du CISPD et au niveau de la Politique de la Ville de façon plus large avec, notamment le Contrat local de santé. Alors, la fiche action ne figure pas dans le dossier mais elle a été votée et présentée en Conseil communautaire il y a... un mois et demi... je ne me rappelle plus la date. Le Groupe de travail est parti, c'est quelque chose qui va avancer. Malheureusement, ça prend toujours plus de temps que ce que l'on aimerait faire vue l'urgence de la situation.

J'ai bien noté l'idée du transport, c'est quelque chose, en effet, qui a été évoqué. Travailler à mettre en place des bons de taxi qui soient fléchés pour que, justement, ces va-et-vient assez pénibles et assez coûteux ne puissent pas être un frein pour les victimes de violences conjugales.

- Nous associons les associations locales, nous allons avoir, après ce Conseil Municipal, l'allocation des différentes subventions.

- Vous mentionnez que la formation est spécifique aux élus, aux cadres et aux DRH. Ce n'est pas l'idée. L'idée c'est que chacun puisse selon son poste, être informé, sensibilisé à la question. Effectivement, sensibilisation des élus, sensibilisation des chefs de services et puis, au fur et à mesure, c'est un plan pluriannuel qui se fait sur 3 ans, évidemment que l'on aimerait que tout se fasse la première année pour que tout soit opérationnel rapidement. L'idée c'est donc de sensibiliser au fur et à mesure sur la base du volontariat, encore une fois, on ne peut pas obliger les agents à se former sur ces questions-là, mais de mettre en place aussi des formations spécifiques à chaque métier, que ce soit la Police, la Petite enfance, que ce soit les agents des Centres sociaux, en fonction des métiers, je ne vous fais pas la liste, que ça puisse réellement correspondre à leur quotidien, qu'ils puissent prendre en compte l'égalité

Femme/Homme en tant que telle mais aussi l'accueil des femmes victimes de violences.

- Au niveau des stéréotypes, vous parlez de stéréotypes, c'est quelque chose qui va être retravaillé, effectivement, avec le Service enfance.

- Pour la proximité, il existe encore des affiches en Ville, je pense que vous les avez vues, c'est toujours à améliorer, on n'arrête pas. Depuis le 25 novembre, date à laquelle on a lancé la campagne de sensibilisation, depuis ce jour-là il reste encore des affiches, on a lancé sur les réseaux sociaux. Alors, oui, on peut toujours faire plus, c'est noté.

- La communication genrée fait aussi partie de plan d'action que vous avez certainement pu noter.

- En ce qui concerne l'écart de salaire, les discriminations à l'embauche, les temps partiels, etc., c'est également noté dans le deuxième axe du plan d'action, c'est quelque chose que l'on va travailler de façon générale.

Je crois que j'ai repris à peu près tous vos points. Je ne sais pas si vous avez d'autres questions du coup ?

Monsieur Vogel : Céline Gillier a demandé la parole. Après, je donne la parole à Catherine Asdrubal.

Madame Gillier : J'ai 20 années de syndicalisme, 20 années de rapports de situations comparées en entreprises, j'en ai vu un paquet et ce que je peux faire partager à tout le monde c'est que lorsqu'on commence la présentation d'un rapport par un rappel à ce que dit la Loi, c'est jamais bon signe pour la suite. Malheureusement pour vous, vous avez commencé comme ça !

Ce que je constate, c'est qu'en termes d'armada législative, les questions entre l'égalité entre les femmes et les hommes, il n'y a plus rien à inventer, la seule chose à faire c'est d'y faire vivre et pour y faire vivre, il faut de la volonté politique mais il faut aussi un budget qui soit conséquent pour permettre d'atteindre un objectif qui est juste un objectif, on va dire, humaniste parce qu'il n'y a pas une histoire d'être plus féministe ou pas mais une histoire femme/homme où est le sujet ? La question, c'est qu'on doit avoir les mêmes chances, les mêmes opportunités dans la vie et c'est ça qui devrait un petit peu nous animer.

Là où je suis un petit peu embêtée c'est que c'est la Loi, rien que la Loi, et encore. Vous avez parlé du CHSCT et des instances représentatives du personnel de la Municipalité, moi, je ne suis pas là pour faire leur super-délégué, néanmoins quand j'entends qu'ils vont être « informés » du Rapport égalité Femme/Homme, je me demande la place que vous laissez au dialogue social au sein de la Municipalité ? Ça a le don de m'inquiéter. Je pense que c'est des sujets, l'égalité professionnelle, si l'on veut que les agents s'en saisissent et qui sont l'objet de négociations sociales au sein de la Municipalité et que, sans doute, les agents sont des trésors à ce niveau-là et qu'ils peuvent aussi vous amener des éléments pour vous permettre de mieux prendre en considération cette question-là. J'aimerais entendre « oui, nous allons négocier les questions d'égalité au sein de la Municipalité de Melun » et ça leur ferait sans doute très plaisir aussi et « oui, on mettra un budget de rattrapage s'il s'avère qu'il y a un écart de rémunération » et je pense qu'il y en a au-delà des 6 % que vous avez affichés. Le diable se cache dans les détails. Mais je pense qu'il faut laisser aussi aux représentants du personnel faire leur travail sur le sujet. Ça c'était une première chose.

Ensuite, j'ai des questions à vous poser par rapport au Rapport, sur des choses assez précises. Vous parlez d'un premier outil qui est « psychologue de commissariat » en page 15. C'est un peu étrange car ça relève plutôt de l'Etat et pas vraiment de la Commune et il est mentionné « ce service a dû être suspendu en raison de l'absence de la psychologue en 2020 ». Je ne comprends pas pourquoi on commence par présenter un outil qui est absent en 2020. Qu'en

est-il pour 2021 ? Est-ce qu'il y aura le financement d'un psychologue pour le commissariat de Melun ?

Ensuite, vous parlez de la formation des agents au CCAS. Est-ce qu'il est possible de savoir combien d'agents ont été formés en 2020 ? Est-ce qu'il y a eu aussi une évaluation a posteriori avec les agents sur la formation ? Est-ce que ça a fait évoluer leurs pratiques ? Est-ce qu'ils arrivent mieux à repérer les violences qui pourraient être faites au sein des familles, etc. ?

Après, sur les ateliers ASL, je reprends ce qui est écrit : « les apprenants investissent dans leur formation à hauteur de 5 € par trimestre ou 15 € par an ». Moi j'aimerais savoir si les personnes formées participent à leurs frais de formation parce que ça m'a étonnée ? Si c'est le cas, je ne comprends pas pourquoi.

Juste pour finir, je vois que vous vous êtes appuyés sur un réseau associatif dont l'association « Paroles de femmes, le relais » qui est basée à Sénart ! Ça, c'est quand même assez dingue qu'on n'ait pas suffisamment de réseaux associatifs sur Melun suffisamment soutenus par les pouvoirs publics pour relayer la politique annoncée comme une priorité nationale.

Monsieur Vogel : Merci. Aude.

Madame Rouffet : Merci encore. Le rappel à la Loi, c'est simplement pour encadrer les choses. Alors, oui, ça peut paraître grandiloquent à un certain regard, d'accord mais je retiens une phrase que vous avez dite effectivement « femme, homme, où est le sujet ? ». On est d'accord, on ne devrait même pas à avoir à en parler car ça semble évident. Donc parfait, parlons-en tout de même aujourd'hui puisque c'est le but de la présentation de ce rapport.

Le dialogue social, le 6 avril avait lieu le CTP où l'on a présenté ce fameux plan d'action. Tout le monde a pu s'exprimer très librement, quel que soit le syndicat, on a parlé de la place de la femme ; il n'y a eu aucune altercation ou quoi que ce soit, ça s'est passé très correctement. Les différentes remarques qui ont été faites ont été prises en compte. Je ne sais pas si Marie-Liesse Dupuy peut intervenir là-dessus ?

Madame Dupuy : Je peux en dire deux mots ?

Le plan a été présenté et il y a eu un véritable échange et on est bien d'accord qu'on n'a pas pu en 2h00 ou même en 2h30 faire tout le tour de ce problème. Par contre, on a bien pris conscience, tout le monde a fait part de ce que vous dites aussi, de tas de choses et ce que l'on s'est dit c'est que c'est un véritable travail et qu'il ne nous échappera pas. On en rediscutera, on remettra... et je pense qu'après la lecture d'un texte comme ça, il faut une réflexion personnelle et après une réflexion au niveau du dialogue social.

Madame Rouffet : Au niveau de la psychologue de la Nationale, elle est en congés maternité, voilà ce que je peux vous dire.

Effectivement, ce n'est pas un budget qui est débloqué par la Ville. La simple raison pour laquelle on l'a mis c'est que pour le territoire melunais, c'est une avancée. Certains commissariats ont des psychologues, certains commissariats ont des assistantes sociales qui suivent les dépôts de plainte... enfin, les personnes qui déposent plainte. Donc en 2021, cette personne devrait revenir et on souhaite que ce soit fait rapidement. Après, voilà, ce sont des impératifs de la vie que nous connaissons chacun et chacune.

Les agents formés au niveau du CCAS, je vous avoue, je n'ai pas les chiffres en tête. Et l'évaluation de l'impact, c'est quelque chose que l'on va pouvoir mettre en place, effectivement, pour voir à quel point ces formations motivent ou changent les perspectives des uns et des autres.

Les frais de formation ASL, on est d'accord, les ateliers sociolinguistiques, ce n'est pas

seulement à visées des femmes qui arrivent sur le territoire, primo arrivantes, c'est à destination de tous les habitants et habitantes de Melun. La raison pour laquelle on a notifié ces ateliers ASL, c'est que 90 % des participants sont des femmes et que ça a été l'occasion pour plusieurs de voir leur parole entendue et d'avoir une plateforme pour s'exprimer sur les différentes problématiques auxquelles elles pouvaient faire face au sein de leurs foyers.

« Paroles de femmes – relais Sénart », peut-être que Monique Cellier pourra compléter mes propos. C'est une association qui existe sur le territoire depuis fort longtemps, qui a tout un réseau de logements pour la prise en compte des femmes victimes de violences qui existe et qui a fait ses preuves qui est reconnue au niveau national même. Une des choses qui est importante, je pense que vous le savez peut-être, c'est que les femmes victimes de violences, il va falloir les mettre à l'abri et les mettre à l'abri au sein de la Ville de Melun, ça peut être compliqué car l'agresseur peut les retrouver facilement. C'est donc aussi dans cette dynamique-là.

Je vais laisser Monique Cellier rajouter quelques points sur le « Relais Sénart » et la pertinence de le mettre dans ce rapport et la pertinence du travail qu'il y a à faire avec.

Monsieur Vogel : Monique Cellier.

Monique Cellier : Je pense que Aude a dit ce qui était important à dire, c'est que cette association est présente depuis très longtemps, depuis 1985 sur notre territoire. Qu'elle fait un travail important avec les femmes, un travail de formation, aussi, important avec les travailleurs sociaux, quelle que soit leur institution ; que la Communauté depuis de nombreuses années paye aussi des formations avec cette association. Donc, c'est vraiment une association incontournable sur notre territoire. Il y a des personnes ici qui font partie du Conseil d'administration et qui, je suis sûre, vont amplifier mes propos, je vise quelqu'un particulièrement. Oui, Ségolène.

Monsieur Vogel : C'est fini Monique ? Aude, tu as terminé ?
Je vais donner la parole à Catherine Asdrubal.

Madame Asdrubal : Oui, merci.

Tout d'abord, merci aux services et plus particulièrement, je vais la citer, juste le prénom (j'espère que vous ne m'en voudrez pas) Delphine, qui est la référente puisqu'on l'apprend dans ce rapport et elle fait ça depuis plusieurs années.

Merci aussi à Madame Rouffet parce que ce n'est pas un exercice facile, c'est un peu votre grand oral aujourd'hui et j'ai lu le rapport qui fait 93 pages et le Centre Aubertine Auclerc qui est une source, une mine d'informations. Donc, ça, je vous le rends quand même parce que ce n'est pas chose facile.

Donc, je tenais à compléter ce qui a déjà été présenté par Madame Rouffet. La Loi du 8 avril 2014, les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent constituer un rapport annuel sur la situation en la matière d'égalité homme/femme. Pour les collectivités, l'obligation de présenter préalablement sur le projet de budget un rapport sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes, faute d'une telle présentation, la délibération sur le budget pourrait être annulée. Voilà, ça c'est l'obligation dont avait parlé Madame Gillier.

Le rapport que doivent présenter les collectivités territoriales comporte deux volets : l'un particulièrement dédié aux ressources humaines, vous l'avez dit, et sur la situation en matière d'égalité professionnelle, c'est ce qui est dit dans la deuxième partie du rapport. Et l'autre, portant, bien évidemment, sur les politiques publiques que la collectivité mène sur son territoire.

Donc, il y a beaucoup d'outils, moi je me suis penchée sur tous les... un petit peu comme vous Madame Rouffet, depuis 10 jours, j'ai anticipé, c'est quelque chose qui est fait chaque année, d'habitude c'est Madame Grange, on peut lui reconnaître ça, j'ai lu les comptes rendus depuis 2016, ce n'est pas une chose facile à présenter.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire que nous subissons tous et mettant en lumière les métiers en première ligne sur la crise de la Covid : santé, éducation, propreté, alimentation, distribution. Des métiers qui sont souvent faiblement rémunérés et on le voit dans ces rapports, insuffisamment valorisés socialement, parfois précaires et majoritairement occupés par des femmes.

Produire des données sexuées c'est s'obliger, vous l'avez dit et c'est écrit, à regarder la situation en face. Regarder passivement ne règlera en rien autant de disparités. Regarder activement et prendre des mesures concrètes rétabliront et réduiront ces disparités.

J'allais vous citer quelques dates mais on ne va pas peut-être y passer la soirée non plus, c'est assez long. J'ai regardé le Pôle ressources nationales, c'est Sport-éducation-mixité-citoyenneté, que doit connaître aussi Monsieur Boursin, c'est tout ce qu'il y a avec de grandes dates depuis 1895, on voit beaucoup de dates avec l'évolution de la femme dans la société, l'accès au savoir et à l'éducation, l'accès à l'excellence sportive, il y a beaucoup de domaines. Il y a des références assez cocasses en termes de sport avec Pierre de Coubertin et des phrases assez sexistes d'ailleurs à l'époque. Il y a beaucoup de choses qui sont à citer, je peux vous en citer une ou deux qui sont... enfin, les sont cocasses... et plus tard... je reprends... j'ai beaucoup d'éléments : « peut-être que les femmes s'apercevront bientôt que cette tentative ne tourne pas au profit de leur charme, ni même de leur santé. Par contre, il n'est pas sans intérêt que l'épouse puisse participer dans une large mesure aux plaisirs sportifs de son mari et que la même soit à même de diriger intelligemment l'éducation sportive de ses fils. Et plus tard, une olympiade femelle serait impratique, inintéressante, inesthétique et incorrecte ». Ce sont des petites choses assez cocasses du point de vue sexiste que l'on peut voir au fil du temps et toute cette évolution que l'on peut avoir. Voilà, ça c'est une chose.

Et vous savez aussi, puisqu'on est en politique, et c'est vrai que j'aurais bien aimé le voir aussi dans ce rapport en politique, tout ce qui est propos sexistes que l'on peut avoir aussi pour les femmes. L'évolution, nous avons une Députée qui est là, la Sénatrice n'est pas là mais on peut voir aussi l'évolution au niveau des pourcentages de femmes, toute cette évolution que l'on peut voir. J'ai quelques chiffres, en 20 ans, l'Assemblée ne comptait que 11 % et le Sénat 6 % de femmes. En 20 ans, les Sénatrices 31.6 % contre 25 % en 2014. En 2017, pour l'Assemblée Nationale 38,7 % et 26 % en 2012.

Madame Monville : On peut en revenir au Rapport !

Madame Asdrubal : C'est dans le Rapport, je l'entends bien, merci !
Autant de choses... Par contre, les propos sexistes que l'on peut entendre...

Madame Monville : Non, mais c'est bon là !

Madame Asdrubal : Vous permettez Madame Bénédicte Monville ! Parfois, c'est 34 minutes ! Vous permettez ! Excusez-moi, je vous vole la vedette peut-être, j'en sais rien, mais laissez-moi !

Donc, je poursuis. Laurence Rossignol, « c'est qui cette nana ? », on entend ça parfois dans les hémicycles. C'est qui cette nana ?

Philippe Leray faisant la poule pendant qu'une députée intervenait... voilà.

On a Cécile Duflot qui était sifflée...

Voilà, ce sont autant de choses que l'on peut entendre en politique et ça aurait peut-être sympathique de mettre ça dans le rapport. Nous sommes tous élus et à un moment donné des propos comme ceux-là ne peuvent être tolérables. Ça ne figure pas dans le rapport.

Donc, d'un point de vue international, j'évoquerai la partie humanitaire avec le Docteur Denis Mukwege, j'espère que je n'écorche pas son nom, qui est effectivement citoyen d'honneur. Je... je vais faire attention à ce que je dis, bien évidemment sinon Madame Tixier va me tomber dessus.

J'ai vu et j'ai lu beaucoup de choses sur Denis Mukwege qu'on peut voir dans les rapports, les vidéos ce combat, vous l'avez dit, « de réparer ces femmes dont le corps a été mutilé par de violents, parfois d'une brutalité inouïe, des objets contondants provoquant des lésions internes irréversibles, provoquant la mort pour certaines dont les hémorragies internes ». Autant de choses dues... je ne suis pas là... je n'ai pas la prétention ni l'ambition de rentrer dans des problèmes géopolitiques mais c'est une partie, pour moi, qui est énorme et qui aurait pu être mise à fin du rapport, une annexe, et pas seulement 4 pages, parce qu'il y a d'autres problématiques qui s'y trouvent. Voilà, c'est la partie internationale que je vais laisser de côté. Je vais vite !

D'un point de vue Municipalité, j'ai quand même quelques petites questions.

Vous avez évoqué les violences faites aux femmes, notamment le harcèlement moral et sexuel et la question que je pose en Municipalité : avez-vous des retours, sur les précédents mandats, des pourcentages de harcèlement qui se trouveraient au sein de la Municipalité ? Est-ce qu'on a des chiffres ? Il y a plus de 1 000 agents, c'est des choses qui peuvent arriver. Comment faites-vous ? Quelles sont les dispositions prises lorsqu'il y a un cas avéré ou tout simplement une suspicion ? Ça, c'est ma première question.

On parle de violences faites aux femmes mais on peut parler aussi de celles aux mineurs. Je voudrais savoir aussi en Municipalité, quelles sont les dispositions prises lorsqu'à l'embauche vous avez des fonctions, certains ont des fonctions qui sont en rapport avec les mineurs, est-ce que l'Administration et la Municipalité vérifient les casiers judiciaires de personnes qui seraient en étroite relation avec des mineurs ? Ça c'est une autre question.

J'ai dans son ensemble... Je reprends ce qu'a dit, effectivement, Madame Gillier, page 15 vous parlez d'un psychologue qui se trouve au commissariat. C'est dommage d'avoir mis autant de chose et que finalement il ne s'y trouve pas. Pourrait-on, même si ce n'est pas forcément... on pourrait peut-être appuyer, vous avez fait quelque chose au niveau des officines alors que ça avait déjà été fait par l'Ordre national des pharmaciens en mars 2020, vous l'avez fait le 20 novembre 2020, donc quelques mois plus tard, pourquoi pas ? Est-ce qu'il n'y aurait pas une possibilité d'appuyer une demande pour qu'un psychologue soit là au niveau de l'Agglomération ? C'est un psychologue pour 130 000, donc c'est un psychologue pour toute une agglomération, ce qui est peu, ce qui est trop peu ! Justement, pour pallier à un congés maternité, est-ce qu'il n'y aurait pas une possibilité, peut-être Monsieur le Maire, d'appuyer une demande au niveau des instances compétentes dans ce domaine ? Peut-être d'appuyer que l'on ait un certain nombre de psychologues dans une ville Préfecture, je le rappelle, est peu, 1 pour 130 000.

Voilà, ce sont mes questions, j'en ai eu beaucoup.

Monsieur Vogel : Merci. Aude ?

Madame Rouffet : alors, on s'est simplement échappés de la vie politique melunaise en parlant de beaucoup de chiffres au niveau national, de la politique, effectivement, dans

certaines arènes politiques les femmes se sont vues être traitées de « nana » ou être traitées de « poule ». Moi, je me réjouis qu'au sein de ce conseil municipal ça ne soit pas le cas. On peut s'en réjouir les uns et les autres et pourvu que ça dure, comme on dit !

Pour ce qui est sport-éducation... qu'est-ce que j'avais noté ?... Oui, au niveau national, un rapport très récent de la Fondation des femmes a fait état de l'impact du Covid au-delà des violences faites aux femmes. Effectivement, d'après leurs analyses, sur les 35Md€ qui ont été mis dans le projet de relance, seulement 7Md€ seraient à destination de l'emploi des femmes. Voilà, il y a tout un tas de choses encore à corriger, on est d'accord là-dessus.

Je reviens sur le harcèlement au sein de la Ville. On en a parlé en Instance, notamment au niveau du CTP. Il n'y a pas eu de dépôt depuis plusieurs années, en fait. Ce qui a été mis en place depuis plusieurs années une procédure... Marie-Liesse, tu veux peut-être... Une procédure de... le mot m'échappe...

Madame Dupuy : ... un imprimé que la personne peut remplir et qui va à la DRH. On vient de mettre ça en place dans les différentes Instances et on a décidé, ensemble, de faire... afin que la personne puisse déclarer cette problématique qu'elle subit.

Madame Rouffet : La procédure de signalement ! Voilà ! Le mot m'échappait. De harcèlement moral et sexuel.

Le casier judiciaire des agents est vérifié pour ceux qui ont... ça paraît évident quand même. Pour la psychologue, on prend note, mais à priori elle devrait revenir dans les mois qui arrivent. Après, effectivement, devant l'ampleur de la tâche on a toujours l'impression de manquer de moyens, ça je vous le reconnais et j'en suis tout aussi attristée que vous.

Monsieur Vogel : Monsieur Philippe Martin.

Madame Asdrubal : J'en avais une toute petite dernière : et au niveau du handicap ? J'ai regardé au niveau de la Direction de la recherche, de l'étude et de l'évaluation des statistiques. Ça, je ne l'ai pas vu. Est-ce que ça figure dans votre rapport ? Je pense notamment au public porteur de handicap. Est-ce que vous avez des chiffres ?

Madame Rouffet : On n'a pas fait de paragraphe sur le public « femmes et handicapées ». Ça pourrait être quelque chose à compléter pour la prochaine fois.

Madame Asdrubal : C'est quelque chose d'important et il faut savoir qu'il y a 12 % de femmes, ce n'est pas un détail, ce sont tout de même des gens qui sont affaiblis, physiquement ou autre et le taux est de 9 % des femmes porteuses de handicap par rapport aux valides. C'est énorme.

Madame Rouffet : Effectivement, il y a une forte différence et être porteuse d'un handicap met encore plus en difficulté, peut mettre encore plus en difficulté les femmes par rapport à ces violences-là. Mais sinon, non, ça ne figure pas dans le rapport effectivement.

Monsieur Vogel : Monsieur Philippe Martin.

Monsieur Martin : Oui, merci Monsieur le Maire.

Oui, Madame Rouffet dans votre Rapport égalité femme/homme, vous avez un chapitre assez long autour des violences faites aux femmes mais je m'étonne que vous ne fassiez absolument pas allusion à la prostitution ou, en tout cas, très très peu et ce n'est pas lisible comme ça.

Des prostituées à Melun, il y en a partout. Il y en a Boulevard Chamblain, il y en a Rue du

Grand Clos, il y en a Rue Saint Ambroise, il y en a Rue Saint-Aspais, il y en a Avenue du Général de Gaulle, il y en a Rue du Miroir, il y en a Rue Paul Doumer, il y en a Place Saint-Jean. Je pourrais continuer, la liste est longue. Il y en a partout !

Alors, quand je parle de prostitution, je ne me situe pas du tout d'un point de vue morale, quitte à déplaire à certains, je distingue bien les femmes qui exercent cette activité de leur « propre chef », quelque part, même si je doute qu'il s'agisse d'un métier passion. Certaines vous expliquent très facilement qu'elles exercent cette activité parce qu'elle peut être très lucrative et qu'elles préfèrent faire ça que de gagner le SMIC. C'est un discours qu'on entend aussi.

Mais moi, je voudrais vraiment vous alerter sur celles qui exercent sous la contrainte. Une contrainte qui s'exerce sous différentes formes, ça peut être de la confiscation de passeport, ça peut être des violences physiques, ça peut être des menaces auprès des membres de la famille restée au pays parce qu'il s'agit souvent de femmes qui viennent de l'étranger, d'Asie, principalement de Chine, d'Afrique, d'Amérique latine, d'Europe de l'est, etc.

Ces femmes exercent dans des appartements, souvent loués sur des plateformes de type Airbnb ou Booking.com, elles trouvent leurs « clients » sur des sites internet spécialisés dans ce genre d'annonces. Certains appartements à Melun sont systématiquement loués à des femmes qui exercent cette activité. Or, c'est pas de chance, j'imagine que les propriétaires jouent de malchance, ça doit être le hasard mais systématiquement on a des femmes qui se prostituent dans ces appartements. Elles sont invisibles, vous ne les voyez pas, on n'est pas sur une prostitution à l'ancienne, elles ne font pas les 400 pas dans la rue. Elles sont complètement invisibles mais elles existent ! A l'heure actuelle, il y a à Melun peu ou prou une cinquantaine de femmes qui exercent très certainement sous la contrainte ou, en tout cas, en prise à des réseaux plus ou moins mafieux.

A partir du moment où ces femmes exercent sous la contrainte, vous pouvez considérer qu'elles subissent peu ou prou une dizaine de viols par jour. On parle bien de cette réalité-là.

Puisque vous avez l'air d'être particulièrement engagé dans la lutte contre les violences faites aux femmes, qu'est-ce que vous mettez en œuvre pour lutter contre ce fléau et venir au secours de ces femmes ?

Je vous remercie.

Madame Rouffet : Je vous remercie. Effectivement, la prostitution s'en va galopante et encore plus en ces moments où économiquement ça peut devenir difficile pour certaines.

C'est un travail mené au niveau du CISPD pour le moment et, j'avoue, je n'ai pas encore pris le temps de m'y atteler. Je ne peux pas vous donner plus d'éléments que ça aujourd'hui mais, avec plaisir, nous pourrions en rediscuter dès lors que j'aurais plus d'éléments.

Monsieur Vogel : Merci. Oui...

Monsieur Martin : Oui, je voulais juste préciser que, pour vous aider potentiellement dans vos démarches, qu'un loueur qui loue systématiquement... un propriétaire privé qui loue via Airbnb ou d'autres plateformes des logements qui sont qu'aisément exclusivement destinés à la prostitution, peut être pénalement condamné en tant que proxénète. Je pense qu'on peut intervenir de ce point de vue-là.

Contrairement à ce que l'on peut entendre, il n'est pas impossible, pour des appartements privés par exemple, de dénoncer le bail, il y a un texte de Loi, c'est le 706-40 du Code de procédure pénale, qui permet à des propriétaires, s'ils se rendent compte qu'ils ont loué à des femmes qui sont prises dans ces réseaux-là, qui permet de dénoncer le bail et, en gros, de changer de locataire.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin, je vais laisser la parole à Bruno Pinard, Directeur de la Police Municipale, qui va vous dire ce que nous faisons au niveau de la Police Municipale actuellement pour démanteler ces réseaux.

Monsieur Pinard : Bonjour à tous. Concernant cette problématique de prostitution, elle est connue, effectivement, des services de sécurité. Il y a eu très récemment une enquête relativement importante qui a été menée par le Commissaire central de Melun sur informations données par les services municipaux de la Ville, en l'occurrence la Police Municipale, concernant la Rue du Grand Clos, qui s'est soldée par de bons résultats après une relativement longue investigation parce que les appartements sont loués, sous-loués, enfin, c'est relativement compliqué au niveau des appartements mis à disposition pour ce genre « d'activité ».

Il y a eu du résultat positif après plusieurs semaines, voire mois, d'enquête du Commissaire où de plusieurs services de la Ville ont collaboré (le Service urbanisme, etc.) pour arriver à identifier les propriétaires de ces appartements.

Il y a eu d'autres points qui ont été détectés, on va dire, par les services de Police Municipale et qui sont donnés aujourd'hui au Commissaire central pour investigation et pour enquête. C'est quelque chose que l'on suit pour autant qu'on connaisse et qu'on le voit plus ou moins sur la voie publique. Rue du Grand Clos, ça se voyait, c'était très fréquent. Après, il y a des endroits où on a découvert des problèmes de prostitution, effectivement, moins visible et, comment dirais-je... moins opportune pour une opération de Police ou autre et où ça fait l'objet d'un signalement puisque la Police Municipale n'a pas de pouvoir d'enquête dans ce domaine-là et c'est la Police d'Etat qui est chargée de l'enquête.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Merci pour l'information. J'avais déjà eu cette information pour un potentiel démantèlement qui agissait Rue du Grand Clos. Moi, j'y habite Rue du Grand Clos, je suis bien placé aux premières loges et des filles qui se prostituent j'en ai encore plus de... 2 ou 3. Là à ce stade, aujourd'hui, je ne sais pas comment se passe votre démantèlement de réseau. Pour moi, si c'est démantelé, ça devrait s'arrêter du jour au lendemain !

Monsieur Vogel : En tout cas, la Police Nationale est en train de faire quelque chose. Il faut savoir que le pouvoir d'enquête relève de la Police Nationale.
Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, merci. Moi, je vais compléter les propos de Monique Cellierier puisque tout à l'heure elle faisait référence aux membres qui faisaient partie du Conseil d'administration de l'association « Paroles de femmes – Relais 77 ». J'en fait partie en mon nom propre.

Donc, en effet, cette association est très importante sur le territoire de Melun puisqu'elle intervient en grande partie sur la Seine-et-Marne mais sur Melun, elle permet, comme l'a dit Madame Rouffet, d'aider sur le logement mais elle aide aussi tous les services de la Ville, elle n'aide pas que le CCAS, elle aide aussi beaucoup d'autres services que je ne citerai pas par respect pour les personnes victimes. Mais on a eu à faire, à plusieurs reprises, au Relais 77 qui est vraiment une ressource sur le territoire.

Moi, j'avais une question, puisque tout à l'heure vous avez parlé du Groupe de travail entre le CISPD et le Contrat local de santé et la fiche action qu'on n'a pas.

J'avais une question par rapport au Contrat local de santé mentale. En effet, les femmes victimes de violences, il y a aussi un problème sur la santé mentale. Est-ce qu'il y a un lien,

un travail fort entre le CISPD et le CLSM ?

Madame Rouffet : Je vais avoir besoin de votre aide...

Monsieur Vogel : Pascale Gomes va répondre. Elle est en charge du Contrat de santé.

Madame Gomes : Alors, oui. Pas pour l'instant, d'autant plus qu'au niveau du CLSM il y a une mise en route qui se fait avec l'ARS mais, qu'à ce jour, il n'y a toujours pas de Coordonnateur de CLSM recruté au niveau de l'Hôpital. Donc c'est que c'est un frein mais, en tout cas, ça s'est réamorcé par une réunion qui a eu lieu il y a une quinzaine de jours mais on est en attente d'un coordonnateur depuis maintenant, je crois, plus d'un an, il n'y a personne qui a été recruté sur ce poste.

Madame Durand : Oui, parce qu'il y a beaucoup d'agglomérations, on peut prendre par exemple Maubeuge, où le CLSM travaille beaucoup avec le CISPD et je pense que c'est quelque chose qu'il faut vraiment mettre en œuvre parce que ça va de pair avec ce sujet-là.

Monsieur Vogel : C'est prévu.

Oui ? Madame Monville.

Madame Monville : Oui, rapidement, moi je voulais quand même insister sur le fait que parmi les questions qu'Eric a posées, je pense d'ailleurs qu'Eric ne verrait pas d'inconvénient à tenir ce qu'il a écrit à votre disposition parce que c'est un travail critique vraiment intéressant. Parmi les questions qu'il posait c'était « comment se fait-il que l'écart de salaire entre les femmes et les hommes se soit accru ces 5 dernières années, c'est-à-dire sur les femmes et les hommes qui ont moins de 5 ans d'ancienneté ?

Alors, j'imagine que c'est parce que vous recrutez davantage de femmes en catégorie C et d'avantage d'hommes en catégorie B et A. Ça dit des choses de la politique de recrutement.

Je voudrais vous dire des choses aussi, Monsieur le Maire, et c'est une réflexion qu'on vous avait déjà faite : vous avez un Cabinet très masculin et que vous pourriez, vous aussi, montrer l'exemple.

Et puis, j'ai une question toute simple parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites mais insister aussi sauf que le réflexe est assez significatif : Monsieur Martin vous pose la question de la prostitution dans la Ville et ce que vous faites, vous vous tournez vers la Police. Or, justement la réponse que Aude a donnée et qui est justement est la seule possible, c'est qu'on sait très bien que dans des moments de crise économique, en plus, de fait, le problème de la prostitution des femmes augmente. Et on est dans ce moment de crise économique et un moment qui est considérablement accentué par le Covid.

Donc, il ne s'agit pas seulement de se tourner vers la Police et de dire « comment on fait pour démanteler les réseaux », bien sûr qu'il faut démanteler les réseaux mais il faut aussi faire en sorte que les femmes ne tombent pas dans la prostitution, donc les accompagner. Par exemple dans ce que vous suggérait Eric, dans le travail des familles monoparentales dont la cheffe de famille est une femme, il faudrait penser à avoir une politique de vraie prévention. Et à ce titre, maintenant, je vous demande combien d'associations travaillant sur la question des violences faites aux femmes à Melun et où en est l'association « Le foyer l'Olympe » ?

Voilà. Je voudrais des réponses précises si c'est possible.

Monsieur Vogel : Aude.

Madame Rouffet : nous avons deux associations qui travaillent véritablement sur les violences

faites aux femmes, « Les mots bleus » et « Le foyer de l'Olympe ». Qu'est-ce que vous voulez savoir du coup sur « Le foyer de l'Olympe » ?

Madame Monville : Je veux savoir où ils en sont car ils avaient des problèmes de convention pour l'occupation de locaux. Donc, je veux savoir où ils en sont, si c'est réglé. Enfin, où elles en sont car ce sont majoritairement des femmes qui y travaillent.

Madame Rouffet : La convention qui avait été signée avec Fidamuris est toujours d'actualité. Les conventions prochaines avec les associations arriveront après ce conseil municipal. Voilà, elles auront une proposition, éventuellement, pour une convention.

Monsieur Vogel : Bien ! Oui, Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, s'il vous plaît Monsieur. Je voulais préciser, suite aux propos de Madame Monville que la prostitution elle n'est pas uniquement féminine, il existe aussi de la prostitution masculine qui se développe de plus en plus, d'ailleurs.

Mais de manière générale, les violences ne sont pas faites qu'envers les femmes. On a aussi du harcèlement que subissent les hommes. On a aussi, du harcèlement psychologique, on va dire. Mais les hommes sont aussi victimes de violences. On a vu, par exemple, ces derniers temps un site, un « me too » ouvert pour la population homosexuelle par exemple et qui a été « victime » de son succès. On s'est rendu compte que beaucoup d'hommes, homosexuels en l'occurrence, qui étaient victimes d'agressions sexuelles et de viols.

Donc ça existe et je trouve que, là, aujourd'hui dans les débats, on oriente. C'est quand même un rapport sur l'égalité femme/homme. Donc dans le terme « égalité femme/homme », il y a « égalité ». On oriente beaucoup les débats autour des femmes, c'est vrai que ce sont elles principalement les victimes et j'en suis bien d'accord, mais il ne faut pas oublier que les hommes ne sont pas tous d'immondes prédateurs et les femmes pas toutes de gentilles princesses !

Madame Rouffet : On est d'accord !

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville et je pense qu'on va clore.

Madame Monville : Non, mais je voudrais répondre car c'est quand même une antienne de la Droite ça !

95 % des meurtres dans les familles sont des femmes victimes de la violence d'un homme et quand c'est l'homme qui meurt, c'est parce que c'est la femme qui s'est défendue. Dans la plupart des cas ! Donc, il ne faut tout de même pas exagérer !

Après ce que vous dites, Monsieur Martin, c'est autre chose, c'est très intéressant ce que vous avez dit. Vous avez dit, vous avez parlé des hommes et vous avez rectifié en parlant des hommes qui en fait sont des homosexuels. Et c'est justement...

Monsieur Martin : Non, non ! Je n'ai pas dit ça ! Vous ne pouvez pas travestir mes propos comme ça !

Madame Monville : ...non mais...

Monsieur Martin : Non !

Monsieur Vogel : Madame Monville, terminez votre propos.

Madame Monville : Je vais terminer. Donc, ce qui est bien c'est qu'il y a la bande.

Monsieur Martin : Ce que j'ai dit c'est qu'il y a une population homosexuelle qui était souvent victime potentiellement d'agressions sexuelles, raison pour laquelle on a fait un « me too » qui leur est destiné. C'est ce que j'ai dit !

Madame Monville : Voilà ! Absolument !

Monsieur Vogel : Coupez votre micro Monsieur Martin, s'il vous plait, que l'on puisse entendre.

Madame Monville : Car contrairement à ce que vous dites, Monsieur Tortillon l'avait souligné, parce que dans l'intervention qu'il a faite tout à l'heure, à la fin, il dit que parmi les discriminations il y a bien évidemment les discriminations de genre mais qu'il y a aussi toutes les autres discriminations, entre autres les discriminations de l'ordre des orientations sexuelles et qu'il faut savoir en tenir compte et qu'il faut savoir développer une politique contre l'ensemble des discriminations. Il se trouve que Monsieur Tortillon l'avait bien noté. Voilà.

Monsieur Vogel : Bien. Merci Aude pour la présentation qui était très complète.

Monsieur Tortillon, simplement un mot par rapport à ce que vous avez dit. C'est un peu le verre à moitié vide et le verre à moitié plein. Souvent je note que vous dites qu'il y a des choses très bien qui ont été faites par la Municipalité à son niveau. Je suis d'accord lorsque vous dites que le bon niveau c'est au-delà, d'ailleurs, Aude l'a souligné, c'est au-delà du territoire de la Ville. C'est général, c'est d'ailleurs pour cela que la référence à Sénart me paraît tout à fait justifiée, il faut voir au-delà, c'est comme l'hôpital, ce n'est pas simplement l'hôpital de Melun, c'est l'hôpital de Melun et Sénart.

Monsieur Vogel : Donc, il n'y a pas de vote sur ce rapport, il y a simplement une prise d'acte. Donc, nous prenons acte du rapport.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la présentation du Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes pour l'année 2021 qui comprend notamment le plan d'action établi par l'Autorité territoriale pour les 3 prochaines années.

4 - AFFECTATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2020

Monsieur Vogel : Je donne maintenant la parole à Kadir pour toute une série de délibérations financières. Délibération n° 4 : affectation des résultats provisoires pour l'exercice 2020.

Monsieur Mebarek : Merci Monsieur le Maire.

Pour les délibérations que j'ai à présenter, je vais le faire assez rapidement car nous avons eu un débat assez nourri lors du Débat d'Orientations Budgétaires il y a moins d'un mois. Or, les chiffres qui avaient été présentés lors de ce Débat d'Orientations Budgétaires étaient déjà très précis et c'était en réalité quasiment des chiffres... c'était des chiffres définitifs.

Je ferai un exposé assez rapide, considérant que le débat a largement été réalisé lors du DOB.

Concernant la première délibération, il s'agit de l'affectation des résultats et de manière provisoire, il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2020. Le Compte Administratif 2020 sera adopté un peu plus tard dans l'année, on l'adoptera au mois de juin, pour autant, il est proposé d'intégrer de manière provisoire 2020 au Budget 2021.

Donc, l'objet de cette délibération est simplement de prendre acte des résultats dont j'avais déjà fait l'exposé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, résultats qui ont été rappelés lors de la dernière Commission des Finances. Il est donc proposé d'affecter les résultats de la section de fonctionnement d'un montant de 5 351 456 € à la section d'investissement du Budget 2021. Etant précisé que nous procéderons à l'intégration définitive des dits résultats lors du vote du Compte Administratif. Voilà.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Je vais redire ici, à peu près, ce que j'ai dit à la Communauté d'Agglomération parce qu'en fait vous mettez en place systématiquement les mêmes politiques et les mêmes stratégies comptables et financières. Systématiquement vous faites des économies sur le fonctionnement, économies qui ont, cette année, été très certainement facilitées par la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés. Mais si vous faites des économies sur le fonctionnement alors qu'on ne peut pas dire qu'en termes de fonctionnement, les équipements à Melun soient utilisés forcément au plein de leur potentiel. Par exemple, là, on s'est retrouvé avec des équipements vides du fait du Covid, on aurait éventuellement pu les mettre à disposition des écoles pour faire d'autres choses... Rien n'a été pensé ! Mais rien du tout ! On se retrouve avec un excédent de fonctionnement de plus de 5 000 000 €. Cet excédent de fonctionnement... par contre en investissement il reste des dépenses à effectuer alors finalement en investissement on a un excédent qui, je pense est lié à la situation dans laquelle nous nous sommes retrouvés, beaucoup plus faible, 5 fois plus faible quasiment que l'excédent en fonctionnement.

Avec cet excédent de fonctionnement, qu'est-ce qu'on fait ? Cet excédent de fonctionnement qui est lié et il faut le redire, essentiellement à des économies réalisées sur le fonctionnement parce qu'on ne peut pas dire, encore une fois, que ni l'ensemble des écoles de Melun sont entretenues comme elles le devraient, et on a longuement parlé de l'école Jean Bonis, que ni les équipements de Melun ne sont entretenus comme ils le devraient et pas encore qu'ils sont utilisés au plein de leurs capacités avec, éventuellement, des gens qui rendent service à la population qui en auraient bien besoin, en particulier pendant cette période de Covid.

Donc, on a 5 300 000 € d'excédent de fonctionnementsur un budget de 100 000 000 €. C'est beaucoup ! C'est très important ! Et cet excédent vous le réinjectez dans l'investissement !

On pourrait se dire : s'ils faisaient des investissements pour la population, au service de la population, on se dirait « bon, ok, d'accord, pourquoi pas » à la limite. Mais en fait, l'essentiel des investissements lorsqu'on va voir, c'est quoi ? C'est quoi l'essentiel des investissements de la Ville ? C'est le NPNRU qui est contesté par les gens ; c'est l'Ecoquartier qui est contesté par les gens ; c'est une politique de développement de la Ville qui est contesté par les gens, bientôt ce sera le Pôle Gare, le truc complètement délirant dont on a parlé la dernière fois.

Donc, vous faites des économies de fonctionnement là où à mon avis la Ville n'a pas les moyens de faire des économies de fonctionnement, sauf à l'appauvrir d'avantage, sauf à la rendre moins agréable pour la population et à dégrader le Service Public pour la population, malgré ce que vous pouvez dire. Et ça, vous l'investissez ensuite dans des choix politiques qui sont complètement contestables.

Vous réinvestissez aussi dans la réfection de voirie mais c'est la moindre des choses quand même quand on voit l'état d'un certain nombre de rues à Melun, on se dit que vous auriez d'ailleurs aussi de ce côté-là, un effort supplémentaire à faire.

Donc, à chaque fois vous faites la même manip', vous récupérez de l'argent de fonctionnement. Il faut que les gens comprennent ce que c'est le fonctionnement, c'est ce qui fait fonctionner le Service Public. Le fonctionnement c'est ce qui permet d'entretenir une école quand on est une mairie, qu'on entretient un cimetière, c'est tout ça le fonctionnement d'une municipalité, c'est ses rues, ses voies, etc. C'est les services à la population aussi, en particulier, tout ce qui concerne l'état civil, etc. Mais pas seulement ! C'est aussi la Police Municipale. C'est tout ça le fonctionnement d'une mairie.

Et bien, de quoi se rend-on compte ? C'est qu'à chaque fois que vous prélevez au fonctionnement, vous réduisez le fonctionnement. Ça passe aussi, entre autre, par réduire la masse salariale en faisant de plus en plus des contrats et en précarisant les gens à travers la vacation, etc., vous réduisez le fonctionnement et hop ! On le met sur de l'investissement, on fait tourner la machine à cash à travers des projets qui ne servent pas l'intérêt des melunais. Ça fait plusieurs fois que je le dis, je ne fais que le répéter mais c'est l'occasion de le dire encore mais avec les chiffres.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Madame Monville, vous avez encore fait un pot-pourri de raccourcis et de simplisme dans le propos.

On ne peut pas dire que la Ville fait un excédent et qu'elle va le gâcher... c'est quasiment ce que vous dites... et qu'elle va le gâcher en l'investissant. La Ville, elle l'investit pour les melunais. Donc, l'excédent vous parlez, qui n'est vraiment pas extraordinaire, c'est un investissement normal. Je pense que c'est tout à fait normal, quand on se compare à d'autres villes que de réaliser un excédent de fonctionnement de cette nature-là et si on ne réalisait pas d'excédent de fonctionnement, on serait dans une difficulté financière et je pense que vous seriez la première à critiquer la gestion de la Ville.

Donc, on a une gestion qui est saine, qui nous permet d'entretenir la Ville, de faire fonctionner nos services. Je vous rappelle qu'en 2020 nous avons dépensé quasiment 1 M€ de plus en dépenses de fonctionnement et là, vous avez le tableau, on est à 13 M€... je ne me rappelle plus exactement... 13,2 M€ en 2019 contre 14M€ en 2020, donc on a augmenté nos dépenses de fonctionnement, en particulier les charges à caractère général, et on a réalisé, effectivement, un excédent, comme beaucoup de villes, pour pouvoir financer et, vous le verrez dans la délibération d'après, qu'il s'avère que l'essentiel de l'investissement qui est financé, Madame Monville, en partie avec cet excédent, il est à destination en particulier des écoles, de la Petite enfance et de la voirie.

Donc, je disais bien que c'était un pot-pourri de raccourcis et je pense que je viens de l'illustrer.

Voilà. Ça c'était l'affectation des résultats et je vous propose maintenant de passer au vote.

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Monsieur Tortillon ?

Monsieur Tortillon : Moi, je veux juste dire, vu qu'on a passé le Rapport égalité homme/femme. 5 300 000 € ça laisse peut-être un petit peu de marge pour compenser les inégalités salariales justement... enfin, peut-être pouvez-vous agir ?!

Monsieur Vogel : Bien, on passe au vote ? Monsieur Martin ?

Monsieur Martin : Oui, excusez-moi, j'ai juste une petite chose à dire sur la délibération n° 4. Dans le tableau du reste à réaliser on dépense pour 3 Iphones pour le Cabinet du Maire à 4 700 €. C'est quelque chose qui avait déjà été dénoncé par Monsieur Guion au Conseil de l'Agglo mais je voulais un petit peu revenir dessus.

A l'heure où on demande à tout le monde de se serrer la ceinture et où on court après les subventions en tout genre pour réaliser le moindre investissement à Melun, est-ce que vous trouvez de bon goût d'acheter des téléphones à 1 500 € à vos Collaborateurs ? Est-ce que vous pouvez nous expliquer de quelles fonctionnalités disposent ces... enfin, il vous est indispensable ce genre de modèle par rapport à des modèles moins coûteux, s'il vous plait ?

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Moi, je veux tordre le cou à cette... cette ficelle ou cette polémique consistant à laisser croire que l'on aurait des dépenses somptuaires.

De quoi parle-t-on ? On avait à peu près le même débat au dernier conseil municipal lorsque Monsieur Guion avait contesté que la Ville avait engagé de l'argent pour des ordinateurs pour permettre aux Adjointes de signer des délégations... enfin... les décisions dématérialisées. Et là, c'est à peu près du même acabit en réalité. On parle d'un outil de travail qui appartient à la Ville, vous faites part de 3 téléphones... Vous savez, Monsieur Martin, en 2020, on a engagé des sommes importantes en matière d'équipement d'ordinateurs ou de tablettes, 40 000 € je crois, pour équiper les agents de la Ville en moyens dématérialisés pour leur permettre de travailler à distance (des ordinateurs, des tablettes). On a engagé quasiment 16 000 € pour des téléphones distribués également aux agents pour leur permettre de travailler chez eux. C'est un outil de travail qui appartient à la Ville de Melun. Et, parmi les équipements dont on dote les agents, vous évoquez ces téléphones qui sont fondamentalement plus qu'un moyen de communication... un téléphone portable... un Iphone en l'occurrence, aujourd'hui, se substitue à tout un tas d'outils qui au quotidien permettent d'exercer son travail.

Un Iphone, aujourd'hui, par définition c'est un téléphone, c'est également un appareil qui permet de consulter ses courriers professionnels et d'y répondre, ça permet également de consulter des pièces jointes lorsqu'elles sont lourdes lorsqu'elles sont attachées à un email professionnel, ça permet également de prendre des photographies et des vidéos, de traiter immédiatement ces vidéos, et donc, c'est un outil de travail.

S'il fallait compenser ce matériel par des outils par un certain nombre d'autres équipements, donc, un téléphone, un ordinateur portable, une caméra, un appareil photo, tous les consommables qui vont avec, ce n'est pas 4 000 € qu'il aurait fallu dépenser, c'est 15 000 €. Donc là, on a procédé à un arbitrage à la fois financier mais technique parce que oui, les Iphones dont vous faites état, je ne sais plus combien, 10, 11..., sont des équipements qui sont technologiquement avancés et qui permettent de répondre aux besoins des agents qui y ont recours. Voilà ! C'est cher...

Monsieur Martin : Le...

Monsieur Mebarek : Attendez Monsieur Martin, je termine ! On peut considérer que cet outil en tant que tel est un outil qui est cher mais c'est à comparer à l'usage qu'on en fait et au fait qu'en face on n'a pas besoin d'acheter une caméra ou un appareil photo.

Donc voilà ! Et arrêtons s'il vous plait... je reconnais Monsieur Martin que votre question n'a pas été posée avec une part de... comment dire... de polémique, je reconnais, c'est normal. Je me permets de le souligner car votre question n'a pas été soulevée sur le ton de la polémique, vraiment. Du coup, ma réponse est la plus complète possible pour essayer de sortir de ce

débat que nous avons déjà eu lors d'une précédente instance. Sortons de tout ça, quoi ! Enfin, je vais refaire le laïus de la fois dernière, attendez, là on vote un budget de 107 000 000 €. 107 000 000 € et on est là à perdre son temps à parler de trois téléphones !
Voilà Monsieur Martin !

Monsieur Vogel : A vous Monsieur Martin.

Monsieur Martin : On peut raisonner sur un budget de 107 000 000 € pour n'importe quelle dépense. Si on a toujours le même argument !

Non, non, ma question, elle n'est pas polémique effectivement, je ne suis pas contre que tout le monde ait un outil de travail digne de ce nom, il n'y a pas de souci. Mais les fonctionnalités que vous venez d'évoquer, je les ai moi-même sur mon Iphone et il ne coûte pas 1 500 € ! Ce n'est pas le modèle à 1 500 €. Nous, à un moment donné, la dépense elle est potentiellement symbolique, elle nous paraît indécente !

Monsieur Vogel : Moi, je voudrais juste dire une chose sur ce sujet : ils ne vont pas partir avec, ils appartiennent à la Ville.

Non, mais à force, cette petite musique... Qu'on soit bien clair, on est non polémique, c'est un choix d'investissement fait par la Ville. Un point c'est tout !

Bon, on peut voter sur l'affectation des résultats provisoires. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté par 6 voix contre, 33 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des résultats provisoires de clôture du Budget de la Ville de l'exercice 2020, qui s'établissent de la manière suivante :

Résultat de la section de Fonctionnement (A)	Déficit	
	Excédent	5 351 456,91 €
Solde brut d'investissement reporté (1)	Déficit	
	Excédent	3 276 839,48 €
Restes à réaliser en investissement	Dépenses	3 139 362,67 €
	Recettes	1 210 359,64 €
Solde des restes à réaliser (2)	Déficit	-1 929 003,03 €
	Excédent	
Solde net d'investissement (B = (1+2))	Déficit	
	Excédent	1 347 836,45 €
Résultat global de clôture (A+B)	Déficit	
	Excédent	6 699 293,36 €

DECIDE d'affecter le résultat provisoire de la section de fonctionnement, soit **5 351 456,91 €**

au financement de la section d'investissement.

PRECISE que cette décision se traduit de la manière suivante dans le budget primitif 2021 :

Section d'Investissement :

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 5 351 456,91 €

PRECISE que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du Compte Administratif 2020. En tout état de cause, si une différence avec les montants repris par anticipation devait apparaître, une régularisation sera effectuée dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif.

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur Vogel : Délibération n° 5, vote du Budget.

Monsieur Mebarek : Bon, le vote du Budget, vraiment, je vais m'abstenir de faire un exposé détaillé et très long. Tout a été fait, tout a été dit.

Je rappelle simplement, le Maire l'avait assez longuement exposé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les axes prioritaires autour desquels il a été construit et qui sont fondamentalement des axes que l'on va retrouver et qui vont être le fil conducteur de nos actions au titre de ce mandat.

Donc, le premier axe, c'est l'axe « éducation/enfance/jeunesse » qui va engager beaucoup, beaucoup de crédits sur cette année et les années qui viennent.

Le second « cadre de vie – transition écologique ».

Le troisième étant le « commerce/ l'attractivité et le dynamisme local ».

Le dernier axe de priorités c'est « la citoyenneté / la démocratie locale et la sécurité ».

Ces quatre priorités qui sont les axes sur lesquels nous allons engager nos efforts, notamment budgétaires, on va les retrouver, en particulier sur notre programme d'investissement dont je vais vous parler tout à l'heure.

De manière générale, le budget qui est présenté ce soir est conforme à ce qui a été évoqué lors du débat, je l'ai dit. Il s'élève à un montant de 103 000 000 €... un peu plus, pratiquement 104 000 000 € : 71 000 000 € de dépenses de fonctionnement et 32 000 000 € de dépenses d'investissement.

Alors, s'agissant du fonctionnement, ce que l'on constate en 2021, c'est l'évolution des recettes qui est relativement stable, on est à 1 %, 0,9 % de recettes supplémentaires en fonctionnement avec l'élément notable, on l'espère, ce n'est que de la prévision, on espère que ça va se réaliser, on compte sur des participations plus importantes. Vous le savez, l'année 2020 a été marquée par des pertes très importantes, je n'y reviens pas, en matière de recettes, en particulier au titre des services qui ont été fermés mais également des différentes mesures qui avaient été prises par la Municipalité, notamment en matière de soutien à l'activité économique, en matière de gratuité des parkings, etc.,

2021, une année un peu plus normale même si on est en plein confinement, c'est un peu cocasse de dire ça, mais bon... En tout cas, des recettes des participations des usagers sont attendues en progression de 1,5 %.

Les dotations de l'Etat, globalement, augmentation de plus de 400 000 €, soit 2,6 %, c'est essentiellement tiré par la Dotation de Solidarité Urbaine qui d'une année sur l'autre progresse, et la Ville de Melun étant une ville en Politique de la Ville... enfin, une partie des quartiers est en Politique de la Ville, on profite de cette progression de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Le poste « fiscalité » est en progression de 3,4 % par rapport au Budget 2020, si on raisonne en termes de réalisation par rapport au Compte Administratif 2020, c'est plutôt 2,5 %. Cet accroissement de la fiscalité est uniquement lié à la revalorisation forfaitaire des bases et aux assiettes qui ont également évolué. C'est, on va dire, l'effet mécanique de cet élargissement des assiettes. Bien entendu, les taux de la fiscalité sont en 2021 maintenus à un niveau inchangé. Ils avaient déjà fait l'objet de deux réductions en 2019 et 2020 à hauteur de 3 %, soit globalement une baisse de produits de fiscalité sur deux années de quasiment 2 500 000 € de baisse de fiscalité qui est, on va dire, laissé aux melunais. Donc en 2021, nous proposons de maintenir inchangés les taux de fiscalité.

En ce qui concerne... donc, voilà, globalement 71 000 000 de recettes pour 64 000 000 € de dépenses de fonctionnement.

Ces dépenses de fonctionnement, elles sont en baisse de manière générale, les dépenses réelles sont en baisse d'un demi-point avec en particulier des dépenses à caractère général qui sont, elles, en contraction par rapport à 2020, c'est - 3 % en matière de dépenses à caractère général, non pas que nous ayons décidé de contraindre d'avantage les services mais surtout parce que des dépenses contraintes qui avaient été engagées en 2020 dans le cadre notamment de la crise du Covid, c'est 461 000 € de dépenses liées au Covid. Ces dépenses, on ne les retrouvera pas, en tout cas pleinement, en 2021.

Je l'avais dit lors du Débat d'Orientations Budgétaires, la masse salariale, par contre, qui a quant à elle été très stable, voire en légère diminution en 2020, c'est lié à des recrutements qui n'avaient pas été réalisés compte-tenu en particulier de la crise. 2021 est plutôt une année durant laquelle on va croître en matière de personnel, en particulier via les recrutements qui vont enfin être effectifs. On envisage donc une augmentation de la masse salariale de 2,1 % sur l'exercice 2021.

Sur les dépenses de fonctionnement, pour en terminer, les subventions aux associations sont à un niveau important, 1 500 000 €, elles progressent hors enveloppe CCAS, elles progressent de 3,7 %.

L'élément particulièrement notable de ce Budget 2021, c'est l'investissement, on l'a longuement évoqué la fois dernière l'investissement qui est proposé en 2021, la section d'investissements est portée à 32 000 000 € avec des dépenses réelles d'investissement, car comme vous le savez dans les dépenses réelles d'investissement on a la part de remboursement de l'emprunt en cours, des emprunts, pardon, les dépenses d'équipement à elles seules d'un niveau de 25 000 000 €. Donc, 25 000 000 € de dépenses d'équipement.

L'essentiel de ces dépenses d'équipement, je l'ai dit en introduction, je l'ai redit il y a un instant, elles portent sur des axes prioritaires qui ont été évoqués, c'est l'éducation et l'enfance puisque sur ces 25 000 000 € nous consacrons 10 500 000 € en particulier pour la construction du groupe scolaire de l'Ecoquartier mais également pour divers travaux de rénovation - d'ailleurs, on passe tout à l'heure une délibération pour la DPV - donc, divers travaux de rénovation sur divers bâtiments de la Ville, qu'il s'agisse d'écoles situées sur les hauts de Melun ou dans le secteur sud de la Ville. Donc, 10 500 000 € sur le scolaire et la petite enfance, on n'oublie pas, bien sûr, les travaux de la crèche de l'Ecoquartier qui

accueillera bientôt 55 berceaux supplémentaires.

Le deuxième axe prioritaire c'était le cadre de vie et la transition écologique, donc 7 500 000 € d'investissement sur cet axe, à retrouver 5 000 000 €... tout à l'heure on critiquait le volontarisme de la Ville en matière de voirie mais c'est 5 300 000 € de fléchés sur les travaux de voirie.

Alors, 5 300 000 € de travaux sur la voirie, ça en fait quand même de la voirie ! Effectivement, on ne peut pas tout faire, il y a je crois 80 kms de voirie dans la Ville, on ne peut pas tout faire. Tous les ans, on essaie d'en faire le plus possible, à la fois en fonction de nos contraintes budgétaires aussi de nos capacités physiques à sortir les opérations. Mais 5 000 000 €, et là on va retrouver la fin des travaux de la Rue Louis Baunier, la Rue Marcel Houdet, la Rue des Trois Moulins, la fin des travaux de l'entrée des Mézereaux et sans compter les voiries sur la Plaine de Montaigu.

On consacrera également 1 700 000 € sur le volet écologique avec la création et l'implantation d'espaces verts et notre plan de végétalisation et de plantation d'arbres.

Poste également très important, c'est le secteur du sport et de la jeunesse puisque 2 000 000 € seront affectés à ce secteur avec en particulier des requalifications lourdes d'équipements sportifs, en particulier de gymnases.

Le domaine de la culture consacrera 1 500 000 € en matière de dépense en investissement et on va, ici, retrouver l'opération de cinéma en centre-ville mais également de travaux de réfection en matière de patrimoine, en particulier sur les églises Notre Dame et Saint-Aspais. Pour financer ces investissements, on table sur les subventions de nos partenaires à hauteur de 7 000 000 €, on le finance également grâce à de l'autofinancement qui va être dégagé et par un recours à l'emprunt qui va être porté en 2021 à 4 500 000 €. Donc, en 2020 nous avons emprunté 3 000 000 €, c'était pareil l'année d'avant, en 2021 compte-tenu de l'ambitieux programme d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de porter ce niveau d'emprunt à 4 500 000 €, ce qui reste encore en-deçà de ce que la Ville continue de rembourser par an. Nous n'aurons donc pas d'augmentation de notre endettement en 2021, étant précisé que la consommation effective de cette enveloppe dépendra de l'avancée des travaux dont je viens de parler. Voilà.

En conclusion, simplement pour dire que c'est la première année pleine de l'exercice de notre mandat puisque le Budget 2020 avait été voté sur le mandat précédent et il est tout simplement la traduction du volontarisme dont le Maire a fait part lorsqu'il a évoqué les 4 axes prioritaires. Et, ne vous en déplaise Madame Monville, engager une dépense de 25 000 000 € sur des équipements c'est aussi parce que nous sommes en mesure, tout en continuant à faire fonctionner parfaitement nos services, de dégager suffisamment de marges de manœuvre et constater qu'ils sont à 100 % à destination des melunais, en particulier des plus jeunes des melunais.

Monsieur Vogel : Merci Kadir. Bénédicte Monville.

Madame Monville : Alors, on a eu le débat au moment du Débat d'Orientations Budgétaires mais quand même il y a un certain nombre de choses sur lesquelles je veux revenir.

Vous avez dit tout à l'heure dans une formule, quand même... que la Ville voyait sa Dotation de Solidarité Urbaine augmenter puisqu'elle était classée Politique de la Ville et que donc, nous avons 4 000 000 € en plus du fait du classement de Melun dans la Politique de la Ville.

Moi, je regrette personnellement quand je vais me promener dans les quartiers prioritaires de

la Ville, justement, de constater la situation dans laquelle ils sont laissés – bon, c’est du fait de la Ville mais c’est le fait aussi des bailleurs. Il y aurait un effort considérable à faire de ce point de vue-là. Alors si on s’enorgueillit du fait de toucher plus de subventions pour ces quartiers-là parce qu’on a une Dotation de Solidarité, essayons justement de faire que cette Dotation de Solidarité soit utilisée de façon solidaire avec ceux qui en ont le plus besoin et c’est loin d’être le cas ici.

Vous avez parlé aussi de l’accroissement de la fiscalité du fait de la révision des bases et vous avez rappelé que nous avons le manque à gagner du fait du cadeau que vous avez fait aux 6 000 propriétaires melunais sur les 40 000 habitants. J’insiste là-dessus parce que vous avez dit « on a rendu cette fiscalité aux melunais ». C’est faux ! C’est-à-dire que les locataires à Melun n’ont vu absolument rien vu, rien, zéro, de cette baisse que vous avez consentie uniquement à ceux qui paient la Taxe foncière, c’est-à-dire uniquement aux propriétaires et vous venez de nous dire en plus, qu’elle est ridicule en fait... les bases ont bougé et le... cadeau que vous avez fait était essentiellement de l’ordre de la communication parce qu’en termes réels de baisse de la fiscalité, pour un ménage sur une année, ça doit représenter rien du tout.

En fait, vous avez fait un cadeau à votre électorat, ça vous a permis de communiquer vers votre électorat et cet argent-là, par contre, ces 2 500 000 € n’ont servi qu’à eux ! C’est-à-dire que ces 2 500 000 € que la Ville a « concédé », comme vous le dites, aux melunais et melunaises propriétaires, n’a servi qu’à eux ! Vous auriez pu avec ça, 2 500 000 €, investir dans un service pour l’ensemble de la population ! Vous auriez pu avec ça, renforcer les services à l’ensemble de la population ! OU, à l’inverse de faire une politique de droite, mais vous êtes de droite, on ne peut pas vous reprocher de faire une politique de droite en même temps, mais on vous combat ! A l’inverse d’une politique de droite, ne pas donner de l’argent aux « riches » mais aider ceux qui en ont besoin avec ces 2 500 000 €. Donc, on voit bien vos orientations politiques.

Ensuite, vous nous dites que les dépenses de fonctionnement ont baissé et vous prévoyez pour l’année prochaine qu’elles baisseront encore d’avantage. Vous allez continuer comme ça encore pendant combien de temps en prenant sur le fonctionnement en prétendant que la Ville continue à être merveilleusement bien gérée et que tout va bien ?

En même temps, vous nous annoncez que les dépenses de fonctionnement vont baisser mais que la masse salariale, elle, va monter. Alors, si les dépenses de fonctionnement baissent mais que la masse salariale va augmenter de 2,1 % ça veut dire que toutes les dépenses qui sont pour autre chose justement (l’entretien du bâti, l’entretien des espaces verts etc.), alors elles, elles vont considérablement baisser ! Alors, ça, c’est particulièrement inquiétant.

Vous nous dites que l’enveloppe aux associations a augmenté de 3,7 %. Ça serait intéressant d’avoir, s’il vous plaît, ça fait plusieurs fois qu’on vous le demande, moi je voudrais avoir d’une part, la ventilation de cette augmentation, quelles sont les associations qui ont vu leur enveloppe augmenter et je voudrais avoir, aussi, les associations qui demandent des subventions et qui ne sont pas satisfaites et savoir sur quels critères objectifs vous avez jugé du fait qu’elles n’avaient pas à l’être.

Ensuite, vous nous dites que l’investissement, 32 000 000 €, pour des dépenses réelles d’équipement de 25 000 000 €, le reste servant à rembourser la dette de Melun, et là-dessus, vous nous dites tranquillement, alors là, vous ne manquez pas de toupet Monsieur Mebarek, vous m’avez dit tout à l’heure que j’aimais les pots-pourris mais vous, vous êtes extraordinaire parce que vous dites des choses en, en... qui laisseraient penser que mais personne n’est dupe de ce que vous racontez ! Personne n’est dupe de ce que vous nous racontez ! Vous nous dites que c’est pour l’enfance et l’éducation. Donc, on fait l’école de l’Ecoquartier, on fait la crèche de l’Ecoquartier. Mais heureusement que vous faites une crèche et une école à l’Ecoquartier ! Vous prévoyez plus de 4 000 habitants, heureusement

que vous leur faites une crèche et une école ! Mais vous n'améliorez pas les conditions des enfants à Melun, c'est faux ! Vous répondez simplement à l'obligation dans laquelle vous vous êtes mis du fait du programme d'urbanisation délirant que vous développez sur la Ville. Vous répondez aux obligations dans lesquelles vous vous êtes mis d'offrir à ces populations un Service Public d'éducation. Heureusement que vous le faites ! Il ne manquerait plus que vous ne le fassiez pas !

Mais qu'est-ce que vous avez amélioré à Pasteur ?

Mais qu'est-ce que vous avez amélioré à Jean Bonis ?

Qu'est-ce que vous avez amélioré à Cassagne ?

Qu'est-ce que vous avez amélioré à Olympe de Gouge ?

Qu'est-ce que vous avez amélioré à France Gall – parce qu'on a une école qui s'appelle France Gall et que c'est les parents qui ont voulu ? Oui, oui, il paraît...

Ensuite, déjà ça, c'est faux et ça c'est une information fallacieuse grave ! C'est une affirmation fallacieuse grave parce que vous n'améliorez en rien la qualité de vie des enfants dans cette Ville.

Alors, parlons-en de la qualité de vie des enfants dans cette ville ! Avec plus de 5 000 000 € en fonctionnement en plus, de relique, vous auriez pu, par exemple, penser, justement, la place des enfants dans la Ville :

- Les trottoirs de la Ville sont trop étroits et dangereux pour les enfants :

- La Ville est surpolluée et dangereuse pour les enfants et aux heures de pointe, il ne faut carrément pas les sortir les petits bonhommes et petites bonnes femmes, il faut vraiment faire attention à eux ;

- Il n'y a pas de jardin digne de ce nom dans la Ville. Il y a juste ce truc micro comme ça, derrière la Mairie, qui est plein de gens, où les enfants risquent de se faire mal d'ailleurs, parce qu'ils sont trop nombreux sur un pauvre toboggan.

Donc, je ne comprends pas que vous puissiez soutenir, ici, que vous faites 10 500 000 € d'investissement pour les enfants de Melun alors qu'en fait l'essentiel de cet investissement couvre les frais de construction d'une école et d'une crèche parce que vous avez mis en œuvre cette politique de développement urbain !

Alors là, franchement, il va falloir desceller les yeux des gens !

Ensuite, 1 700 000 € sur le volet écologique qui vont servir à planter des arbres. Bon, j'ai déjà dit ce que j'en pensais mais permettez-moi de le refaire encore une fois. Donc, vous avez arraché des arbres – 8 000 – et maintenant, vous allez en replanter pour 1 500 000 €. Le Capitalisme adore ça ! Le Capitalisme croît de ça ! Le Capitalisme croît du fait que l'on détruit la nature et que l'on prétende ensuite que l'on va la réparer ! Le Capitalisme, lorsque les gens sont malades, il croît... d'ailleurs vous l'avez vu en ce moment les laboratoires pharmaceutiques ne se sont jamais aussi bien portés ! Le Capitalisme adore ça !

Par contre, notre planète, notre Ville, elles souffrent de cette politique parce qu'à chaque fois vous détruisez un écosystème, vous détruisez le capital naturel de la Ville, si on doit utiliser ces termes, le capital naturel de la Ville et donc ce qui peut nous aider, aujourd'hui, à lutter contre le réchauffement climatique

Vous irez dire, Monsieur Vogel, si vous êtes encore à Melun après, vous irez dire aux gens « bah, écoutez, je suis désolé, il fait 40° C/ 45°C l'été, c'est vrai que le bois de Montaigu il aurait été utile finalement ; ça aurait été sympa de ne pas avoir une Place Saint-Jean bitumée en noir mais plutôt laissée en terre de façon à absorber les rayons du soleil ; c'est vrai que ça aurait été sympa de garder les arbres qu'il y avait au rond-point de l'Almont car ça permettait aux gens de se rafraîchir l'été, de s'asseoir sous un arbre, là où il y avait de la terre ; c'est vrai que ça aurait été sympa de garder l'espace qu'il y avait près du tabac de l'Almont et qui bientôt va être construit par Nexity, ça aurait été sympa de le garder en herbe et d'en faire un

espace naturel pour les enfants, etc. ; c'est vrai que ça aurait été sympa de ne pas détruire tous les arbres qu'il y avait autour de l'ancien hôpital psychiatrique que vous avez vendu à COGEDIM, qui est un promoteur immobilier qui se fait le plus d'argent sur notre ville ; c'est vrai que ça aurait été sympa de garder cette nature pour nous les melunaises et les melunais qui avons choisi d'habiter cette ville, souvent pour ça d'ailleurs, souvent pour ça, qui nous retrouvons sans nature autour de la ville et qui, bientôt, même plus un bout de terres agricoles à Monterau sur le Jard, avec vos politiques !

Donc, il faut arrêter de nous raconter des histoires, il faut arrêter de nous raconter une fable ! Non seulement vous n'investissez pas pour les enfants à Melun mais la situation des enfants à Melun sur le plan de la sécurité sanitaire, de la sécurité routière, etc., du jeu, de l'espace public, de pouvoir jouer dans l'espace public, est une situation problématique, vraiment problématique et vous n'y remédiez absolument pas d'ailleurs. Sans doute est-ce un problème que vous ne connaissez pas bien, vraisemblablement, mais tous les parents en parlent. Moi, je ne vois pas comment vous pouvez encore continuer à l'ignorer !

Et puis, sur le plan écologique, arrêtez de nous faire rigoler, quoi ! Arrêtez de nous faire rigoler ! Après avoir détruit la nature, on n'arrive pas ici en disant « maintenant on va dépenser de l'argent pour remettre des arbres ». Il faut quand même arrêter ! Voilà.

Ensuite, vous dites on a 1 500 000 € pour le domaine de la culture. Là vous êtes extraordinaires parce que vous croyez les gens mangent ce que vous dites, qu'ils gobent ce que vous dites parce qu'on va déplacer le cinéma. Mais attendez, moi, je vois 1 500 000 € je me dis : ils vont faire venir des artistes de rue, ils vont organiser des festivals, ils vont faire des animations dans les écoles, c'est génial quoi ! En plus, les artistes sont tous en train de mourir de faim, vous les auriez aidés ! D'ailleurs, vous auriez pu, pendant le Covid. Vous les auriez aidés, vous auriez fait des choses intéressantes !

Mais non, non, non ! On va déplacer le cinéma... Ça profite à qui ça à part aux entreprises qui font les travaux publics ? Ça profite à qui ça ? En plus vous allez appauvrir un quartier de Melun qui en plus n'a quasi aucun service, parce que quand vous allez dans le sud de Melun, il n'y a rien. La seule chose qu'ils avaient, c'était le cinéma. Alors, je suis d'accord qu'il n'est pas très bien placé, qu'il n'y a pas de bar à côté, etc., mais plutôt que de revitaliser ce quartier-là, d'avoir une ville un peu plus polycentrique que celle qu'on a, parce que les villes agréables sont des villes polycentriques où on ne sort pas seulement Place Jacques Amyot, où on peut avoir plusieurs endroits pour aller se promener

Bah ! Au lieu de faire ça, votre investissement dans la culture, c'est pas un investissement dans la culture, arrêtez de nous raconter des histoires. C'est un investissement au profit des promoteurs immobiliers Vous êtes allés déplacer un truc parce que ça fait tourner de l'argent C'est ça que vous faites !

Donc, vous construisez des écoles pour des gens nouveaux parce que ça fait tourner de l'argent

Vous détruisez la nature pour replanter des arbres parce que ça fait tourner de l'argent

Vous déplacez le cinéma parce que ça fait tourner de l'argent.

Mais cet argent, les melunaises et les melunais n'en voient pas la couleur et en plus, ça détériore leur qualité de vie à long terme.

Monsieur Vogel : Merci Madame Monville. Kadir et ensuite Henri sur les écoles.

Monsieur Mebarek : On va vraiment arrêter de refaire un débat budgétaire. Là ce soir, on vote les chiffres et le débat politique on l'a eu il y a trois semaines. On ne va pas à chaque conseil réentendre vos... c'était déjà la plainte, je ne sais plus quel terme avait été employé la

semaine dernière... le mois dernier où Philippe Martin a voulu « se suicider » ! On ne va pas recommencer Madame Monville ! Ça suffit !

Madame Monville : Mais il m'a dit qu'il y avait réfléchi à deux fois...

Monsieur Mebarek : Mais ça suffit Madame Monville ! Madame Monville, on en a assez de vous entendre raconter tout et n'importe quoi, vous mélangez tout et n'importe quoi !

Madame Monville : Mais vous arrêtez ! Là, vous arrêtez ! Sois vous démontrez...

Monsieur Mebarek : Non mais c'est pas possible !

Madame Monville : Soit vous démontrez !...

Monsieur Vogel : Laissez-le parler Madame Monville !

Monsieur Mebarek : ... vous mélangez et la Ville et...

Monsieur Vogel : Madame Monville...

Madame Monville : Non, non, il ne m'agresse pas comme ça !

Monsieur Mebarek : C'est bon ! C'est bon ! Vous mélangez...

Madame Monville : Non, Soit vous démontrez...

Monsieur Mebarek : ...et la Ville qui arrache des arbres...

Monsieur Vogel : On vous répondra après...

Monsieur Mebarek : On vous a répondu 50 fois ! 50 fois ! La Ville n'a pas arraché d'arbres pour construire l'Ecoquartier ! Mais on a beau vous répondre et vous répéter la même chose ! Et la Ville qui a vendu pour construire ! Mais on a vendu quoi ?! C'est l'Hôpital qui vend. Vous avez parlé de l'hôpital psychiatrique. La Ville n'est pas propriétaire ! Donc si vous...

C'est pas à force de dire des mensonges ou des contre-vérités que les melunais qui nous entendent ce soir, vont tout gober ! Parce que vous me dites tout à l'heure, vous me faites le reproche de faire gober des choses à l'auditoire mais vous en faites autant Madame Monville ! Mais la différence, c'est que moi je le fais, je pense, dans mon propos, de manière assez respectueuse, de manière assez paisible dans mon propos mais vous, vous le faites avec une certaine arrogance, une certaine... Il faut arrêter ! Vraiment, il faut arrêter !

Dites, répétez à longueur, à envi, ce que vous avez à dire, de toute façon on est habitués, on en est au deuxième mandat avec vous et votre discours ne change pas. A la rigueur... à la limite, on s'en fiche ! On ne cherche pas à faire changer votre position mais, s'il vous plait, Madame Monville, ne mélangez pas tout ! Vraiment. Prenez les sujets qui concernent notre action. On débat de notre action. Dans ce que vous avez dit tout à l'heure, il y a, effectivement, des sujets qui vont concerner l'action Municipale, pour lesquels on a une vision, vous avez la vôtre. Là on peut débattre. Mais pour le reste, vraiment, ce n'est pas du ressort de la Municipalité, n'alourdissons pas le propos.

Pour les écoles, je vais passer la main à Henri. Attendez ! 10 000 000 € Madame Monville !

10 000 000 € pour les écoles. Oui, effectivement, on a un nouveau quartier ! On a un nouveau quartier, il y a des familles, il y a des enfants et ces enfants, ils vont à l'école ! On ne va pas refaire le débat mais ce sont des melunais, d'accord ?!

Et il n'y a pas que l'Ecoquartier ! On a engagé en 2020, je n'ai pas les chiffres en tête, on a engagé beaucoup d'argent en matière d'investissement.

Vous avez évoqué Pasteur tout à l'heure. En 2020, c'est 4 classes Henri ? C'est 4 classes qui ont été mises en service. 4 classes qui sont quasiment terminées et qui vont être mises en service cette année !

Là, tout à l'heure, on va voter une délibération sur le domaine scolaire et dans la DPV... attendez dans la DPV... La DPV, il y a 1 000 000 € dans la DPV et quasiment l'intégralité concerne des opérations sur le scolaire. Alors, vous allez me dire « bah, voilà ! Vous demandez de l'argent à l'Etat parce que vous pouvez pas le faire vous-même ». Bah, non, ce sont les dispositifs de subventions, il est normal qu'on les sollicite !

Et qu'est-ce qui se passe ? :

- Ecole Les Capucins, remplacement des huisseries : 326 000 €
- Mise en accessibilité de l'école élémentaire Les Capucins : 270 000 €
- Réfection de 6 classes à l'école Montaigu : 125 000 €
- Réfection des préaux, des couloirs du rez-de-chaussée, des plafonds, de l'éclairage de l'école des Mézereaux : quasiment 100 000 €
- Réfection de la couverture du restaurant scolaire Montaigu : 75 000 €
- Ecole maternelle Ferry : 60 000 €
- Numérisation des écoles : 36 000 €
- Réfection du préau Jules Ferry...

Donc, voilà ! Je suis un peu lourd, Madame Monville, parce que je suis aussi lourd que vous ! Je suis aussi lourd que vous à part que moi je donne de vrais chiffres, et en face de chaque chiffre, il y a des travaux engagés dans les écoles...

Madame Monville : Non, non, non...

Monsieur Vogel : Madame Monville ! N'interrompez pas !

Monsieur Mebarek : Henri, à toi.

Monsieur Vogel : N'interrompez pas ! Taisez-vous...

Madame Monville : Non, non ! Vous avez la Police de la séance...

Monsieur Vogel : Je ne vous laisserai pas parler...

Madame Monville : Non...

Monsieur Vogel : Je vous retire la parole !

Madame Monville : Vous me retirez la parole ?!

Monsieur Vogel : Je vous retire la parole, donc vous vous taisez, sinon je vous donne un avertissement !

Madame Monville : Vous avez la Police des séances !

Monsieur Vogel : Je vous donne un avertissement Madame Monville ?

Madame Monville : C'est moi ?! Alors que c'est lui qui m'insulte !

Monsieur Vogel : Laissez-le finir et vous aurez le droit de lui répondre !

Madame Monville : C'est lui ! C'est lui qui m'insulte !

Monsieur Vogel : Non...

Madame Monville : C'est vous qui avez la Police de la séance !

Monsieur Vogel : Taisez-vous !

Madame Monville : Non ! C'est vous qui avez la Police de la séance !

Monsieur Vogel : Taisez-vous !

Madame Monville : Vous devez l'empêcher de m'insulter !

Monsieur Vogel : Vous n'avez plus la parole !

Madame Monville : S'il m'insulte encore une fois, c'est moi qui vais faire un recours contre lui !

Monsieur Vogel : Il ne vous a pas insultée ! Taisez-vous et attendez qu'il ait fini !

Madame Monville : Attention !

Monsieur Vogel : Je vous redonnerai la parole ! Il ne vous a absolument pas insulté...

Madame Monville : Attendez ! Je suis lourde !

Monsieur Vogel : Il n'a pas fait d'attaque personnelle.

Madame Monville : Je suis lourde, ce n'est pas une insulte ?!

Monsieur Vogel : Non ! Il ne vous a pas insultée. Taisez-vous...

Madame Monville : Ce n'est pas une insulte ??

Monsieur Vogel : Non ! Je ne vous ai pas donné la parole ! Une fois pour toutes !

Monsieur Mebarek : Henri...

Monsieur Mellier : Est-ce que je peux parler, Monsieur le Maire ?

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Mellier : Bien... Ecoutez, moi je suis très surpris, Bénédicte Monville, par vos

propos.

En premier, je parlerai des écoles et du fonctionnement des écoles plus que de l'investissement mais il y a quelque chose qui m'a frappé tout à l'heure lorsque vous avez dit « vous faites un cadeau aux 6 000 propriétaires de Melun » comme si... est-ce que vous connaissez bien Melun ? J'en doute, j'en doute de plus en plus. Vous croyez que les 6 000 propriétaires de Melun sont tous des riches ? On connaît la situation des propriétaires melunais... Oui ! C'est peut-être du violon mais c'est la réalité ! Vous le savez pertinemment et notamment dans Melun sud ! Que ceux qui sont propriétaires sont souvent des personnes âgées qui sont restées dans leur maison depuis des années, des années et des années et qui ont beaucoup plus de mal que vous ne le pensez, à joindre les deux bouts !

Alors, franchement, je trouve que c'est complètement démagogique. On sait ! Mais tous ces chiffres-là, vous les connaissez depuis des années et vous continuez, effectivement, à broder un vrai roman sur la réalité de la situation melunaise.

Moi, je suis étonné qu'une élue qui se dit une élue de terrain connaisse si mal Melun. Je vous le dit très franchement et très franchement sans animosité parce que ce n'est pas le Melun que je sillonne très régulièrement, alors j'ai peut-être l'avantage d'être l'Adjoint aux Affaires scolaires, d'aller dans tous les quartiers de Melun, tous, sans exception et je pense dialoguer avec des gens qui sont dans des Conseils d'école et qui sont issus, je ne sais pas ce qu'ils ont voté, certains ont voté pour vous, certains ont voté pour nous, mais en tout cas, je sais ce qu'ils disent sur le fonctionnement des écoles de Melun !

Et si vous lisiez les comptes rendus, effectivement, des Conseils d'école, vous verriez plutôt des remerciements à la Ville de Melun sur le fonctionnement. Et notamment, sur les crédits qui sont donnés aux écoles. Sachez, Madame Monville, on en débattait hier encore avec toute l'équipe – avec Emmanuel, avec Pascale, avec Semra – les crédits alloués aux écoles à Melun pour leur fonctionnement sur les livres, sur les photocopies, sur le matériel pédagogique, sur les jeux, etc., ces crédits sont parmi les plus élevés de Seine-et-Marne ! Et si un jour, vous voulez avoir un débat politique, alors on va comparer, effectivement, des villes de droite et des villes de gauche par rapport à ça et vous verrez où est Melun par rapport au fonctionnement des écoles ! Alors, arrêtez ! Arrêtez, s'il vous plaît de penser qu'on ne fait rien pour ça !

Personnellement et je l'ai dit, Kadir le sait, tant que je serai élu à l'Education, on ne baissera pas les crédits scolaires ! Et cette année, vous découvrirez dans le budget détaillé de l'Education 3 nouveaux crédits de 5 000 € pour accompagner les projets d'école en 3 directions que souhaitent les Directeurs d'école : accompagner le lien école/environnement, le lien école/nature plus exactement – c'est Semra qui s'en occupe ; le lien école/culture – c'est Emmanuel qui s'en occupe – et le lien école/citoyenneté.

Il y a des dizaines de projets que nous soutenons et on ne prend pas les trompettes de Jéricho pour dire « voilà ! Voilà ! On a donné 1 000 € pour tel projet, etc. ». C'est pour des projets faits par des équipes pédagogiques, soutenus souvent par les parents, accompagnés par des associations de parents d'élèves.

Il faut arrêter ! Ce n'est vraiment pas l'école que je connais et que beaucoup connaissent ! Vous êtes complètement à côté de la plaque sur le fonctionnement des écoles melunaises. Je trouve ça dommage.

Je commence à comprendre pourquoi vous ciblez les écoles : parce qu'elles vous ont échappé politiquement. Effectivement, vous n'aviez qu'à faire le boulot ! Mais nous, on a fait le boulot pendant des années ! On l'a fait et c'est peut-être pour ça qu'au premier tour des élections tous les quartiers de Melun, tous, tous les bureaux de vote sans exception ont voté pour la liste « Melun pour vous » ! Ça vous est peut-être resté en travers de la gorge mais nous, en tout cas, ça nous a aussi surpris parce qu'on ne pensait pas – moi, je ne le pensais pas – tous les quartiers... parce que vous aviez fait un travail... mais vous le travail d'une certaine manière,

vis-à-vis d'une certaine population et pas vis-à-vis de toute la population. Moi, je ne regarde pas et je pensais que vous étiez pareil, mais je me suis peut-être trompé, moi, en tout cas, je ne regarde pas le bulletin de vote des gens, ça ne m'intéresse pas, sauf au moment du résultat. Après, c'est l'intérêt général, plus fort que les intrigues et les passions !

Moi, j'en ai marre, je vous le dis très franchement, que vous ramenez tout à des intrigues et des considérations d'ordre politique très, très larges, y compris de niveau national. Vous avez le droit, vous faites de la politique, vous êtes candidate, vous serez candidate bientôt pour les Régionales et je commence à comprendre pourquoi il y a un certain nombre de choses... mais franchement, c'est pas l'objet ! C'est pas l'objet ! L'objet aujourd'hui, c'est de dire « quels sont les efforts ? ». Et comme le dit le bon sens populaire, quand on met 24 000 000 €... vous l'avez lue la page 23 du document où il y a la liste avec les pourcentages de tout. Il n'y a pas que les écoles, il y a tout un tas de choses là-dedans, il y a tout un tas d'opérations, il y en a 32 exactement !

Comme le dit le bon sens populaire « tout ça, c'est pas rien » ! Et quand les melunais nous écoutent, ils se disent « la Ville met 23 000 000 € dans des projets ». Il n'y a pas que l'Ecoquartier ! Et quand vous dites « encore heureux qu'il y a une école à l'Ecoquartier », oui ! J'ai entendu un certain nombre de choses pendant la campagne électorale et c'était d'un autre.

Et je me rappelle aussi, sur un autre mandat, auquel vous avez appartenu et vous avez appartenu à une certaine équipe, effectivement, notamment sur le cinéma. Alors, ça c'est quand même le bouquet ! C'est le bouquet car sur la liste sur laquelle vous étiez avec Monsieur Kalfon, l'un des thèmes c'était « il faut ramener le cinéma en centre-ville de Melun » ! Vous faisiez partie, effectivement ! Et où ? A l'Espace Saint-Jean, je vous le rappelle, je le rappelle aux melunais. C'était quand même l'un de vos objectifs politiques. Alors, maintenant nous reprocher d'essayer de ranimer et d'un autre côté de nous dire « le centre-ville est mort », il faut savoir.

Nous, on fait des choix et vous avez le droit, je ne le conteste pas, d'être opposée à ces choix, c'est le rôle des oppositions, mais reconnaissez... nous si on fait cette politique-là, nous assumons nos choix. On n'a pas été élus pour faire votre programme ! Mettez-vous ça dans la tête une bonne fois pour toutes !

Vous ne voulez pas, effectivement l'admettre, mais on est là pour faire un programme, tenir nos engagements et nous les tiendrons, notamment dans le domaine de l'éducation et de l'enfance mais, franchement, j'aimerais qu'on se retrouve sur des sujets plus consensuels là-dessus, il va y avoir des sujets importants sur l'éducation et l'enfance dans les semaines qui viennent. Si c'est ça, le groupe de travail que l'on va mettre en place pour la restauration scolaire doit-être, j'allais dire, une sorte de pugilat comme ce soir, moi j'avoue, ça ne me branche pas, je vous le dis très franchement.

Monsieur Vogel : Emmanuel.

Monsieur Adjouadi : Oui, merci Monsieur le Maire.

Donc, moi, je vais aller dans le sens de ce qu'a dit Monsieur Mellier, on en a parlé...

Monsieur Vogel : Pour la vidéo, Emmanuel Adjouadi.

Monsieur Adjouadi : Oui... Je disais que je vais aller dans le sens de ce qu'a dit Monsieur Mellier à l'instant. On en a discuté, justement hier, des dépenses liées au fonctionnement des écoles. Et je pense, réellement, là qu'à ce niveau-là, on fait vraiment preuve de modestie au niveau de la Ville. Et on n'a pas, vraiment pas, à avoir honte de ce que l'on fait. Je vais juste donner quelques chiffres parce qu'en tant que Directeur, les chiffres seront parlants par

eux-mêmes. Sur la Ville...

Madame Monville : (...)

Monsieur Adjouadi : J'ai un métier aussi, Madame Monville ! Merci !

Donc, au niveau des dépenses, il faut savoir que chaque élève sur la Ville dispose d'un budget de 40 €. Donc, par élève, sur une classe de 25, ça fait 1 000 € de budget pour acheter du matériel pédagogique, que ce soit des stylos, des cahiers, des feutres, etc. La première chose, on ne demande rien à acheter aux élèves.

Madame Monville : Encore heureux !

Monsieur Adjouadi : Un budget documentation, Madame Monville, pour acheter des magazines, c'est plus de 300 € par an.

Un budget BCD pour fournir de nouveaux livres, chaque année, pour les bibliothèques, plus de 1 000 € par école.

Il y a également un plan livres...

Madame Monville : (...)

Monsieur Adjouadi : Oui, mais vous pouvez le dire, ce n'est pas le cas dans toutes les villes de France, Madame Monville !

Un plan livres, chaque année, au niveau d'un niveau d'une école est ciblé, on peut acheter deux manuels différents par enfant.

Il y a aussi des aides pour les projets, que ce soit pour assister à des sorties culturelles, aller au musée, plusieurs milliers d'euros pour les projets.

Il y a aussi des budgets pour l'investissement : on peut racheter des massicots, on peut racheter des tas de choses et c'est des milliers d'euros chaque année.

Il y a aussi tout ce que l'on a au niveau du numérique : on a eu des tablettes dans toutes les écoles ou des ordinateurs, il y a des classes mobiles, il y a des vidéoprojecteurs interactifs dans toutes les écoles de la Ville. Et, j'insiste sur le fait que l'on ne demande pas un euro aux familles. Je sais que l'école est gratuite mais on ne demande pas un euro aux familles pour acheter quoi que ce soit.

Au niveau des animations culturelles on a des spectacles à l'Espace Saint-Jean plusieurs fois par an et toutes les écoles qui veulent y participer peuvent profiter de ces spectacles.

Et enfin, on a des expositions de qualité, à l'Espace Saint-Jean, au Musée de Melun. Donc dire qu'il n'y a rien qui est fait au niveau du culturel, je trouve ça vraiment inadmissible !

Monsieur Vogel : Merci Emmanuel. Marie-Hélène voulait prendre la parole.

Madame Grange : Oui, je voulais prendre la parole parce que tout ce qui est écologie et tout ça a été critiqué.

Bon, bien sûr qu'il y a des arbres qui ont été coupés sur Melun, mais pas tant que ça, pas autant que vous le dites. Après, il faut dire aussi que nous sommes tributaires du choix de propriétaires : il y a des propriétaires qui vendent leurs terrains et on n'a pas forcément la main sur tout ça.

Ensuite, on est aussi tributaires de l'avancée de certains projets. On a parlé, après ça va peut-être fâcher, mais on parle bien de TZEN et on sait qu'il y a des places. Ça fait des années que l'on travaille sur la façon de travailler, d'arranger les places, on travaille toujours dans le transitoire et le provisoire et ça, j'en suis absolument désolée mais on espère qu'un jour la

situation va se débloquer.

Là, honnêtement, il y a une réflexion sur le verdissement de plusieurs places centrales de Melun et je pense, franchement, qu'on sera tous contents et les enfants y trouveront aussi leur mot à dire et ils seront ravis.

Après, l'argent qui est dévolu dans le Budget 2021, c'est pas uniquement pour planter des arbres qui ont été coupés, il y a autre chose quand même. Le Plan vert est ambitieux, il s'inscrit dans le dispositif Territoire engagé pour la nature avec l'ARB (Agence Nationale pour la Biodiversité) et on a quand même 40 mesures : augmenter la part végétalisée du territoire, on va accroître le nombre de jardins familiaux, on va rétablir une trame verte, bleue, tout un maillage, on va végétaliser les cours d'écoles, on parlait tout à l'heure d'écoles, on va mettre des vergers, on va remettre des haies champêtres.

Oh je ne dis pas que l'on ne va que replanter des arbres qu'on a coupés, c'est pas ça en fait, on n'en est pas à ce niveau de ridicule, on a d'autres ambitions pour la Ville. Je vous rappelle que la Ville est considérée comme une Ville verte et qui est quand même plus arborée que la moyenne nationale. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci Marie-Hélène. Monsieur Michaël Guion.

Monsieur Guion : Merci. Moi, je voudrais faire remarquer, Monsieur Mellier, qu'il faut arrêter de se réjouir des résultats des élections, quels qu'ils soient, parce qu'avec 78 % d'abstention, personne ne peut se réjouir. Vous devriez plutôt faire en sorte de réintéresser les citoyens à la chose publique et expliquer un petit peu mieux les choses. Voilà, c'était pour l'aparté.

Puisque la priorité est à l'éducation, j'aimerais rappeler quelques petites choses sur le Budget pour faire un petit peu de vulgarisation sur le Budget.

On a un total de charges de fonctionnement à Melun de 60 000 000 € - à peu près, j'ai arrondi au million le plus proche, on va dire - qui comprend des charges à caractère général, vous l'avez dit Monsieur Mebarek, à peu près 16 000 000 € et des charges de personnel pour 44 000 000 €.

Là-dessus, on a des recettes, bien sûr, qui représentent 64 000 000 €. On a pour ces recettes, 32 000 000 € de fiscalité directe ou presque. Pour simplifier : la taxe foncière, la taxe d'habitation, les droits de mutation, la taxe électricité, tout ça font 32 000 000 €. A côté de ça, on a 32 000 000 €, aussi, de tout ce qui est compensations : Dotations communautaires de compensation, Dotation de Solidarité Urbaine, Fonds de Solidarité, dotation de péréquation, attributions de compensations... Tout ça, c'est 32 000 000 €. C'est autant que les impôts et tout ça pourquoi ? Seulement 32 000 000 € d'impôts par rapport à toutes ces charges parce que la Ville n'est pas assez attractive pour les classes moyennes, par exemple, et la Ville peine à avoir de nouvelles rentrées fiscales, c'est pas faute d'avoir augmenté les impôts en 2015, vous l'avez fait Monsieur Mebarek, de 12 % d'un coup et on est déjà très au-dessus pour les impôts par rapport à certaines villes et on ne peut pas aller au-dessus. Il faut donc vraiment agir sur l'attractivité.

C'est pas faute, aussi, d'avoir beaucoup dépensé pour l'état des voiries, on va le voir tout à l'heure, les voiries sont dans un état lamentable, c'est compliqué, ça coûte beaucoup en investissement, on va le voir tout à l'heure.

Donc, voilà, il faut vraiment accélérer sur l'attractivité de la Ville et on voit qu'on a du mal parce qu'on a du mal à faire rentrer de l'argent, on est à la remorque de l'Etat, à la remorque des dotations de la Région et autres institutions publiques.

Au niveau des priorités, je vois qu'en page 3 de l'annexe, vous avez noté dans le domaine du

commerce, de l'attractivité et du dynamisme local, vous voulez faciliter tout ça en prenant en compte les moyens de mobilité – piéton, vélo, bus -, favoriser le transport en commun. Vous vous répétez ensuite en disant « faciliter le projet emblématique – alors je note « emblématique » - du TZEN 2 ». Prendre en compte l'ensemble des modes de mobilité, c'est refaire le plan de circulation - c'était dans votre programme de toute façon – repenser entièrement le plan de circulation. Malheureusement, dans le Budget, je ne vois rien ! Pas une seule dépense pour ce plan de circulation. Vous allez me dire, parce que vous l'avez déjà dit, que c'est l'Agglomération qui fait ça, le Plan local de déplacements, mais je fais partie du Conseil Communautaire et pareil, rien, aucun coût pour le Plan local de déplacements.

Donc, vous voulez faire tout ça, favoriser le transport en commun, vous allez faire le TZEN 2 mais pour le Plan local de déplacements, vous ne dépensez rien dessus, vous n'innovez pas. A l'Agglo, aussi, on a vu que le pont qui était promis depuis des lustres, il n'est toujours pas budgété, on n'aura ni pont amont, ni pont aval. Ca on attend toujours.

Vous voulez faire des priorités mais vous ne mettez pas de budget en face. Donc, je ne sais pas comment ça va se passer là-dessus.

Ensuite, on a la citoyenneté, la démocratie locale et la sécurité. Vous voulez développer là-dessus – et ça faisait également partie de votre programme, de vos promesses – « l'institution d'un budget sur le mandat pour des projets d'initiative citoyenne ». Je ne l'ai pas vu dans le Budget. Ça commence pas en 2021 apparemment, vous me direz quand-est-ce que ça commence.

On la nomination d'un élu à la participation citoyenne, et ça, on l'a, effectivement, par contre, il n'a pas encore de budget, j'ai l'impression, pour travailler alors que c'est quelque chose de très, très important.

Au niveau des investissements, à moins qu'on en parle un petit peu après ? C'est vous qui voyez. On commence un peu là-dessus et on parle des investissements après ?

Monsieur Vogel : Allez-y, on termine avec vous.

Monsieur Guion : Alors, pour les investissements, j'ai trouvé, et là je vous pose la question, des dépenses imprévues d'investissement qui sont inscrites à hauteur de 1 076 000 €. Je voudrais savoir ce qui est prévu dans ces dépenses imprévues, si j'ose dire, parce que j'ai regardé le Budget 2020 et c'était 1 000 000 € qui était imprévu et là, on a prévu un peu plus d'imprévu. Les dépenses imprévues au Compte Administratif 2019 ont été comptabilisées pour 762 000 €.

Donc là, on a beaucoup de dépenses imprévues, bon, là j'imagine qu'il y a un peu le Covid mais autant d'argent en plus pour des dépenses imprévues, vous avez peut-être quelque chose à nous signaler là-dessus ou alors c'est l'état des voiries qui est tellement catastrophique qui fait qu'on dépense beaucoup de choses en imprévu pour faire des rustines tout le temps.

Ensuite, je voudrais informer les melunais des rues et toutes les voiries qui vont être refaites dans le Programme pluriannuel d'investissement parce que c'est important, vous en avez parlé notamment dans votre programme, la Rue René Pouteau qui devait être faite en urgence mais on va voir qu'en 2022 on a la Rue Claude Bernard qui est inscrite pour 400 000 €, en 2023 on a la Rue Pouteau et la Rue des Mézereaux.

Alors, 2023 uniquement. Je pensais que ça arriverait plus vite mais manifestement soit on n'a pas le budget, soit les études sont plus longues.

2024, les trois rues de l'Île Saint-Etienne côté prison, on a la Rue Guy Baudoin et la Rue Jacques Oudot qui vont être faites pour 1 000 000 € chacune, sauf la Rue Guy Baudoin.

2027, la Rue Pierre Brun et la Rue des Granges, 700 000 € et 350 000 €.

Et, ensuite, 2027, autant dire « aux calendes grecques », à moins qu'on accélère ou qu'on ait plus de budget d'ici-là, oui, parce que c'est après le mandat 2027.

La Rue Aristide Briand, certains attendent, 4 300 000 €, mais bon, ça ne sera pas fini avant 2027 si on commence un jour.

La Rue du Gâtinais, le Rond-point Saint-Liesne ou encore la Rue Eugène Briais.

Vous avez dit qu'on ne peut pas tout faire. Effectivement, on ne peut pas tout faire, on est déjà au max des impôts, les melunais subissent une espèce de ciseau avec un impôt haut, attractivité basse et des voiries – notamment, je pourrais parler d'autres choses encore – qui sont vraiment dans un état pitoyable.

On a un effet ciseau et on ne peut pas tout faire et au niveau de l'emprunt pour la suite, vous avez dit que vous ne vouliez emprunter que 4 700 000 €, ce qui est déjà une belle somme mais c'est plus que d'habitude car d'habitude c'est 3 000 000 € qui étaient prévus avec la Caisse d'Epargne, je ne vais pas refaire l'histoire. Par contre, c'est dommage parce que là, on a un taux d'intérêt qui est vraiment très, très bas, entre 0 % et 1 %, même plus proche de 0 % que de 1 %.

On pourrait, du coup, s'endetter beaucoup plus, ce serait le moment pour investir, pour aller plus loin. Malheureusement, vous ne le faites pas, je ne vais pas refaire l'histoire non plus, on a déjà un stock de dettes proche de 100 000 000 € et je le comprends, vous ne voulez pas passer au-dessus, c'est déjà beaucoup d'années... C'est 12 000 000 € la limite demandée par l'Etat... 12 ans, 12 ans, pardon... et vous ne voulez pas passer au-dessus, vous ne voulez pas augmenter le stock de dettes. Voilà. Un jour, vous irez peut-être voir la Caisse d'Epargne en leur disant « peut-être que si on fait des nouveaux prêts avec vous, est-ce que vous pouvez faire quelque chose pour Melun, pour les habitants de Melun pour renégocier ce stock de dettes de j'ai chez vous qui est à 4,93 % pour la Caisse d'Epargne ? ». Voilà, ça serait bien !

Monsieur Vogel : Bien, merci Monsieur Guion. Kadir et puis, peut-être, Michel sur le Plan local de déplacements. Tu veux commencer Michel ? Les investissements au niveau de l'Agglo.

Monsieur Robert : J'ai pas grand-chose à dire parce que c'est au niveau de l'Agglo et il n'y a pas eu vraiment de questions... Donc, je ne vois pas très bien ce que je peux dire...

Monsieur Vogel : Tu peux dire qu'il y a quelque chose qui est en cours au niveau de l'Agglo et que justement ça ne va pas faire double emploi avec ce qui se passe à la Commune et que c'est global.

Monsieur Robert : Je l'ai déjà dit à Michaël Guion...

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Sur les... je ne vais pas revenir sur tout Monsieur Guion. Vous évoquez la problématique de l'attractivité qui empêche... la faible attractivité qui empêche d'avoir une recette fiscale plus importante. Le sujet de l'attractivité c'est l'une des priorités, ça fait partie des quatre qui sont évoquées et dans l'attractivité, ça passe par l'attractivité à travers l'économie (tout le commerce en centre-ville), ça passe par l'attractivité à travers la culture (c'est ce que l'on va investir dans nos équipements, notamment le cinéma), ça passe par la qualité du cadre de vie et tout ça a vocation à attirer de la population. Et là, on vous rejoint, Monsieur Guion, on travaille dans ce sens-là mais ça se matérialise quand même par des

chiffres malgré tout.

Si, la fiscalité, malgré tout, elle a progressé, j'ai donné des chiffres tout à l'heure, sur 2021 c'est 3,5 % de progression, ça a d'ailleurs été rappelé par Madame Monville. 3,5 % de progression, c'est lié à l'assiette de fiscalité qui a été plus importante. Donc, il y a eu, il y a des créations de logements, on le sait, on le constate. Il y a eu des créations de logements et dans ces logements viennent emménager des nouveaux melunais. Ça fait partie aussi de l'attractivité. L'objectif c'est de renforcer cette attractivité mais qui se matérialise d'ores et déjà par de la fiscalité additionnelle, il faut le reconnaître. On ne peut pas être totalement transparent et sincère si on ne dit pas qu'on a un gain de fiscalité aujourd'hui par l'arrivée de nouveaux habitants à Melun. Donc ça, c'est le cas.

Après, d'avoir des habitants qui... très riches et qui paient beaucoup d'impôts, probablement à part que ce n'est pas de la fiscalité qui tombera dans les caisses de la Ville puisque c'est de la fiscalité à destination de l'Etat, la fiscalité sur le revenu. L'Etat nous a coupé un levier de fiscalité qui est la Taxe d'habitation qui est remplacée, à partir de cette année, d'ailleurs, définitivement, par la Taxe foncière, la part départementale est désormais encaissée par la Ville. Finalement, les seuls leviers de l'attractivité fiscale, c'est ceux-là !

Vous avez évoqué les voiries. Oui, là encore vous l'avez dit, on ne peut pas tout faire. Ce n'est pas tant... enfin, si, il y a la contrainte financière, on ne peut pas tout faire, c'est sûr. 5 000 000 € de dépenses en voirie en 2021, ça fait déjà pas mal de voiries. Vous avez, effectivement, égrené toutes les autres voiries qui vont être faites dans le mandat. Bah... oui ! On doit étaler la charge financière mais on doit étaler aussi la charge technique parce qu'on ne peut pas faire d'un coup dans Melun des travaux de voirie dans tout un tas de rue parce qu'on n'a pas la capacité physique de les faire. Et puis par ailleurs, la Ville ne peut pas être en chantier intégralement et on a aussi d'autres chantiers à traiter. Mais dans les rues que vous avez citées, il y a un arbitrage, effectivement, qui est fait en fonction de l'état immédiat de la voirie, en fonction de la capacité de cette voirie à encore pouvoir patienter le temps que les travaux se réalisent. Voilà.

Sur les dépenses imprévues que vous évoquiez, alors, sur cette enveloppe de dépenses imprévues, comme son nom l'indique, c'est pour financer de l'imprévu. On a par exemple, lorsque nous avons les inondations, on a dû en 2016 et 2018, engager très rapidement des dépenses d'investissement, ce ne sont pas que des dépenses de fonctionnement, il y a des dépenses d'investissement, ça a été pioché dans cette enveloppe d'imprévus. On ne sait pas au moment où on la vote, comment elle va être consommée.

Par ailleurs, la deuxième raison de cette enveloppe imprévue c'est que ça fait un peu partie de notre autofinancement, ça fait partie de notre capacité à avoir généré de l'épargne et lorsqu'on finance nos opérations à la fois par des recours à des financements par des subventions, à travers l'emprunt, etc. On équilibre notre section d'investissement avec toutes les opérations qui sont en cours et l'excédent que l'on peut avoir, on le place sur cette ligne « dépenses imprévues », qui est une ligne qui, si elle n'est pas dépensée, servira à abonder, à financer les investissements de l'année d'après.

Et donc l'emprunt, parlons-en. Il est à 4 500 000 € avec un taux qui va être effectivement faible, proche des 0 %. Il n'est pas évident, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, qu'on le consomme intégralement, ça dépendra de ce que l'on fera effectivement. Mais, je peux vous le dire tout de suite Monsieur Guion, il n'est pas impossible compte-tenu des taux qui vont encore rester bas, même cette année, probablement l'année prochaine... Donc, il n'est pas impossible, peut-être dans le Budget 2022, que cette enveloppe investissement augmente à nouveau et qu'on puisse profiter des taux bas qui génèrent une charge financière pour la Ville

quasi neutre. 0 %, ça coûte rien en réalité. L'intérêt ici, c'est de pouvoir continuer à financer le lourd programme d'investissements que l'on aura également en 2022.

Donc, on peut se donner rendez-vous en 2022 et cette enveloppe augmentera.

Alors vous allez me dire « mais votre objectif c'est de ne pas nous endetter davantage ». L'objectif que nous avons lorsque le Maire a pris la fonction en 2016, c'était effectivement de désendetter. Cet objectif a été traduit dans les faits puisqu'entre 2016 et 2020 c'est 10 000 000 € de dettes en moins. L'objectif, c'était de réduire ce niveau de dette pour nous projeter sur un programme d'investissement important que l'on anticipait déjà (Ecoquartier, NPNRU, les voiries, etc.). Donc, il ne s'agit pas de se désendetter pour se désendetter, il s'agit de se désendetter pour trouver de la marge de manœuvre et réinvestir et c'est ce qu'on va faire dans le mandat qui vient.

Après, ce n'est pas tant le stock de dette, l'élément essentiel, c'est la capacité de la Ville à rembourser sa dette, tous les ans. Et ça a été évoqué tout à l'heure, on est en mesure tous les ans de largement rembourser notre dette et en plus de générer de l'excédent. Donc, tout va bien de ce point de vue-là, Monsieur Guion, je vous rassure. On a un niveau de dette qui a baissé de 10 000 000 € sur les quatre dernières années. On va continuer à emprunter pour financer nos investissements mais on pourra toujours rembourser notre dette sans mettre la Ville en difficulté, ça je vous l'assure.

Et le dernier point, c'était la démocratie citoyenne, participative. Effectivement, dans le cadre de notre programme municipal, nous nous sommes engagés sur un budget participatif que nous avons d'ailleurs chiffré et nous sommes élus sur un mandat... bien entendu, il ne s'agit pas de faire ça en 2025 mais Christopher pourra en parler. Ca se met en route. Christopher l'a évoqué d'ailleurs lors du dernier Conseil, la Maison du citoyen va être mise en place et derrière ça va se traduire en termes de choix et d'arbitrages financiers.

Christopher ?

Monsieur Vogel : Oui, vas-y Christopher.

Monsieur Domba : Merci. Je remercie Monsieur Guion de s'inquiéter de mon budget, de mon travail en tant qu' élu à la Démocratie citoyenne mais comme l'a dit Kadir, je vois que vous avez notre programme sous les yeux, et comme vous le voyez, un élu devait être dédié à la participation citoyenne, une Maison du citoyen devait être créée par la suite, puis le budget participatif. Vu que nous sommes... nous respectons ce schéma, vous allez voir ensuite le budget participatif arriver.

Et puis, je suis certain que je vais pouvoir compter sur votre énergie pour continuer à proposer sur la participation citoyenne.

Monsieur Vogel : Madame Céline Gillier.

Monsieur Duchesne : Je peux dire un petit mot ?

Monsieur Vogel : Qui ? Oui ! Bien sûr Mathieu, vas-y. Mathieu Duchesne.

Monsieur Duchesne : Je vous passerai la parole avec plaisir, Céline, dans la foulée.

Je voulais réagir parce qu'on parle de culture en pointillé depuis tout à l'heure, au propos de Bénédicte, tout à l'heure qui, si je résume, nous trouve « un petit peu mous du genou » en termes de culture en cette période de Covid, cette crise sanitaire.

Je m'inscris en faux et voudrais quand même défendre nos agents, nos équipes qui, vous vous rappelez qu'il y en a beaucoup qui sont en télétravail, qui sont à distance. Vous vous rappelez

donc qu'elles coordonnent une politique assez ambitieuse vu la période, en accueillant dans nos équipements culturels du public, je pense à la Médiathèque, mais en allant aussi dans les écoles, en proposant du drive. On a aussi innové, on a été force de proposition sur internet avec Culture+, en essayant de rentrer dans les foyers pour mettre à disposition des programmes culturels.

On va bientôt organiser, on va en parler tout à l'heure, un festival. On essaye d'aller dans la rue mais dans la rue c'est compliqué, on ne peut pas être à plus de 6 personnes, on ne peut pas provoquer de rassemblements.

Je vous ai entendu dire qu'il fallait qu'il y ait des saltimbanques et des artistes dans la rue mais, si on le pouvait, on le ferait !

Peut-être qu'au niveau des marchés on va pouvoir envisager de payer quelques guitaristes ou autres musiciens. Ce sont des sujets qui ont été évoqués. On fait au mieux !

Concernant le cinéma... je me dépêche, excusez-moi... Concernant le cinéma, c'est une locomotive qui sera en centre-ville et, effectivement, vous êtes beaucoup à déplorer le manque d'attractivité du centre-ville en ce moment, et on y travaille. Concernant le cinéma, on va s'adresser à tous les publics et ça aussi en régie avec des prix attractifs, en prévoyant un cinéma où il y aura des espaces pour faire de la médiation culturelle. Le cinéma sera une force et un atout pour cette ville.

Enfin, Melun Sud, je crois que c'est Monsieur Martin qui en parlait tout à l'heure, ou quelqu'un d'autre peut-être... Melun sud, je vous rappelle que dans notre profession de foi nous nous sommes engagés à, Boulevard Chamblain, qu'il reste un espace culturel une fois que le cinéma sera parti.

Il faut donner du temps au temps, on est en début de mandature, les choses vont se mettre en place.

Monsieur Vogel : Merci Mathieu. Céline Gillier.

Madame Gillier : Oui, merci beaucoup. Moi, je vais intervenir suite à la Commission des finances qui a eu lieu le 30 mars et j'en profite, d'ailleurs, pour remercier la Directrice des Finances pour sa présentation qui a rendu, entre autre, les choses extrêmement claires sur les orientations budgétaires de la Ville qui avaient été prises et qui me semblent, d'ailleurs, très emblématiques de votre philosophie, Monsieur Vogel, et de votre Majorité depuis que vous avez été élus.

Monsieur Vogel : Heureusement !

Madame Gillier : Exactement ! Depuis que vous avez été élu Maire de notre belle Ville de Melun. C'est tout à fait emblématique !

Et qu'est-ce qu'on constate ? On constate le retrait progressif des Services Publics auquel on est en train d'assister, qui est à la fois injuste, inefficace et qui manque cruellement d'ambition pour Melun. Les politiques qui sont portées par la Majorité municipale, elles sont très injustes et je vais démontrer le pourquoi du comment et ne servent pas tous les habitants de notre Ville. J'ai entendu ce qu'a dit Monsieur Mellier en disant que Madame Monville ne connaissait pas la Ville. Je pense que Madame Monville, au même titre que tous les élus, connaît très bien la Ville ! Et quand on dit que vous avez fait un cadeau fiscal pour quelques personnes, c'est une réalité ! C'est-à-dire que derrière ce que vous faites, c'est que vous baissez les rentrées fiscales et vous faites payer les usagers des Services Publics ! C'est comme ça. C'est le tour de passe-passe que vous faites. Qu'on rende les choses un petit peu plus claires !

Ces politiques, elles sont injustes pourquoi ? Parce qu'elles laissent de nombreuses familles melunaises dans la plus grande précarité. Comme vous le savez, le sujet des cantines scolaires me tiennent vraiment à cœur, pas qu'à moi mais d'une grande partie de Bien Vivre à Melun mais d'autres aussi dans la Ville, ceux qui ont des enfants scolarisés.

Vous aviez indiqué que vous étiez prêts à revoir le quotient familial, or, je ne vois rien dans cette orientation budgétaire ou dans les éléments qui sont donnés qui seraient de nature à permettre aux jeunes melunais et jeunes melunaises les plus précaires, d'avoir accès à des repas, sinon gratuits, abordables à la cantine.

Savez-vous quand même, on vous avait donné nos chiffres, qu'il y a une famille sur cinq qui n'arrive pas à payer la cantine de ses enfants. Ce sont des centaines de mères et de pères qui sont incapables d'offrir à leurs enfants un déjeuner digne à cause des prix trop élevés fixés par la Majorité.

Politiques injustes aussi parce ce qu'elles participent de la « balkanisation » de Melun, c'est-à-dire qu'elle répète dans notre Ville la pratique de Patrick Balkani appliquée à Levallois : faire partir les ménages plus modestes pour les remplacer par des ménages plus riches. Voilà à quoi correspond votre politique en termes de logement et de destruction de logements sociaux.

Injuste, enfin, parce qu'elle laisse de nombreux parents sans solution pour la garde de leur nouveau-né, ce qui devrait être la priorité du Maire de Melun ! Vous parliez pendant les élections de créer 300 places en crèche. L'inauguration de la crèche les Colibris dans l'Ecoquartier, c'est 55 berceaux - qu'elle représentera lorsqu'elle sera terminée – servent à peine à combler les besoins des nouveaux habitants alors que 40 % des parents qui souhaiteraient avoir une place en crèche pour leur nouveau-né se voient opposer un refus. C'est d'autant plus injuste que ce sont les mères – je ne vais pas revenir sur le débat d'avant mais ce sont le plus souvent des mères, gagnant moins, ce sont elles qui cessent leur activité professionnelle quand il y a un problème de garde pour les enfants – elles sont obligées d'abandonner leur travail pour s'occuper de leurs enfants faute d'accompagnement par la Ville !

Et de plus, votre politique s'avère également inefficace. Les dépenses d'investissement sont en baisse. Vous nous parlez que vous investissez mais vous baissez les dépenses d'investissement dans les prévisions. Il va falloir nous l'expliquer ça aussi !

Alors que nous sommes en situation de crise économique et sanitaire et que l'économie de la Ville, au même titre que celle du pays, sont sous perfusion. Quand ça va s'arrêter, il va y avoir de la casse ! De la casse sociale et de la casse économique, y compris à Melun.

Il n'y a rien de substantiel pour soutenir durablement et soutenir l'économie melunaise - 1 500 € pour les vitrines, c'est à la limite du ridicule. Or, nous pourrions avoir plus d'ambition pour notre Ville. Une ambition écologique avec les habitants. Une ambition pour construire de nouvelles solidarités dont les melunais ont tant besoin mais, aussi, une ambition pour le développement de Melun.

C'est pourquoi, pour nous tous ici, il est impossible de voter favorablement le Budget Primitif de la Ville tant il ne répond pas aux besoins des habitants.

Monsieur Vogel : Merci. Kadir.

Monsieur Mebarek : Bon, rapidement parce qu'on a assez développé.

Madame Gillier, vous me direz quel Service Public on a retiré. En fait, c'est un slogan Madame Gillier, c'est un slogan tout simplement de Gauche. C'est tout ! C'est-à-dire que ce

slogan-là il peut être employé pour n'importe quelle commune de France et de Navarre, dans n'importe quelle assemblée politique, sur un banc de Gauche, on dira « retrait des Services Publics ! ».

Mais de quoi parle-t-on à Melun ? Je ne sais pas de quoi vous parlez.

La problématique « on baisse les impôts et on fait payer les usagers pour compenser », et bien non. On a baissé les impôts et en même temps, Madame Gillier, on a gelé tous les tarifs. Les tarifs ont été gelés à Melun depuis plusieurs années et en réalité c'est un coût additionnel pour la Ville. Qui paie ce coût additionnel de tarifs gelés ? C'est les gens qui paient des impôts !

Donc, finalement dire que l'on baisse les impôts pour favoriser des personnes au détriment des usagers c'est faux !

Et par ailleurs, la problématique de la cantine... la gratuité de la cantine. Attendez, on ne va pas refaire... il y a eu un long article dans Le Parisien où, par articles interposés, vous vous êtes répondu avec Henri Mellier... C'est un choix politique 1 €. On considère que le tarif à 1 € qui est le plus bas – 1 € et des poussières – qui est le plus bas avec un niveau supérieur qui taquine les 5 €, on a un écart quand même assez important entre le tarif le plus bas et le plus élevé. 5 fois plus, Madame Gillier, 5 fois plus. Et on l'a dit et on s'est engagé, malgré cela, à retravailler la grille tarifaire des restaurants scolaires. Un groupe de travail va être mis en place sous l'égide d'Henri Mellier.

On va le faire mais la gratuité, là encore, ce sont des postures politiques qui servent aussi un certain « fonds de commerce électoral » mais...

Madame Gillier : Oh !

Monsieur Mebarek : Je vous le dis Madame Gillier, je vous le dis... Mais les familles en difficulté à Melun, vous savez, on n'a pas besoin de leur servir la cantine à 1 € pour les aider. 400 000 € qui sont dévolus au CCAS pour les aider, pour aider les familles en difficulté. On a toujours ouvert les bras pour les familles qui fréquentent les écoles en cas de difficulté particulière.

Alors, ne nous faites pas un procès en inhumanité parce que ce n'est franchement pas juste !

Quant à la politique de « balkanisation » je ne... alors, là ! Je ne vois vraiment pas de quoi vous parlez ! On a l'impression qu'il a des hordes de millionnaires qui dévalent les rues de Melun et qui chassent les couches populaires pour accaparer le foncier melunais !

Attendez Madame Gillier ! Ça se saurait ! Ça se saurait si la Ville de Melun était devenue, tout à coup, truffée de millionnaires ! Voyons, soyons réaliste !

Et dernier point, là, je n'ai vraiment pas compris. Vous dites que l'on dépense moins, que l'on investit moins. Je n'ai pas fait... je crois que j'ai été assez clair ! Je l'ai dit lors du Débat d'Orientations Budgétaires, je l'ai redit là, 25 000 000 € de dépenses d'équipement c'est sans doute le niveau en dépenses d'équipement le plus important des 10 dernières années !

25 000 000 € versus 16 000 000 € en 2020. Ça c'est de l'augmentation, ce n'est pas de la réduction Madame Gillier.

Et cette augmentation, on va la retrouver, aussi, en 2022 et en 2023.

Donc, oui ! On investit plus ! Voilà. Merci.

Monsieur Vogel : Merci Kadir. Oui, Monsieur Philippe Martin, après Ségolène Durand, ou dans un autre ordre, comme vous voulez.

Monsieur Martin : Oui, merci Monsieur le Maire. Je ne vais pas être long sur le Budget

Primitif, c'est vrai qu'on a déjà dit des choses lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Mais juste avant, je voulais faire un aparté.

Je commence à en avoir un petit peu marre, à longueur des conseils municipaux, des leçons de morale de Madame Monville.

Madame Monville se prétend écologiste mais Madame Monville, elle habite entre Melun et Rome et je doute qu'elle fasse ses allers/retours en trottinette.

Madame Monville nous parle de l'école mais, quand elle enseigne, Madame Monville, elle enseigne dans des établissements de type Sup de Pub où les frais de scolarité sont à 7 500 € pour l'année, je crois, et je doute qu'on y trouve en masse la jeunesse des quartiers de Montaigu et des Mézereaux...

Madame Monville : Non mais franchement !!!

Monsieur Martin : Mais oui !

Madame Monville, elle prétend combattre les grandes multinationales du CAC40 ou autre mais elle est bardée d'objets connectés qui sont produits par ces multinationales et qui les produisent avec des composants qui sont plein de matières premières qui sont exploités dans des conditions que Madame Monville dénonce à longueur de conseils municipaux.

Donc, j'en ai un peu marre de ses leçons de morale et j'aimerais bien que Madame Monville balaye devant sa porte.

Alors, après je voudrais arriver sur le Budget Primitif. Comme je vous l'ai dit, je ne vais pas être très long là-dessus.

On a en annexe 4 le détail des subventions accordées et dans tous les domaines. Alors, je vous remercie de cette transparence mais je m'interroge un peu sur les arbitrages que vous faites dans le cadre de ces octrois de subventions. On voit, par exemple, que vous accordez encore cette année 5 000 € aux Copains du coin alors qu'en même temps vous accordez 745 € au Secours Populaire, 800 € au Secours Catholique, 500€ à la Ligue contre le cancer.

On a bien compris que... pendant des mois et des mois les Copains du coin ont été... un petit peu... la branche « Club Med » du « macronisme » local.

On s'interroge surtout sur pourquoi vous ne fléchez pas plutôt ces subventions vers des associations qui montrent un réel intérêt pour la Collectivité et ses habitants plutôt que vers une association qui n'a pour objectif que d'organiser des apéros, ce qui est...

Je vous remercie.

Monsieur Vogel : Bon... Mathieu, tu veux répondre ?

Monsieur Duchesne : Je n'ai pas le droit de répondre.

Monsieur Vogel : Ah ! Oui.

Monsieur Mebarek : En fait, Monsieur Martin, sur les subventions, après il faut distinguer les subventions qui sont à périmètre plutôt national, d'envergure nationale, départementale, qui de manière générale sollicitent des subventions de manière un peu tous azimuts auprès des Collectivités - qu'on pourrait sans doute aider plus, j'en disconviens pas – et les associations qui sont purement locales, d'intérêt strictement local et n'ont, finalement, pas d'autre soutien financier que la Collectivité dans laquelle elles sont implantées.

Il y a déjà ce premier critère qui fait qu'une association de taille nationale va avoir une somme relativement modique parce que, par ailleurs, elle a beaucoup de soutien d'autres... Voilà, il y a ce paramètre-là, Monsieur Martin.

Après, on peut effectivement discuter de l'intérêt ou pas de subventionner telle ou telle association. C'est un travail qui est fait de manière étroite avec les associations, il y a un service qui y est dédié. D'ailleurs, l'association dont vous faites état, Monsieur Martin, elle a vu sa subvention baisser de manière assez... très substantielle.

Voilà, je ne sais pas si quelqu'un veut...

Mais moi, ce que je voulais dire, c'est qu'il faut bien distinguer ce qui ressort du pur local d'associations d'envergure nationale.

Monsieur Vogel : Bien. Ségolène Durand a demandé la parole.

Madame Monville : S'il vous plait !

Monsieur Vogel : Oui ? Répondez à Monsieur Martin.

Madame Monville : Monsieur Martin, je vais bien me renseigner sur le cadre juridique mais ceci ne restera pas sans suites et, j'espère, que vous mesurez ce que vous venez de faire !

Monsieur Martin : Avec plaisir.

Madame Monville : Mais pour répondre, ceci dit, parce que je vais répondre, je ne vais pas me défilier. Là je pense que c'est grave ce que vous avez fait. C'est grave parce que vous avez parlé d'un de mes employeurs – ce n'est pas le seul – mais de l'un de mes employeurs. Voilà, ce que vous venez de faire, c'est grave et ça peut avoir des conséquences. Je pense que de mon côté à moi, je prendrai les dispositions qui s'imposent.

Ce que je veux dire par ailleurs, c'est que je suis un individu qui travaille, je suis tributaire d'un marché du travail, je suis obligée de trouver du travail. J'enseigne comme vacataire à l'Université, par exemple, où je n'ai jamais... j'ai postulé une fois, à la sortie de ma Thèse pour tout dire, puisque maintenant ma vie privée est étalée, il faut donc que je le dise. J'ai postulé une fois à l'Université, à la sortie de ma Thèse, que j'ai soutenue, comme beaucoup de femmes, très tard, c'est-à-dire à plus de 40 ans. Je n'ai pas de poste parce que quand on postule une fois, et Monsieur Vogel peut en attester, même si on a publié pendant sa Thèse, en général, il faut attendre longtemps. J'avais 40 ans, je me suis retrouvée à enseigner comme vacataire à l'Université et par ailleurs dans le privé.

Je suis moi aussi tributaire d'un marché du travail. Ce n'est pas moi qui fais le marché du travail. Donc, là-dessus, voilà.

Par ailleurs, les objets connectés. Je vis dans une société où sans objets connectés il est impossible de travailler. Si vous êtes au courant, ça fait maintenant un an quasiment que je fais cours en distanciel. J'ai dû pour ça, d'ailleurs, investir dans un ordinateur de bureau parce que je n'en avais pas et il a fallu que j'investisse dans un ordinateur de bureau. Ce n'est pas les écoles où je travaille qui me l'ont payé d'ailleurs, l'ordinateur de bureau c'est moi qui l'ai payé pour pouvoir faire cours à distance à mes étudiants et ne pas les laisser tous seuls dans la nature.

Je trouve insupportable ce type d'attaque ! Véritablement, insupportable !

Et quant à cette histoire de Rome, pour en finir avec ça. Il se trouve que mon mari est un enseignant chercheur, qu'il a un poste à Paris VII, à l'Université Paris VII et qu'il est détaché à l'Université La Sapienza à Rome pour y enseigner et y faire des recherches en physique.

Mon mari fait des allers-retours et il se trouve que moi, pendant les vacances, je vais rendre

visite à mon mari à Rome ! Oui ! Et j'y vais, la plupart du temps, comme vous l'avez dit, en avion. Pourquoi ? Parce que le train, Monsieur...

Monsieur Martin : ...

Madame Monville : Non mais c'est vraiment une honte ce que vous faites Monsieur ! C'est une honte ! C'est une honte ce que vous faites !

Parce que le train, vous connaissez le prix d'un aller-retour ? D'abord, ils ont supprimé les trains de nuit. Pendant des années, j'ai pris des trains de nuit mais ils ont supprimé les trains de nuit. Et aujourd'hui, un billet de train pour faire l'aller-retour à Rome, c'est 400 €. C'est 400 € ! Moi, je n'ai pas les moyens de payer le train, comme beaucoup de nos concitoyens et c'est pour ça qu'on demande une loi qui permette, justement, de renchérir l'avion et de diminuer le train pour éviter ces absurdités écologiques que vous avez soulignées et qui sont parfaitement justes et vous avez raison de les souligner.

Mais si je suis tributaire de cette situation au même titre que vous, je ne pense pas qu'il y ait besoin ni d'applaudir ni d'en faire une raison d'attaquer un individu parce que, individuellement, nous savons parfaitement que nous pouvons... par exemple, chez moi, j'ai un compost, j'ai des toilettes sèches, j'ai tout un tas de choses pour essayer de faire ma part ! Et je fais ma part, moi !

Mais il est évident que nous sommes tributaires d'une situation !

Je trouve scandaleux que vous m'ayez attaquée comme ça ! Vraiment, je trouve ça scandaleux !

Monsieur Vogel : Vous avez pu répondre. Vous voyez, le principe démocratique, c'est le principe du contradictoire.

Madame Monville : Mais vous auriez pu l'arrêter, Monsieur le Maire ! Vous auriez pu l'arrêter ! Vous avez la Police de la séance, vous auriez pu l'arrêter aussi !

Monsieur Vogel : Vous pouvez faire tout ce que vous voulez de votre côté mais, en tout cas, l'un et l'autre ont pu répondre.

J'essaie d'assurer cette Police de la séance mais elle n'est pas toujours facile à assurer et, notamment, de votre fait, Madame Monville.

Maintenant, je donne la parole à Ségolène Durand.

Madame Durand : Merci. Je vous rassure, je ne vais insulter personne, en tout cas, ce n'est pas mon objectif.

Par contre, je vais revenir, notamment sur les questions que j'avais posées lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires puisque Monsieur Vogel à la fin de mes questions... à la fin de votre explication, vous m'avez répondu « on vous a oubliée ». Donc, j'aimerais bien reposer mes questions.

La première question était : qu'en est-il du centre social dans le sud de la Ville puisqu'il s'agit d'un projet que nous devons déjà faire au mandat précédent ? Vous allez me répondre « il n'est pas dans le budget donc ce n'est pas pour cette année », je l'entends mais j'aimerais bien avoir une visibilité sur ce sujet-là.

La deuxième question c'était la création d'un service dédié à la protection animale. Qu'en est-il ?

Je vais revenir quand même sur le projet d'initiative citoyenne puisque vous avez dit vouloir redonner la place aux citoyens lors du dernier conseil. Dans votre programme il était donc indiqué 4 000 000 € pour le projet d'initiative citoyenne. Vous avez bien indiqué que c'était 4

000 000 € sur le mandat. Nous avons eu les explications de Monsieur Domba tout à l'heure. J'entends la procédure et les différentes actions à mettre en place avant. Ceci étant, ça aurait peut-être été judicieux de le commencer maintenant puisqu'en cette période de crise sanitaire, proposer aux melunais d'élaborer des projets. Ca aurait pu être intéressant car plus que l'idée, le projet c'est de créer une dynamique et je pense qu'on en a besoin aujourd'hui et que ça n'arrive pas en 2024 mais en 2022.

Je vais également poser une question sur l'Open Data puisque, à mon sens, ça n'a pas un prix extraordinaire, sauf si je me trompe. Ceci étant, il n'est toujours pas mis en place. J'en profite pour dire que, sauf erreur de ma part, les arrêtés municipaux ne sont toujours pas mis sur le site de la Ville. Et puis, comme le disait Monsieur Mebarek tout à l'heure sur le Budget de la Ville, finalement on met des petites sommes. Alors, petite somme plus petite somme ça finit par faire une grosse somme mais je pense que l'Open Data ça peut faire partie d'une petite somme supplémentaire dont on a parlé déjà tout à l'heure.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Sur le centre social, Ségolène effectivement, tu as pratiquement toute la réponse, c'est un projet qui est dans notre programme, qu'on priorisera en fonction de... des... pas des opportunités mais en fonction des opérations que l'on fera, par ailleurs, dans d'autres domaines.

Cette année, malheureusement, on a débuté le mandat, c'était quasiment le lendemain de l'élection, que le Centre social Schuman a été incendié. 200 000 € dont on n'aura pas l'intégralité en remboursement en matière d'assurance. Donc, voilà, c'est dans notre programme, pas forcément la première année, ça viendra en fonction de notre capacité à le sortir pour des raisons à la fois d'opportunités techniques et financières mais, en tout cas, on n'oublie pas. Effectivement, on en parlait déjà en fin de mandat d'avant.

Après, sur les autres sujets, c'était la création d'un service...

Madame Durand : Du service dédié à la protection animale.

Monsieur Mebarek : Qui va répondre sur ce point-là ?

Monsieur Vogel : Giovanni !

Monsieur Recchia : Merci Monsieur le Maire. Pour commencer, ce n'est pas la protection animale car là, c'est à Vaux-le-Pénil, ici, c'est la condition animale.

Monsieur Mebarek : C'est moi !

Monsieur Recchia : Oui. Comme le programme l'avait prévu, donc, il y a un élu qui a récupéré la délégation de la Protection animale et un service est en cours de finalisation.

Comme l'indiquait aussi notre programme, là maintenant c'est une chose qui nous restera à faire c'est de l'inclure dans l'Organigramme mais, bon, je pense qu'aujourd'hui les services ont autre chose à faire que de le mettre, mais ça en fait partie.

Sachant que la Condition animale est axée sur deux missions, c'est une mission unique mais en deux. Il y a une partie... enfin, le service sera rattaché au Développement Durable. Avec le Service Hygiène et Prévention et le Développement Durable pour la partie végétalisation, partie verte. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci Giovanni.

Madame Durand : Juste, si vous me permettez, pour le coup je vais défendre Monsieur Mebarek dans ses propos puisqu'il y a indiqué dans votre programme « désigner un élu en charge de la protection animale et un service dédié à la protection animale ».

Monsieur Vogel : Voilà. Monsieur Mebarek vous remercie !

Madame Durand : Je ne fais pas d'animosités Monsieur le Maire, vous le remarquerez !

Monsieur Vogel : Non, c'est très bien.

Monsieur Mebarek : Merci Ségolène.

Monsieur Vogel : Michaël Guion.

Monsieur Guion : Oui, je voulais revenir, comme le sujet c'est le Budget Primitif...

Madame Durand : Et l'Open Data ?

Monsieur Guion : On n'a pas eu de réponse sur l'Open Data mais on va l'avoir après par Monsieur Domba, j'imagine...

Monsieur Vogel : L'Open Data c'est Christopher.

Monsieur Guion : Là tout de suite, peut-être ?

Monsieur Domba : Oui, je peux vous la donner tout de suite, comme pour les projets initiative citoyenne, je vous rassure, ça ne sera pas en 2024, ça se met en place mais comme l'a dit précédemment mon collègue, on ne va pas tout faire en une année. Donc, ça va se mettre en place, l'Open Data également. Nous y travaillons mais ça ne sera pas tout de suite.

Madame Durand : Et peut-on avoir les arrêtés municipaux tout de suite sur le site de la Ville comme nous l'avons déjà demandé plusieurs fois ?

Monsieur Guion : Les arrêtés municipaux, ça va venir, on va les scanner, c'est ça ?!
Donc, le Budget Primitif vient après la séance de débat d'orientations budgétaires, c'est logique et je remarque qu'après ce débat, malgré le débat que l'on a eu, vous avez gardé Messieurs et Mesdames les Adjoints et élus Conseillers Municipaux délégués, l'option de vous payer une tablette ou un ordinateur pour la signature numérique, ce que je trouve dommage en cette période de disette, pour l'affichage municipal que vous faites ! C'est un peu comme les Iphones à 1 500 € pièce pour les Collaborateurs. Je crois que vous êtes indemnisés pour avoir du matériel, voilà. C'est des petites sommes, on est d'accord, que ce soit Fouju ou Boissettes, c'est des petites sommes mais c'est des sommes importantes et c'est de l'affichage. C'est pas bon que les citoyens voient ça. 1 500 €, c'est quand même au-dessus d'un SMIC. Rendez-vous compte !
J'aurais préféré que vous dites... effectivement, on n'assume pas beaucoup, on va demander aux Collaborateurs de rembourser parce que ce sont des dépenses à caractère d'avantages en nature. Voilà, ça aurait été un peu plus correct là-dessus et je note que vous allez quand même avoir votre tablette ou votre ordinateur pour la signature numérique

Monsieur Mebarek : Michaël, je suis désolé... je n'ai pas tout compris...

Monsieur Vogel : La signature électronique.

Monsieur Mebarek : Un avantage en nature... vous parlez de l'ordinateur ? C'est ça ?

Monsieur Guion : Les iPhone, c'est un avantage en nature puisque les Collaborateurs de cabinet, je pense, sont rémunérés et bien rémunérés.

Monsieur Mebarek : Mais c'est un outil de travail, Monsieur Guion, ça ne peut pas être un avantage en nature.

Monsieur Guion : Un outil de travail, c'est 300 € pour un smartphone qui prend des photos et fait tout ce qu'il faut. On est d'accord ?...

Monsieur Mebarek : Michaël, je ne vais pas refaire tout l'exposé de tout à l'heure. Franchement ! C'est un outil de travail. Un smartphone qui coûte 300 €...

Monsieur Guion : A ce moment-là, on donne un smartphone à 1 500 € à tous les agents de la Ville !

Monsieur Mebarek : Tout est lié aux fonctions Monsieur Guion. Tout à l'heure, je vous ai dit qu'on avait engagé 41 000 € pour des ordinateurs et de tablettes dans le cadre du télétravail, on a engagé 16 000 € de téléphones pour les agents dans le cadre du télétravail. Les agents sont équipés de manière différente selon leurs fonctions.

Là, les fonctions qui sont exercées au sein du Cabinet qui gère également des sujets de communication, etc., ils ont besoin de ce type d'outil. L'efficacité de cet outil, je l'ai dit, c'est qu'il permet de remplacer au minimum 3 appareils ! Le point, il est là.

Aujourd'hui, plus personne, même moi je le fais quotidiennement, mes emails, je réponds une fois sur deux directement sur mon téléphone. Après, qu'est-ce que vous voulez en faire ? Si vous avez des pièces très lourdes sur un mail avec un téléphone bas de gamme, vous ne pouvez pas les traiter.

Franchement, il faut vraiment décrisper ! Il n'y a pas de sujet, c'est un outil de travail qui appartient à la Ville et ce n'est pas un avantage en nature ! Vraiment. Vraiment.

Monsieur Guion : J'ai un iPhone bas de gamme à 400 € et je fais tout avec !

Monsieur Vogel : Bon. Vous avez dit ce que vous aviez à dire.

Je voudrais dire en conclusion de ce pratiquement... s'il vous plaît ! Henri... Henri... Henri...

Madame Asdrubal : Excusez-moi Monsieur Vogel ! J'avais une question et vous m'avez oubliée.

Monsieur Vogel : Allez-y.

Madame Asdrubal : Oui, parce que vous m'aviez oubliée la dernière fois. Au dernier conseil municipal il y avait des questions, toutes simples.

Au niveau des subventions accordées, est-ce qu'il est possible dans l'avenir de faire un tableau qui serait plus précis au niveau des subventions ? Parce que pour nous, on a une

liste... je peux la montrer, je ne sais pas si on la verra en vidéo... C'est très compliqué pour nous de voir une seule association avec les différentes subventions qui tombent entre les sections sportives, les animations sportives et finalement, il faut jongler entre tout cela. Est-ce qu'il n'est pas possible d'avoir quelque chose de plus clair ? Ça, c'est une chose.

Ensuite, d'avoir un tableau qui pourrait récapituler pour nous pour qu'on se rende compte des demandes qui ont été faites par différentes associations et, peut-être, des refus. Est-ce qu'on peut avoir une liste des personnes qui voudraient, peut-être qui suggèreraient quelque chose, et une autre liste d'associations qui finalement auraient ce refus et peut-être la cause ? Je ne sais pas si ça vous le donnez ?

Monsieur Vogel : Pas de problème.

Madame Asdrubal : Autre chose, vous aviez signé, je reviens avec le Parti Animaliste, vous aviez signé et j'ai beau regarder et je ne trouve pas, tout ce qui est lignes budgétaires qui est dédié au droit animal. Je ne vois rien et vous aviez signé cette fameuse Charte L214, Giovanni va y répondre.

Je veux bien mais si le mandat consiste à faire le vœu pour le cirque, bientôt peut-être pour la chasse, pour la corrida... pour la corrida bien sûr ! Ce sont des choses au niveau national mais est-ce qu'il va y avoir des choses concrètes sur la Ville...

Monsieur Vogel : Attention, vous allez l'énerver ! Giovanni va répondre.

Madame Asdrubal : Non, non, non ! Il sait très bien...

Monsieur Vogel : Vous avez posé votre question, Giovanni va répondre.

Monsieur Recchia : Bon, ça va. Ma forme actuelle fera que je ne pourrai pas m'énerver beaucoup.

Au niveau du budget, de toute façon il y avait déjà des choses qui existaient au niveau de la Ville de Melun. Donc, comme je le disais, je ne sais plus si c'est Monsieur Saint-Martin qui l'avait évoqué il y a deux conseils municipaux auparavant, concernant par exemple la dératisation. La dératisation, c'est un budget déjà existant. La partie Trame verte-trame bleue, c'est un budget déjà en place. Ce sont toutes les choses qui existent et qui aujourd'hui on est en train de centraliser sous un seul et même nom « condition animale ».

Donc, il y a déjà des choses qui existent. Malheureusement qui n'ont peut-être pas mise en avant de la façon dont nous on la défend mais voilà. Aujourd'hui, on se base là-dessus tout doucement pour démarrer, on démarre et puis, au fur et à mesure des actions...

Pour essayer de vous répondre, Madame Asdrubal, c'est l'un des premiers points qui sera signé dans les prochaines semaines, on va signer une convention, par exemple, avec « 30 millions d'amis ». La Police du Maire oblige le fait d'agir sur les chats errants, c'est un coût quand même assez conséquent. Au niveau des lignes budgétaires, de mémoire, je ne sais pas... Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services va peut-être me corriger si je dis une bêtise, c'est un budget de 4 500 € pour la Ville de Melun.

La stérilisation et identification des chats est une obligation. L'association « 30 millions d'amis » va abonder à 50 % sur le financement. C'est un premier point.

Il y a un deuxième point qui est de s'occuper de travailler avec le Service Espaces verts, par exemple, ça fait partie des points qui avaient été notés, c'est de créer des niches pour la faune et la flore. Donc, comme il y a cette... Madame Grange avait mis en place avec la mandature précédente, la fauche tardive. On est en train de travailler sur une étude : au lieu de ne pas faucher, c'est de faire un gazon sauvage. Sur les différents points de la Ville, on est occupés à

réfléchir aux différents espaces qui pourraient être choisis.
Donc, il y a des choses qui vont être mise en place.

Madame Asdrubal : Oui, d'accord, je comprends bien mais pour la dératisation, vous avez des « solutions » plus naturelles ? Je voudrais savoir ce que vous comptez faire pour cela mais aussi pour les chenilles processionnaires qui parfois se promènent dans certains groupes scolaires. Est-ce que cela aussi, je l'ai vu dans certaines villes, il y a des choses qui ont été effectuées de manière plus naturelle avec des pièges. Est-ce que ça, ça pourrait être mis en place. Et justement, je suis étonnée qu'il n'y ait pas déjà un budget pour pallier à ce genre de choses.

Et, enfin, les punaises de lit. Ça c'est une chose plus sur Melun nord et c'est un peu plus compliqué, c'est au domicile des gens mais c'est quelque chose qui peut proliférer sur toute une ville sachant qu'une simple punaise dans un sac à dos d'enfant peut passer chez quelqu'un d'autre et on est tous susceptibles... J'ai pu voir certaines choses au niveau hygiène qui étaient relatées par certaines personnes et par certains bailleurs. Ce n'est pas une question d'hygiène, on peut très bien se retrouver, en ayant une hygiène tout à fait correcte... Est-ce que ça, il y a des choses de concrètes et justement un budget dédié ?

Monsieur Recchia : Je ne sais pas, je vais juste défendre les services de la Ville, je veux dire, ce sont des choses qui sont faites depuis des années.

Il y a le Service Hygiène et prévention qui intervient sur les punaises de lit, par exemple.

Au niveau des chenilles processionnaires, si on va au Parc Dubreuil, on le voit bien sur le long de la route, les petits sacs que l'on voit sur les troncs d'arbre, ce sont des pièges à chenilles processionnaires.

Ce sont des choses qui sont faites depuis très longtemps par la Ville et par les Services Techniques de la Ville.

Madame Asdrubal : Pas forcément sur les groupes scolaires, il y a eu des soucis l'année dernière.

Monsieur Recchia : Je vais vous répéter une phrase qui m'a été dite par le Directeur des Services Techniques de la Ville de Melun par rapport aux chenilles processionnaires. Justement, il m'a dit une phrase « ça, c'est de la sécurité des enfants. Quoi qu'il arrive, j'interviendrai directement ». Donc ça, non ! Je ne remettra pas en doute sa capacité professionnelle, c'est quelque chose qu'il fait et que les services font sous sa coupe. Et ça, c'est quelque chose qui depuis...

Madame Asdrubal : Je ne remettrais pas du tout en cause le travail fait, bien évidemment.

Monsieur Vogel : Merci ! Giovanni, c'est bon ! Si Marie-Hélène veut compléter ?

Madame Grange : Ce sont des choses qui se font depuis quelques années quand même. Nous sommes sensibles et les Espaces Verts sont sensibles à cette lutte et on met des pièges à phéromones, là où c'est possible, pour se débarrasser des chenilles processionnaires.

Il y a eu aussi une campagne de communication sur le frelon asiatique, justement, et les moyens plus naturels de se débarrasser des frelons asiatiques, enfin, des mères.

Monsieur Vogel : Je voudrais conclure ce deuxième, pratiquement, débat d'orientations budgétaires en disant un certain nombre de choses générales.

D'abord, je regrette profondément, Monsieur Martin ça vous concerne, les attaques

personnelles que vous avez proférées à l'égard de Madame Monville. Ce n'est pas le lieu, ici, de le faire. On ne savait pas ce qui allait derrière arriver donc on vous laisse parler. Il y a une sorte de confiance a priori mais je souhaite qu'à l'avenir vous ne profériez plus des observations de ce genre sur la vie personnelle des gens. Ça ne se fait pas dans un Conseil Municipal. Je vous le dis très clairement.

Madame Monville, je regrette aussi que quand je vous demande de cesser de parler, vous ne le fassiez pas. Surtout qu'il y avait du côté de notre Adjoint aux finances aucune attaque personnelle à votre égard. Donc, il n'y avait aucune raison de continuer de parler alors que le Maire vous avait demandé de cesser de le faire. Je vous aurais redonné la parole après mais quand quelqu'un parle, vous le laissez terminer. C'est la règle d'or de la démocratie. Ici, c'est quand même un endroit symbolique de la démocratie à l'état pur. Si vous ne le respectez pas, si vous ne jouez pas le jeu, vous pouvez porter atteinte à quelque chose de plus important que nous.

Je regrette vraiment les comportements qui ont eu lieu ce soir. Donc, je vous demande à l'avenir, à l'un comme à l'autre, chacun dans son domaine, de ne plus procéder de la sorte. Quand je vous dis de cesser de parler, je vous redonnerai de toute façon la parole parce que je suis un profond démocrate. Je veux que vous puissiez parler, mais pas en même temps que notre Adjoint qui est en train d'exposer quelque chose et qui ne vous attaquait pas spécialement !

Et Monsieur Martin, je souhaite vraiment que c'est la dernière fois que vous attaquez une personne, comme ça, dans sa vie privée ! Ce n'est pas le lieu de le faire !

Alors, beaucoup de choses ont été dites, beaucoup de contre-vérités. On a déjà répété quarante-six fois qu'il n'y a jamais eu 10 000 arbres d'arrachés, on n'a pas vendu le terrain de l'hôpital psychiatrique puisqu'il ne nous appartenait pas. Bon, c'est de la politique politicienne.

Mais nous avons des priorités. Il y a quelqu'un qui a dit à un moment, je ne sais pas si c'est Madame Monville, que c'était une politique de Droite. Ce n'est pas une politique de Droite ! Notre Municipalité couvre l'échiquier politique. Tout l'échiquier politique ! Il n'y a pas Droite/Gauche, c'est fini tout ça, c'est un concept d'un autre temps !

Et nos priorités, ce sont des priorités très claires : l'éducation, la petite enfance, la visibilité de la Ville, l'attractivité de la Ville, etc.

Bien sûr, vous pouvez ne pas être d'accord mais on ne s'entendra jamais. C'est sûr que, par exemple, moi je ne considère pas que les entrepreneurs qui ont participé... que le fait de déplacer le cinéma, ça va enrichir les entrepreneurs. Heureusement ! Ils ne vont pas travailler pour rien ! Nous notre but, c'est... on peut ne pas être d'accord avec ça mais nous, nous voulons déplacer ce cinéma en centre-ville pour revitaliser le centre-ville.

Alors, c'est des choix politiques, donc, je pense que ce n'est pas la peine de se critiquer les uns les autres. C'est notre choix ! On est majoritaire pour l'instant et je souhaite qu'on le demeure très longtemps, et je resterai là pour le constater – je vous dis ça en passant, Madame Monville qui, vous aussi, faites des attaques personnelles parfois – mais c'est notre choix et il faut que vous le respectiez un minimum. Voilà !

Alors, je n'ai pas tellement apprécié qu'on soit comparés à Patrick Balkany. Franchement, il ne faut pas exagérer quand même ! Ça c'est de l'exagération ! Vous savez, c'est comme je le disais la dernière fois, le proverbe allemand, souvenez-vous de ce proverbe « un couteau trop aiguisé ne coupe pas ». Il ne faut pas aller trop loin quand même. Voilà.

Maintenant, je propose qu'on vote sur ce budget. Qui est-ce qui s'oppose...

Monsieur Mebarek : Si je peux me permettre. Par rapport aux associations, on a la liste.

Monsieur Vogel : On vous la donnera.

Monsieur Mebarek : J'en profite pour préciser que, comme traditionnellement, les personnes qui font partie d'associations ne participent pas au vote... au vote des délibérations.

On a mentionné dans la délibération un certain nombre d'associations pour lesquelles la Ville envoie des représentants. On a par ailleurs, chacun d'entre nous ici, des membres qui font partie d'associations, ce n'est pas forcément lié à la Ville. Donc, ces personnes ne prennent pas part au vote.

Madame Asdrubal : Même celles qui ne touchent pas de subventions ?

Monsieur Mebarek : Non. Bien entendu, Madame, bien sûr, je parle bien des associations qui sont subventionnées. Donc, bien entendu, ces personnes ne prennent pas part au vote et on communiquera, dans le cadre de la délibération, on communiquera l'intégralité des personnes concernées.

Et dernier point, Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je voudrais remercier très, très chaleureusement la Directrice des Affaires Financières...

Monsieur Vogel : Comme d'habitude !

Monsieur Mebarek : ... avec une année vraiment... et c'est particulier cette année parce que ça a été un budget complexe, très complexe à constituer parce qu'on est en début de mandat, avec une nouvelle équipe et... auprès de mes collègues, je le dis, on a eu une construction budgétaire particulière cette année compte tenu des contraintes sanitaires, on n'a pas pu se réunir comme on le souhaitait, un budget qui... dans la mesure du possible a essayé de satisfaire à... aux vœux des uns et des autres. Et je le dis aussi pour mes collègues de la Majorité, j'espère que la construction budgétaire 2022, les conditions sanitaires nous permettront de faire plus de réunions physiques pour cette construction.

Mais merci beaucoup à la Directrice des Affaires Financières et les services sur ce budget ! Et toute l'équipe bien entendu qui a travaillé sur ce budget !

Monsieur Vogel : Merci beaucoup...

Monsieur Mebarek : Et les services ! Je n'ai pas terminé, Monsieur le Maire. Il n'y a pas que la Directrice des Affaires Financières, il y a les Services Techniques qui ont fait je ne sais combien de versions du programme d'investissement et tout ça, sous l'égide du Directeur Général des Services qui a beaucoup travaillé.

Monsieur Vogel : Merci ! Merci beaucoup ! Merci aussi à notre Adjoint aux Finances ! On l'applaudit juste après avoir voté.

Alors, je mets aux voix ce Budget : qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Voilà, il est adopté.

Je remercie au nom de toute l'équipe municipale Kadir pour le travail accompli en collaboration avec les services et, je crois, qu'on peut l'applaudir !

Monsieur Mebarek : Merci.

Adopté par 6 voix contre, 33 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2021, équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de :

Investissement	32 763 505,05 €
Fonctionnement	71 087 293,00 €
Total :	103 850 798,05 €

VOTE le produit des taxes ménages (Taxe Foncière - bâtie, Taxe Foncière - non bâtie, Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires) pour l'année 2021 à hauteur de 30 070 229 € (hors rôles complémentaires);

PRECISE que le Budget est voté au niveau du Chapitre et Chapitre « opération d'équipement », par Nature, avec présentation croisée par fonction ;

PRECISE que les résultats provisoires de l'exercice 2020 sont intégrés dans le Budget Primitif 2021 ;

PRECISE que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du Compte Administratif 2020. En tout état de cause, si une différence avec les montants repris par anticipation devait apparaître, une régularisation sera effectuée dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

VOTE les subventions aux associations dont la liste est annexée au Budget et autorise l'Ordonnateur à mandater lesdites subventions. Dit que pour les subventions suivantes « ne prennent pas part au vote » :

- CONFRERIE DES CHEVALIERS DU BRIE : Henri MELLIER et Noël BOURSIN
- Union Sportive Melunaise : Noël BOURSIN, Angélique DEHIMI et Hélène PAJOT
- CCAS : Monique CELLERIER, Emmanuel ADJOUADI, Aude ROUFFET, Pascale GOMES, Giovanni RECCHIA, Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Jason DEVOGHELAERE et Ségolène DURAND
- Prévention de l'agglomération melunaise : Mourad SALAH et Christopher DOMBA
- HARMONIE DE MELUN : Mathieu DUCHESNE, Odile RAZE et Marie-Hélène GRANGE
- ASSADRM : Catherine STENTELAIRE et Pascale GOMES

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions détaillées en annexe au document budgétaire.

6 - OUVERTURE ET REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur Vogel : Donc, on passe à la délibération n° 6, autorisations de programme.

Monsieur Mebarek : Il s'agit d'un certain nombre de délibérations qui sont la conséquence de ce que l'on vient de voter.

La suivante, c'est simplement l'ouverture de certaines autorisations de programme ou de révisions d'autorisations de programme, je parle ici d'investissements.

Il convient donc, par rapport au budget qui vient d'être voté, de mettre à jour notre programme pluriannuel d'investissement dont la délibération mentionne l'étalement des opérations. Voilà.

Monsieur Vogel : Je mets aux voix : qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté par 6 voix contre, 33 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

VOTE l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme au Budget Primitif 2021 selon le tableau joint en annexe.

7 - VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Monsieur Vogel : Délibération n° 7.

Monsieur Mebarek : Il s'agit du vote du taux de la fiscalité directe. Nous... pour la première fois, nous ne voterons plus les taux des taxes d'habitation sur les résidences principales. Concernant la fiscalité qui demeure à la maîtrise de la Ville, il est proposé de laisser inchangés les taux de fiscalité sur le foncier non bâti à 46,28 %.

Sur le foncier bâti, d'intégrer la part de fiscalité qui provient du Département et donc d'intégrer le taux de fiscalité du Département qui était de 18 %, de sorte que désormais la taxe foncière sur la Ville de Melun est à un taux de 45,23 %.

Et enfin, sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, c'est la seule qui reste, à 23,86 %.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, c'est une remarque en fait puisque le taux que vous nous demandez de voter maintien en fait une baisse... Vous l'avez rappelé, cela correspond à peu près à une baisse de 2 280 000 € pour 2021, en tout cas, ça a été présenté comme ça au Budget.

Moi, je veux juste rajouter quelque chose au débat public, pour le coup, qui a un sens. Le problème, ce n'est pas toujours la fiscalité, c'est de voir que les habitants de Melun, de leur Ville, voient à quoi sert leur fiscalité parce qu'on a transformé ça en bouc émissaire, la fiscalité... Mais, à un moment donné, la fiscalité, c'est ce qui paie les Services Publics, c'est ce qui paie nos investissements. Donc, la problématique, ce n'est pas toujours la fiscalité. Pour le coup, je pense qu'on peut avoir une vraie divergence politique sur les questions fiscales. D'ailleurs, pour moi, c'est vraiment là qu'il y a une ligne de crête entre la Gauche et la Droite, encore, c'est sur la question fiscale. Voilà. On n'est pas favorable.

Monsieur Vogel : c'est vous qui le dites.

Madame Gillier : Non, mais je le constate !

Monsieur Vogel : Oui, oui. On passe au vote : qui est-ce qui s'oppose ? Oh ! Pardon !
Madame Monville.

Madame Monville : Oui, merci. Je voudrais rajouter quelque chose à ce que vient de dire Madame Gillier parce que c'est important ce débat que l'on a sur la fiscalité.

D'abord, corriger une chose que vous avez dite tout à l'heure, Monsieur Mebarek, qui ne fait pas partie des amabilités que vous m'avez renvoyées, parce que c'est à ça que j'ai réagi tout à l'heure quand vous m'avez dit « vous êtes lourde ». J'estime que ça n'a pas lieu d'être ici et c'est à ça que j'ai réagi, je tiens à le préciser et je pense que vous ne l'auriez pas dit, d'ailleurs, puisqu'on vient de parler de l'égalité Femme/Homme, je ne suis pas sûre que vous l'ayez dit s'il avait agi d'un homme et c'était tout à fait déplacé. Et c'est bien à ça que je réagissais et pas au reste.

Par contre, sur la fiscalité, ce que je veux dire ici c'est que d'abord, tout le monde paie des impôts, y compris ceux qui ne paient pas d'impôts directs. Nous payons tous la TVA quand nous achetons un bien, c'est un impôt indirect, très injuste d'ailleurs parce qu'il est le même pour tout le monde. Donc, tout le monde paie des impôts et tout le monde participe à la Collectivité et au financement de la Collectivité, y compris ceux qui ne paient pas d'impôts directs. Et j'insiste là-dessus. Il y a à peu près 50 % des familles en France qui ne paient pas d'impôt direct, qui ne sont pas imposables mais ça ne signifie pas que ces familles ne paient pas d'impôt et c'est important de le dire. Elles paient tous les impôts indirects et, en proportion, quand on regarde en proportion sur les très hauts revenus, on se rend compte qu'en fait, les familles qui ne paient pas d'impôts participent d'avantage que les familles qui ont des très hauts revenus. Donc, déjà, ça je voulais le rectifier.

D'autre part, la taxe foncière, elle, n'est pas calculée justement, vous l'avez dit tout à l'heure Monsieur Mellier, qu'il y avait des propriétaires pauvres. C'est vrai qu'il y a des propriétaires pauvres, c'est vrai qu'il y a dans notre Ville des propriétaires pauvres, je fais référence en particulier à ces vieilles personnes qui habitent une maison pour laquelle elles paient une taxe foncière très chère. Parce que la taxe foncière ne se module pas en fonction, justement, de ceux qui y habitent, des conditions de vie de ces gens-là. Et là, ça ne dépend pas de nous, c'est comme l'a rappelé Monsieur le Maire, un débat qui dépend d'une fiscalité qui a été décidée ailleurs, puisqu'on a en plus, de moins en moins, les Collectivités ont de moins en moins de leviers fiscaux, donc peuvent de moins en moins intervenir de ce point de vue-là.

On peut avoir un débat sur la taxe foncière et demander à ce qu'elle soit modulée en fonction des revenus des gens. Moi, je pense que c'est un débat qu'on devrait avoir.

Pour répondre tout de même sur ce que vous avez dit tout à l'heure « on n'a pas fait un cadeau aux propriétaires parce que parmi les propriétaires il y a des gens pauvres ». Mais, de fait, vous n'avez ciblé qu'une partie de la population. Et moi, l'objection que je vous fais, c'est que l'on peut avoir une politique qui cible la totalité de sa population. Donc, si on doit rendre une partie de l'argent de son budget parce qu'on estime qu'on est en capacité de le faire, rendons-le à l'ensemble de la population, en tout cas, cherchons à avoir une politique qui vise le plus de gens possible. Ou alors, on fait un choix, ça a été le vôtre, qui visait cette catégorie-là de la population. Nous, nous aurions fait le choix de viser la catégorie de la population la plus précaire à Melun. Et ça, je pense que ça reste une division forte entre la Droite et la Gauche, quoi que vous en disiez, Monsieur Vogel. Voilà.

Monsieur Vogel : Bien, on passe au vote ? Opposition ? Abstention ?

Adopté par 6 voix contre, 33 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

FIXE comme suit, pour l'année 2021, les taux des deux taxes directes locales perçues par la Ville de Melun :

27,30 % + 18 % = **45.30 %**

46.28 %

DIT que le Taux 2021 de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires est reconduit automatiquement par les services fiscaux. Ce taux est de 23.86 %.

8 - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES - EXERCICE 2021

Monsieur Vogel : Délibération n° 8. Kadir.

Monsieur Mebarek : C'est une délibération technique où il s'agit de passer des provisions pour créances douteuses. C'est la nouvelle norme de la Comptabilité publique qui impose désormais aux Collectivités d'inscrire ces provisions.

Il s'agit simplement de tenir compte du fait que dans l'ensemble des titres qui sont émis par la Collectivité. Sur l'année c'est 90 000 000 € de titres qui sont émis par la Collectivité puisqu'à chaque euro perçu par la Ville, on émet un titre.

Certains titres peuvent ne pas être perçus ou recouverts in fine.

Donc il est proposé d'adopter un système pour provision qui a pour effet de progressivement éteindre ces créances lorsqu'elles sont trop anciennes, en tout cas, de les provisionner.

Ce qui est proposé, c'est pour toute créance d'ancienneté :

- N-1, de la provisionner à hauteur de 25 % du montant de ladite créance,

- N-2, 50 % de la créance serait provisionnée en risque,

- 75 % pour les créances de plus de 3 ans

- Et pour les créances au-delà des trois années, il est proposé de passer une provision à hauteur de 100 %.

Le travail... enfin, l'exercice a été entrepris et aujourd'hui nous avons un montant de créances dites « douteuses » d'un montant global de 377 000 €. Je corrige, on a un montant global de créances lorsqu'on applique les proportions que j'ai indiqué, de 25 %, 50 %, 75 % et 100 %, on arrive à passer un montant global de provision de 377 000 €.

Il est donc proposé de porter ces provisions de la manière que j'indique, étant précisé que, ça fera partie de la délibération qui suit, pour des raisons budgétaires et en accord avec le Trésorier, il est proposé d'étaler cette provision sur plusieurs années et c'est le sens de la délibération qui va suivre.

Monsieur Vogel : Donc, je mets aux voix... Oui ?

Madame Durand : Oui, est-ce que vous pouvez me dire à quoi correspondent ces créances, s'il

vous plait ?

Monsieur Mebarek : J'ai un tableau... il faudrait que je le retrouve... il est là. C'est vraiment très diversifié comme montant, ça peut aller des... Je suis désolé Ségolène, je ne retrouve pas, j'ai tellement de papiers sur la table...

Madame Durand : Je vais poser ma deuxième question en attendant que tu trouves.
Entre 2017/2018... 2016/2017 même, il y a une forte augmentation. Pourquoi ?

Monsieur Mebarek : Alors, je n'ai toujours pas retrouvé, mais je vous assure que... je vais retrouver !

En fait, ce qu'il faut savoir, c'est qu'on inscrit des créances douteuses... on n'est du tout sur le même débat que, vous savez, les délibérations que l'on passe parfois sur des créances éteintes où là on éteint définitivement parce qu'elle ne sera pas recouvrée. Là, pour des raisons de prudence budgétaire, le Trésorier, et c'est comme ça pour toutes les collectivités, demande à ce que des créances qui sont un peu anciennes, enfin, plus d'un an, lorsqu'elles n'ont pas été encaissées sur l'année, on pose une provision.

En réalité, au moment où l'on fait cet exercice-là, on n'a pas encore, enfin le Trésorier puisque c'est lui qui va poursuivre l'encaissement de cette créance jusqu'au bout avec tout un tas de mesures pour parvenir à l'encaissement de cette dépense. En réalité, on va se rendre compte que dans 90 % des cas, les mesures qui ont été mises en œuvre permettent in fine que la créance soit payée et la provision qui aura été placée sera sans objet. Ce sera seulement à la fin, malgré les mesures qui auront été mises en œuvre, si la créance n'est pas payée, alors elle repasse en conseil municipal et on propose qu'elle soit éteinte. Voilà.

Tout ça pour vous dire que les sommes dont on parle, cela ne veut pas dire que la Collectivité, la Commune, ne va pas les encaisser, c'est simplement un exercice comptable.

Madame Durand : Juste pour compléter, je reviens sur ma question, justement, par rapport à l'augmentation, puisqu'en 2014, 2015, 2016 on est sur du 45 000 – 48 000 € à recouvrer, et en 2017 on passe à 113 000 €. Il s'est passé quelque chose de particulier en 2017 ?

Monsieur Mebarek : Ecoutez... je pourrais... le problème, c'est que je ne peux pas faire passer, c'est des données qui sont confidentielles et je ne peux pas faire passer les éléments... mais on a par exemple eu une difficulté... je les cite, à la limite c'est une entreprise... on a un délégataire, notamment sur le marché qui est Lombard & Guérin, avec lequel on a été en difficulté, notamment sur les travaux de nettoyage post-marché qu'on lui a demandés. Nous avons donc facturé un certain nombre de reprises de déchets sur le marché qui ont été contestées et on a fini par le titrer et ces sommes, dans la mesure où on est quasi contentieux avec lui, ces sommes n'ont pas été encaissées. C'est ce qui va faire qu'en 2018 ou 2017 on peut avoir des montants importants.

Un autre exemple, on a une réservation de berceaux, alors là, savoir pourquoi ça n'a pas été encaissé, mais des fois c'est simplement des considérations administratives. On a une réservation de berceaux par exemple en 2019 pour un montant de 36 000 €, une réservation de berceaux par la Préfecture de Région Ile-de-France, qui nous a réservé des berceaux et qui a été titrée et à ce stade, nous n'avons pas encore recouvré les montants. Nous ne disons pas que nous n'allons pas être payés mais parfois ça prend du temps. Donc, voilà, c'est un élément qui est important.

On a une pléthore de listes comme ça. Et par ailleurs, on a aussi des fois des particuliers où ça va être tantôt des frais de garderie, tantôt des problématiques d'accident sur la voie publique, on a une personne qui dégrade du mobilier urbain, sa plaque d'immatriculation a été

identifiée, donc on le titre « 3 000 € pour remise en état ». On le titre et souvent cette personne-là on met du temps à la retrouver et le temps que le Trésorier fasse toutes les mesures comminatoires nécessaires pour permettre le paiement, cette créance est dite « douteuse » donc on la passe. Donc, voilà.

Je pourrais éventuellement, Ségolène, faire passer à titre d'exemple la liste en biffant toutes les données nominatives pour votre information.

Madame Durand : Merci.

Monsieur Mebarek : La Directrice des Affaires Financières me dit que sur 2017 il n'y a pas de montant plus important, il y a plus de lignes mais il n'y a pas de montants plus importants. On vous fera passer pour information mais en biffant les noms.

Monsieur Vogel : C'est bon ? Donc on passe au vote : qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté

Adopté à l'unanimité moins 10 abstentions, le Conseil Municipal :

ADOPTE, à compter de 2021, le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses selon la méthode statistique prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation, applicables de la manière suivante :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	25%
N-2	50%
N-3	75%
N-4 et Antérieur	100%

DECIDE de constituer une provision pour risques pour un montant total 377 385,61 € au titre des années 2001-2019.

DECIDE d'inscrire une provision de 70 873.00 € dans le cadre du Budget Primitif 2021.

PRECISE que cette provision correspond à 100 % des créances de 2013 et des années antérieures et à 23 % de l'exercice 2014.

PRECISE que la provision globale fera l'objet d'un examen annuel, suite à la transmission par le compte public, d'un état des restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre N.

DIT que la Collectivité est autorisée à reprendre la provision ainsi constituée, à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

9 - ETALEMENT DE LA PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Monsieur Vogel : La n° 9, c'est l'étalement.

Monsieur Mebarek : Donc, il est proposé d'étalement cette provision globale de 377 000 € au titre des années 2001 à 2019 pour les créances dont on parlait, d'étalement la provision sur 5 années et d'inscrire sur le Budget 2021, 70 823 € de provision et puis d'étalement cette charge sur 5 années pour atteindre 377 000 € à l'horizon 2025.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Parfait.

Adopté à l'unanimité moins 10 abstentions, le Conseil Municipal :

DECIDE, de constituer une provision pour risques pour un montant total de 377 865,61 € étalée sur plusieurs exercices de la manière suivante :

Exercice budgétaire	Montant
2021	70 873,00
2022	76 628,00
2023	76 628,00
2024	76 628,00
2025	76 628,61
TOTAL	377 385,61

PRECISE que la provision globale fera l'objet d'un examen annuel, suite à la transmission par le compte public, d'un état des restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre N.

10 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021 ' ACTION CŒUR DE VILLE '

Monsieur Vogel : Délibération n° 10, demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'investissement local, c'est l'action « Cœur de Ville ». Kadir.

Monsieur Mebarek : Tout à fait, c'est dans le cadre du « Cœur de Ville », on soumet une action supplémentaire, on a déjà un certain nombre d'actions sur ce dispositif et il s'agit, Monsieur Guion l'a évoqué tout à l'heure, de la requalification de la rue Pouteau et des rues adjacentes Guy Baudoin et Eugène Briais, pour un montant total de 1 250 000 € de coût de travaux, hors taxes, pour laquelle on sollicite une subvention « Cœur de Ville » à hauteur de 1 000 000 €. DSIL « Cœur de Ville », pardon.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Merci. Donc, ça concerne des rues qui sont particulièrement dégradées, René Pouteau, Guy Baudouin et Eugène Briais, moi, j'habite à côté et quand je m'y promène, je trouve ça lamentable. Donc, il y a urgence à faire quelque chose.

On se réjouirait par avance de cette mise en valeur, mais j'aimerais avoir quelques éléments sur quoi mettre en valeur en formes urbaines ? Puisque dans « mise en valeur » il y a valorisation de l'existant, embellissement, travail d'apparence, d'ordre formel, cosmétique. Là en l'occurrence, on remet en état des immeubles qui sont très, très mauvais état, avec de l'habitat indigne, etc. Michaël Guion évoquait des « rustines » tout à l'heure, je pense que c'est à peu près la même logique et vu la somme ce n'est pas énorme. Donc, à quoi ça pourrait renvoyer ?

On se dit que finalement ce n'est peut-être pas bien fléché. On se dit que c'est bien peu si un autre enjeu, essentiel du point de vue de la conversion de nos villes aux transformations induites par le réchauffement climatique, ce qui par exemple commande de lutter contre les îlots de chaleur urbains, d'installer des dispositifs de rafraîchissement, de végétaliser à bon escient – visiblement il y a des idées mais pour l'instant on ne les voit pas, il n'y a pas de plantes. Ça serait aussi de choisir des matériaux durables, de repenser l'intégration de ces voies avec le bâti, qu'il va falloir un jour ou l'autre transformer selon les guides de bonnes pratiques de la rénovation énergétique, etc., et pour l'instant, ça me paraît très cosmétique et c'est autrement plus conséquent si on l'envisage d'un point de vue écologique qu'une mise en valeur, qui ne s'attaque qu'à la surface des choses.

Alors, pourquoi, du reste, ces « mises en valeur » sont-elles projetées sans que soit convoqué l'autre volet qui est cité dans la délibération pendant la présentation, qui justifie donc la demande de subventions qui est assez conséquente, 1 000 000 € avec 250 000 € à charge pour la Mairie pour compléter.

L'autre thématique, concernant le développement de l'accessibilité, la mobilité et les connexions. Il paraît qu'il y a un plan extrêmement ambitieux sur ces axes, or rien n'est dit sur les pistes cyclables sécurisées qui pourraient faire partie de ce réaménagement l'intégration des mobilités actives, l'accessibilité pour les personnes en mobilité réduite, ne serait-ce que la réfection des trottoirs qui sont vraiment en très, très mauvais état.

Par ailleurs, pourquoi ces rues et pas d'autres, notamment sur l'île Saint-Etienne, dont certaines font vraiment peine à voir ?

On mesure enfin, je terminerai là-dessus, l'effet de sélection de cette action cœur de ville, qui surfocalise sur le centre au détriment d'autres zones de la Ville tout aussi dégradées, on pourrait prendre plein d'exemples, on en a déjà parlé tout à l'heure, de l'état de la voirie qui est assez... terrible à certains endroits de la Ville.

Donc, il faudrait éviter aussi qu'il y ait une sorte de « monopole » du cœur de ville. Voilà.

Monsieur Mebarek : Monsieur Saint-Martin, cette action Cœur de Ville, c'est particulier au sein d'un ensemble plus large. La Dotation de Soutien à l'Investissement Local, elle est plus large. Il y a un axe « Cœur de Ville » dont l'objet est d'aider les villes moyennes qui souffrent de la désertification du commerce, ça vous le savez, c'est un problème national.

Donc, c'est un dispositif parmi d'autres, il y en a pas mal, on va l'évoquer tout à l'heure, la DSIL sur... enfin, la DPV, pardon, la Dotation de Politique de la Ville qui est également un dispositif qui, cette fois-ci, est fléché à destination des quartiers en Politique de la Ville.

Voilà, je pense que c'est un ensemble qui vise à avoir un maillage le plus large possible mais je... je prends vos points mais malheureusement, nous ne sommes pas les décideurs des dispositifs mis en place.

Monsieur Saint-Martin : Certes mais il y a quand même des plans, j'imagine, vous avez des vues sur ce que vous allez faire sur ces trois rues et là on nous demande de délibérer sur quelque chose qui est de l'ordre de la vue de l'esprit. C'est quand même dommage.

Monsieur Mebarek : Ah ! Vous parlez des travaux de requalification !

Monsieur Saint-Martin : Des travaux, du genre de réfection que ça suppose, la mise en valeur, etc. Vous demandez 1 000 000 €, ça me paraît, en fait, pas tant que ça pour trois rues qui sont assez longues et tout ça. Et pour l'instant, je ne vois absolument rien et dans quelles mesures, ça ne va pas être du rafistolage en attendant autre chose ou autre chose qui ne sera pas vraiment durable...

Monsieur Mebarek : Ça ne va pas être du rafistolage, Monsieur Saint-Martin. Là, on est sur la requalification d'une rue piétonne, on sait faire, mettre en valeur, on ne va pas mettre des pavés en or ou mettre des candélabres de je ne sais quelle forme. Non. On va requalifier la rue Pouteau, on va la rendre attrayante, plus qu'elle ne l'est aujourd'hui puisque, effectivement, elle en a perdu de sa superbe, on le reconnaît tous. Voilà.

Ici, il s'agit d'un chiffrage avec des ratios assez connus en matière de requalification de voirie. A ce stade, c'est une demande de subvention, le dossier technique n'est pas encore fait, en tout cas, pas finalisé, on n'est pas au détail près de comment on va la faire mais l'objectif c'est de faire quelque chose de bien

Monsieur Vogel : C'est ce qu'on appelle dans la pratique une « estimation au ratio », on n'a pas encore les plans précis.

Monsieur Guion, Michaël Guion.

Monsieur Guion : Oui, moi, je me réjouis, notamment cette rue Pouteau soit requalifiée. Ça fait longtemps qu'on le demande. Dans notre programme on l'avait prévu, on avait même appuyé en disant qu'on allait la requalifier dès 2020. C'était peut-être ambitieux...

Monsieur Vogel : C'était une bonne partie de votre programme.

Monsieur Guion : C'était ambitieux, on avait pas prévu le Covid pour le coup, mais là je m'inquiète un petit peu, vu ce que vous répondez à Monsieur Saint-Martin. En fait, il n'y a rien dans le projet technique, vous n'avez rien détaillé, c'est juste une estimation « au doigt mouillé », sans paraphraser qui que ce soit. Alors que, si je ne me trompe, c'était déjà l'avenant ORT action Cœur de Ville qui date de 2018-2019, il a été finalisé en 2019. J'aurais aimé que cet avenant ORT soit beaucoup plus précis, que vous ayez fait travailler les services là-dessus pour qu'on ait une estimation beaucoup plus précise et que l'on sache ce qu'on va faire dessus.

Là, on avance très, très, très lentement, malheureusement. Donc, ça confirme que la rue Pouteau ne sera pas faite avant 2023, à mon avis, vu comment c'est parti. C'est dommage. Cette rue, on parlait tout à l'heure de l'attractivité de la Ville, c'est un peu la vitrine du centre-ville. La vitrine, elle est délabrée et ça va encore être le cas pendant au moins deux ans, malheureusement.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas une estimation « au doigt mouillé ». Jérôme, vous voulez bien répondre.

Monsieur Olzier : Simplement, aujourd'hui, effectivement, on en est à un stade programmatique, comme dans toute opération d'aménagement et projet, il y a différentes étapes, différents stades. On n'est pas déjà sur des stades d'AVP, évidemment. On est sur des phases de diagnostics, de programmation en intégrant un certain nombre de composantes que vous avez énumérées en matière de, aujourd'hui, transition écologique, développement durable, au-delà, en effet des critères qui répondent à la demande de dotation de cette délibération. Voilà.

Donc, on n'est pas sur un projet déjà avec une définition technique et urbaine de requalification suffisamment avancé, mais les ratios qui ont permis d'établir ce coût prévisionnel qui vous est proposé ce soir intègre déjà un certain nombre de paramètres. Voilà.

Monsieur Guion : Juste une précision. Compte-tenu de l'état d'avancement, j'espère que vous avez prévu de faire participer les habitants, les riverains, les commerçants à la requalification de cette rue, des idées, des matériaux, etc. Peut-être même les élus, notamment les élus d'Opposition.

Monsieur Vogel : Marie-Hélène.

Madame Grange : C'est justement l'un des sujets que nous traiterons lors du Comité Local pour la Transition Ecologique que je vais présenter.

Monsieur Vogel : On passe au vote : qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet présenté ci-dessous, au titre des opérations d'investissement 2021 éligibles à la DSIL « Action Cœur de Ville » :

Selon la thématique « Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine » :

Aménagement des rues René Pouteau, Guy Baudouin et Eugène Briais

Coût hors taxes : 1 250 000 €

DSIL sollicitée : 1 000 000 €, soit 80 %

Montant total sollicité : 1 000 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'État pour l'obtention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 « Action Cœur De Ville ».

DIT que ces opérations seront financées dans le cadre des autorisations de programme du Budget 2021 et que les crédits de paiement correspondants aux actions débutant en 2021 seront inscrits au Budget 2021.

11 - DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2021 : APPROBATION DU PROGRAMME DES OPERATIONS, DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Délibération suivante, Kadir.

Monsieur Mebarek : Donc, je l'ai évoqué tout à l'heure dans le Budget, c'est la Dotation de Politique de la Ville, demande de subvention sur la DPV 2021 qui s'élève à un montant total de 1 048 000 €. Et, outre les opérations que j'ai évoquées tout à l'heure qui concernaient le domaine scolaire qui à elles seules touchent... portent la part à 790 000 € de demandes de subventions pour les écoles. C'est tout ce que j'ai évoqué tout à l'heure, je ne vais pas refaire la liste.

Et, outre ces opérations-là, nous retrouvons également le remplacement du modulaire pour le Centre social Schuman, la mise en accessibilité du Centre social Picot et la reprise partielle de l'extension du Foyer résidence Yvonne de Gaulle. Et puis dernier point, la mise en place d'un visiophone au centre de loisirs Les Marronniers.

Donc, ces opérations-là que je n'avais pas citées tout à l'heure c'est 260 000 € de subventions pour un total d'opérations de 325 000 €.

Monsieur Vogel : Bien. On passe au vote : qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Une abstention ou pas d'abstention ? Non ? Donc vous êtes avec nous ?! Bien. Merci.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme ci-dessous présenté au titre des opérations d'investissement 2021 éligibles à la Dotation Politique de la Ville (DPV) :

Dossier n° 1 : Remplacement des huisseries coté rocade de l'école élémentaire les Capucins

Coût hors taxe : 326 550 €

DPV sollicitée : 261 240 € soit 80 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion sociale

Dossier n° 2 : Mise en accessibilité de l'école élémentaire les Capucins

Coût hors taxe : 265 166.67 €

DPV sollicitée : 212 133.33 €, soit 80 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion sociale

Dossier n° 3 : Remplacement des modulaires suite à un incendie au centre social Schuman

Coût hors taxe : 157 020.52 €

DPV sollicitée : 125 616.41 €, soit 80 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cadre de Vie.

Dossier n° 4 : Mise en accessibilité du centre social de la maison Picot

Coût hors taxe : 156 666.67 €

DPV sollicitée : 125 333.33 €, soit 80 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion sociale

Dossier n° 5 : Réfection de 6 classes en peinture, pose de plafonds coupe feux et isolation, faux plafond, éclairage de l'école élémentaire de Montaigu

Coût hors taxe : 123 300 €

DPV sollicitée : 98 640 €, soit 80 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion sociale

Dossier n° 6: Réfection des préaux et couloirs du RDC, y compris petits sanitaires en peinture, faux plafond et éclairage à l'élémentaire des Mezereaux

Coût hors taxe : 90 000 €

DPV sollicitée : 72 000 €, soit 80 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion sociale

Dossier n° 7 : Réfection de la couverture du restaurant scolaire Montaigu

Coût hors taxe : 75 000 €

DPV sollicitée : 60 000 €, soit 80 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion sociale

Dossier n° 8 : École maternelle Ferry Désamiantage préfabriqué

Coût hors taxe : 58 333.33 €

DPV sollicitée : 46 666.67 €, soit 80 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion sociale

Dossier n° 9 : Numérisation des écoles Melunaises

Coût hors taxe : 36 482.96 €

DPV sollicitée : 29 186.37 €, soit 80 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion sociale

Dossier n° 10 : Réfection du sol et peinture du préau de l'école élémentaire Jules Ferry

Coût hors taxe : 9 992.62 €

DPV sollicitée : 7 994.09 €, soit 80 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cohésion sociale

Dossier n° 11 : Reprise partielle de la couverture de l'extension du FRPA Yvonne de Gaulle

Coût hors taxe : 8 333.33 €

DPV sollicitée : 6 666.67 €, soit 80 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cadre de Vie.

Dossier n° 12 : Centre de Loisirs Les Maronniers pose de visiophone

Coût hors taxe : 3 333.33 €

DPV sollicitée : 2 666.67 €, soit 80 % du montant HT

Projet s'inscrivant dans la thématique Cadre de Vie.

Le total de la DPV sollicitée pour l'année 2021 s'élève à 1 048 143.54 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'État pour l'obtention de la Dotation Politique de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention avec l'Etat.

DIT que ces opérations seront financées dans le cadre des autorisations de programme du Budget 2021, et que les crédits de paiement correspondants aux actions débutant en 2021 sont inscrits au Budget Primitif 2021.

12 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU SOUTIEN EN FAVEUR DES INVESTISSEMENTS A VOCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE, POUR L'OPERATION DE TRANSFERT DU CINEMA EN CŒUR DE VILLE DE MELUN

Monsieur Vogel : Délibération n° 12, Kadir.

Monsieur Mebarek : Egalement demande de subvention, cette fois-ci au Conseil Départemental qui vise à soutenir l'investissement pour le cinéma, pour lequel c'est une opération importante 3 700 000 € HT et pour laquelle on demande une subvention de 80 000 €.

Pourquoi 80 000 ? Parce que c'est plafonné à 80 000 € l'enveloppe au titre de soutien pour les cinémas.

Donc, voilà, 80 000 € au Département.

Monsieur Vogel : Ségolène Durand.

Madame Durand : Juste une petite question de planning. Puisqu'on parle du transfert, le nouveau cinéma, ça devrait être pour quand ? Du coup, la scène dont Monsieur Duchesne a parlé tout à l'heure à la place du cinéma pour théâtre et salle de concert, il me semble, si je ne me trompe pas, ce serait pour quand également ?

Monsieur Vogel : Gilles, pour les dates.

Monsieur Ravaudet : En ce qui concerne le cinéma, le permis de construire doit être déposé dans les 30 jours qui viennent, il y a encore quelques petites mises au point à faire. Et donc on espère, si les choses se déroulent bien, il pourrait y avoir un début de démarrage de chantier en tout début 2022. Le chantier est prévu pour une durée de 16 mois. Alors, admettons qu'il y ait un peu de retard, Noël 2023, le cinéma devrait être en fonction.

Madame Durand : Et du coup, la nouvelle salle qui remplacerait l'ancien cinéma ?

Monsieur Ravaudet : Alors, ça, pour le moment, il y avait un engagement de campagne sur lequel il y aurait du culturel.

Madame Durand : D'où ma question.

Monsieur Ravaudet : Aujourd'hui, on a déjà résolu le problème du nouveau cinéma. Donc, avec les dates qui vont se préciser, on saura exactement quand l'ancien cinéma pourra se

libérer. Donc, là, on va pourvoir déterminer et mettre au point le projet qui tiendra compte et qui respectera ce qui a été dit dans le programme de campagne.
On ne va pas mettre la charrue avant les bœufs et à chaque jour en son temps.

Madame Durand : Ma question était sur le planning, donc vous répondez. Après, j'attends des dates, vous m'en donnez une sur 2023 pour le cinéma, voilà.
Pour ma deuxième question, c'est sur la salle, vous me dites il faut attendre mais ça sera fait, si j'ai bien compris, avant 2026.

Monsieur Ravaudet : Non, ce n'est pas ça que je vous ai dit. Je vous ai dit qu'on sera prêts pour le cinéma en 2023 pour l'ouverture, donc Noël 2023 pour l'ouverture. Dès que le chantier sera démarré on aura une certitude de dates et de planning et à partir de là, on pourra, effectivement, commencer à étudier l'ancien cinéma en parallèle.
Attendons déjà d'être certains du démarrage de chantier du premier pour planifier.

Monsieur Vogel : Chaque chose en son temps. D'abord finir le premier et après on attaquera... et puis, il y aura peut-être un mandat suivant !
On y va ! On vote ? Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté !
Délibération n° 13... Oui ? Pardon, il faut recompter ? Alors, qui s'oppose ? 4 oppositions. 5 ? Madame Gillier ?

Madame Gillier : ...je suis pour.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui s'abstient ? Bon, d'accord. Madame Gillier, je ne sais pas ce qu'elle a voté.

Monsieur Mellier : Elle est pour.

Monsieur Vogel : Elle est pour, d'accord. Allez, c'est bon.

Adopté par 5 voix contre et 37 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet présenté ci-dessous :

Transfert du cinéma en cœur de Ville de Melun.

Coût hors taxes : 3 746 300 €.

Montant sollicité auprès du Conseil Départemental : 80 000 €, soit 2.14 %.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention de l'aide en faveur des investissements à vocation culturelle et artistique pour un montant de 80 000 €, représentant 2.14% du montant des dépenses estimées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Contrat d'objectif avec le Conseil Départemental.

13 - CRÉATION DU CONSEIL LOCAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Monsieur Vogel : Délibération n° 13, Marie-Hélène.

Madame Grange : Merci Monsieur le Maire.
Alors, il s'agit lors de cette délibération...

Monsieur Vogel : Marie-Hélène Grange !

Madame Grange : Donc, il s'agit de délibérer et de voter pour la création du Conseil Local de la Transition Ecologique.

Donc, la transition écologique c'est un mouvement d'initiatives concrètes en cohérence avec le développement durable qui vise à la résilience, à l'autonomie d'une collectivité. A Melun, nous comptons nous inscrire également dans ces enjeux. Dans le passé, déjà, avec notre Agenda 21 avec lequel nous avons été précurseurs, nous nous sommes déjà inscrits dans ce mouvement.

Donc, aujourd'hui, la transition écologique est un axe fort du mandat politique. Elle s'appuie sur un Plan vert, sur un Plan diversité qui est ambitieux, elle se rattache aussi aux objectifs développement durable de l'Agenda 2030. Donc, la Ville, dans le cadre de ses différents dispositifs qui... auxquels se rattachent différents thèmes tels que la révision du plan d'urbanisme, les mobilités actives, la condition animale, la biodiversité. Ce sont des thèmes importants et sur lesquels nous tenons à travailler particulièrement.

Il s'agit aujourd'hui de promouvoir la participation citoyenne en créant un Conseil Local de la Transition Ecologique de façon à établir un dialogue social autour de thèmes tel que celui que vous avez souligné tout à l'heure avec l'action Cœur de Ville.

Ce Conseil sera consulté sur des projets de la Ville ayant trait au développement durable, à l'écologie urbaine. Ce Conseil aura un avis consultatif et travaillera sur des dossiers en lien avec le programme municipal qui a été voté ainsi qu'avec les engagements qui ont été pris avec diverses associations par Louis Vogel, candidat à l'époque.

Donc, c'est une instance qui apportera son expertise et sa réflexion avec... au sein... avec deux séances plénières par an mais aussi d'ateliers thématiques selon la volonté des participants à ce Conseil.

Maintenant, la composition. Ce sera un Collège citoyen de 10 à 12 personnes qui seront convoquées, qui seront désignées par le Maire mais en fonction de candidatures qui lui seront soumises. Il y aura 4 élus de la Majorité, 2 élus de l'Opposition et un Collège de personnalités qualifiées à qui le Maire enverra une convocation... ou une sollicitation en tout cas, pour nous aider sur certains sujets bien particuliers. Donc, ce qui constituera un groupe de 28 personnes. Donc, je répète, deux fois par an une séance plénière et ensuite des ateliers thématiques qui seront un peu laissés au libre choix des participants de ce Comité.

Pour ce qui est de la communication, parce qu'il faut, bien sûr, que les gens soient au courant de ça. Il y aura un lancement qui sera accompagné d'une communication dans un format digital cette fois-ci en raison des conditions sanitaires. On envisage de le faire au mois de juin, normalement.

Il s'agira lors de ce lancement de sensibiliser les habitants et les personnes intéressées, bien sûr, à tout ce qui est écologique et ce sera une façon d'inviter les citoyens à se présenter et proposer leurs candidatures que nous regarderons avec bienveillance. Alors, s'il y en a trop, il y aura un tirage au sort qui sera fait parce qu'on pense qu'au-delà d'un certain nombre de personnes, ça va être compliqué de travailler.

J'ai un certain nombre d'élus à proposer. Donc : Guillaume Dezert, Olivier Pelletier, Giovanni Recchia et Michel Robert.

Monsieur Vogel : Pour la Majorité.

Madame Grange : Pour la Majorité.

Monsieur Vogel : Pour « Bien vivre à Melun » : Eric Tortillon.

Pour « Réinventons Melun » : Ségolène Durand.

Et la Présidente du Conseil Local, qui est désignée par le Maire, serait Marie-Hélène Grange.

Voilà pour ce qui est de ce Conseil.

Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Madame Gillier ?

Madame Gillier : Alors, de prime abord, cette initiative semblait intéressante. Mais en y regardant de plus près, il s'avère que votre démarche, Monsieur le maire, loin d'être innovante, réussit l'exploit d'être en plus à contretemps, et bien loin d'autres pratiques voulues par le Président de la République que votre majorité pourtant soutient.

La mise en place de ce Comité consultatif et non décisionnel serait composé, si j'ai bien compris, à moitié de représentants d'associations "personnes qualifiées" désignés et choisis par le Maire, tout comme le "Collège citoyen", composé de personnes qui doivent remplir un dossier de candidature pour ensuite être présélectionnées par la Mairie avant tirage au sort.

Lorsque la note indique, entre autre vouloir « promouvoir la participation citoyenne en créant un Conseil Local de la Transition Ecologique », les modalités qui sont proposées ne le permettent absolument pas.

La seule innovation dans cette démarche c'est l'alliance du greenwashing et de la démocratiewashing ! Je souhaite partager avec vous, j'ai peur que vous imaginiez que mon couteau soit trop tranchant, finit par être émoussé, je n'ai pas tout à fait compris la dernière formule que vous avez donnée, mais enfin, bon !

Je vais partager avec vous la lettre d'Edouard Philippe, Premier ministre, adressée le 2 juillet 2019 au Président du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), lui demandant d'organiser les travaux d'une convention citoyenne en ces termes, parce qu'il y a un vrai rappel par rapport à ce qui est inscrit dans la note :

« La crise des Gilets jaunes, le succès du Grand Débat National, les nombreux signataires de la pétition dit de « l'affaire du siècle », la mobilisation de la jeunesse, démontrent la volonté de nombre de nos concitoyens de participer plus étroitement à l'élaboration des politiques publiques, à commencer par les politiques environnementales.

Le Président de la République a annoncé le 25 avril la constitution d'une Convention citoyenne qui a vocation à impliquer toute la société dans la transition écologique, à travers un échantillon représentatif de citoyens, et à mobiliser l'intelligence collective pour passer du consensus sur diagnostic au compromis sur les solutions.

La Convention sera composée de 150 citoyens tirés au sort et représentatifs de la diversité de la société ».

Voilà, je vous renvoie, vous pouvez la trouver et la lire intégralement sur le site du CESE.

N'est-il donc pas possible de tirer au sort des melunaises et melunais, de toutes tranches d'âges, de tous les quartiers de la ville sur les listes électorales pour avoir un échantillon représentatif des habitants.

En modifiant la composition de cette commission et en échangeant au sein du Conseil

Municipal sur les associations et autres organisations représentant la société civile qui pourrait y siéger, vous pourriez participer à revivifier la démocratie locale.

Revivifier et rénover la démocratie est une ambition que nous devrions toutes et tous partager, car notre mandat a démarré avec un taux d'abstention de 77 %.

Inspirez-vous de la Convention citoyenne pour le climat car elle constitue un point de repère dans l'approfondissement de la participation et de la consultation du public. Car son objet a été l'accélération de la lutte contre le changement climatique dans les politiques publiques, par ses propositions, mais aussi et peut-être surtout, sous l'angle de la sensibilisation et de la mobilisation du public, de l'acceptabilité sociale des évolutions des comportements et des politiques indispensables à cette transition et donc de la légitimité des décisions.

Si la CCC a démontré la capacité des citoyens à se saisir d'un sujet complexe, aboutissant à 149 propositions après plus de 17 mois de travail, il n'y a aucune raison pour que les melunaises et les melunais ne puissent être, eux aussi, force de proposition sur la transition écologique de notre belle ville. Mais pour ce faire, il est indispensable de revoir la composition de ce comité sous peine de le qualifier comme un énième comité gadget ou la Municipalité fait semblant d'associer les habitants à une politique de transition écologique inexistante.

Madame Grange : Alors, moi, j'ai un petit peu de mal à vous écouter mais je vois ce que vous voulez dire.

La seule chose, c'est qu'on a déjà mené un Agenda 21 et on a déjà ouvert à tout le monde, tous les gens qui étaient volontaires, en tout cas, ont eu la possibilité de le faire. Sauf que c'était un petit peu compliqué... Il y a eu des fois où c'était un petit peu difficile parce qu'on a été trop nombreux et ça a été compliqué de s'écouter tous. Mais, sinon, honnêtement, on l'a fait.

Maintenant, ce qu'on va faire, lors de cette séance plénière où se réuniront les gens qui auront travaillé en ateliers thématiques, on pourra l'ouvrir à tout le monde et je pense que le bouche à oreille fonctionnera correctement, en tout cas. Je pense que c'est quelque chose qui est possible, c'est d'ouvrir cette séance plénière à tout le monde de façon à ce que tout le monde, quelque part, puisse participer et donner son avis sur des thèmes qui auraient été choisis.

Monsieur Vogel : Merci. Madame Monville, vous vouliez répondre quelque chose ? Madame Gillier et ensuite Madame Monville.

Madame Gillier : Je pense que c'est dommage de passer à côté de quelque chose qui peut aller plus loin pour aider les gens à se ressaisir de la chose publique pour des histoires de méthodologie.

Si je vous parle de la Convention citoyenne, ce n'est pas pour dire spécifiquement « vous faites moins bien ce que le Président de la République ». C'est qu'il y a eu des retours d'expérience qui ont, j'ai envie de dire, tracé les grandes lignes. On arrive à associer la population sur ces grands enjeux.

Je pense qu'il y a des choses à prendre. C'est pour ça, je ne vois pas où vous avez du mal à m'écouter ou à m'entendre, mais je pense que d'autres l'ont fait ! On peut trouver les solutions à la condition d'y travailler ensemble sur comment associer la population. Là on arrive au Conseil Municipal, on a une note, c'est vrai qu'on est obligé d'être un petit peu synthétique mais si vous nous aviez associés avant, ces choses-là, moi ou d'autres, on vous l'aurait dit ! Il y a des méthodologies qui fonctionnent pour associer les citoyens et les melunais et les melunaises à la transition écologique. Travaillons ensemble ! C'est le sens de mon intervention.

Madame Grange : Je pense qu'il y a un élu à la participation citoyenne et qu'il m'aidera à la mise en place de ce Comité.

Monsieur Vogel : Christopher.

Monsieur Domba : Oui, merci Monsieur le Maire.

Oui, moi j'allais dire que je trouve étonnant votre intervention puisque depuis le début du mandat vous nous reprochez de ne pas assez associer les habitants, de ne pas faire assez de participation citoyenne et là nous avons une proposition d'associer au plus large et, avant même que ce Conseil ne voit le jour, vous annoncez que ce sera un flop, que ça ne marchera pas et qu'on fait n'importe quoi.

Peut-être qu'étant donné qu'il y a des élus d'Opposition dans ce Conseil, vous pourrez donner des pistes de méthodologie mais attendez de voir l'arrivée de ce Conseil !

Monsieur Vogel : Merci Christopher. Madame Monville, vous aviez demandé la parole.

Madame Monville : Merci Monsieur le Maire. Je voulais juste dire que ceci dit quelle que soit la méthode que l'on se donne, on voit la Convention citoyenne, après il faut avoir la volonté de mettre en œuvre ce que la Convention Citoyenne a proposé et on a vu là que la volonté du Gouvernement s'était arrêtée à la constitution de cette Convention citoyenne.

Bon, moi, je dois dire qu'évidemment la volonté d'associer l'ensemble des élus, d'associer l'Opposition, d'ailleurs vous n'êtes pas obligé de le faire, il faut le remarquer. L'idée d'associer l'Opposition et l'ensemble des élus va dans le bon sens mais ce que voulait souligner Madame Gillier c'est qu'il fallait faire de ça l'occasion d'une réappropriation de la chose publique par les melunaises et les melunais. Et c'est vrai que dans ce cas-là, le tirage au sort, et j'insiste là-dessus Madame Grange parce que vous avez répondu « il va y avoir des ateliers où les gens pourront participer, etc. » mais souvent dans ces ateliers on voit toujours les mêmes personnes. C'est-à-dire des gens d'abord qui s'intéressent suffisamment à la politique de la Ville pour savoir ce qui s'y passe, à quel moment ont lieu les ateliers, etc. Le tirage au sort a le mérite d'amener des gens qui d'eux-mêmes n'y auraient pas pensé, en fait. Et de se retrouver devant la situation d'être convoqué, finalement, pourquoi pas, je vais y aller. Ils ne sont pas obligés, ils peuvent répondre non.

Mais on l'a vu avec la Convention citoyenne, c'est un instrument vraiment intéressant et que ce serait bien de l'ouvrir à la population et pas seulement aux élus. Mais merci de nous associer. Là, bon, on fait un pas en avant dans une bonne direction, indéniablement.

Monsieur Vogel : Je propose qu'on démarre comme ça et puis, si on voit qu'il faut améliorer les choses, on les améliorera.

Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? D'accord, c'est adopté.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer un Conseil Local de la Transition Ecologique.

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Local de la Transition Ecologique annexé à la présente délibération.

FIXE la composition du Conseil Local de la Transition Ecologique à 28 membres maximum

répartis comme suit :

- 4 élus de la Majorité municipale
- 2 élus de l'Opposition
- Collège « Citoyens » de 10 à 12 personnes
- Collège « Personnes qualifiées » de 7 à 10 experts sur les questions de la transition écologique.

DESIGNE comme représentant de la Majorité municipale :

M. Michel Robert
M. Olivier Pelletier
M. Giovanni Recchia
M. Guillaume Dezert

DESIGNE comme représentant de l'Opposition :

M. Eric Tortillon
M. Ségolène Durand

PREND ACTE que le Conseil Local de la Transition Ecologique sera présidé par un membre du Conseil Municipal désigné par Monsieur le Maire.

14 - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 7 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE DE LA VILLE DE MELUN

Monsieur Vogel : Délibération n° 14, Henri, c'est la signature de l'avenant au Contrat de délégation de service public pour la restauration collective.

Monsieur Mellier : Oui. Monsieur le Maire, Chers Collègues, c'est une délibération un peu technique mais on va simplement revenir dessus.

Donc, vous savez que depuis 2012 on est en DSP avec Elior et dans la méthode de travail avec notre délégataire on se rencontre tous les mois, tous les mois et demi, pour faire le point sur la délégation, ce qui va, ce qui ne va pas, ce qu'il faut corriger, etc.

En janvier de cette année, le 15 janvier exactement, Elior nous a adressé une lettre pour nous faire part d'une chute considérable du nombre de repas totaux servis – et vous allez comprendre pourquoi - entre septembre 2019 et août 2020. C'est le premier confinement, la fermeture des écoles, etc. Nous l'avions nous-mêmes constaté. Nous sommes passés de 320 000 repas à 248 000.

Ça a une conséquence qu'on n'avait pas anticipée parce que, au contraire, nous étions, compte-tenu du nombre de rationnaires, nous étions passés depuis 2 ans à la tranche 2. Je rappelle le système pour la facturation des repas Elior :

- La tranche 1 était jusqu'à 285 000 repas

- Au-dessus, on passait à la tranche 2 avec une diminution de la facturation du repas de 0,25 €. C'est-à-dire que plus vous avez de repas, moins vous payez à Elior. C'est ça le système. Donc, c'était très bien.

Là, on est revenu, effectivement, à la tranche 1, contraints et forcés, si je puis dire.

On s'est mis autour de la table pour trouver un consensus. On a regardé le Traité de concession et là, je m'appuie sur l'analyse juridique qu'a faite la Direction des affaires juridiques de la Ville qui stipulait que « l'appréciation de la tranche facturation appliquée pour toute l'année est faite avant le début de l'année au vu du nombre de repas servis et connus durant les 12 mois et éventuellement corrigé. La tranche appliquée sera décidée d'un commun accord. Dans ces conditions, l'application en 2021 des tarifs de la tranche 1 aux repas servis en 2018/2019 serait contraire aux stipulations de l'article 29 précité. Il conviendra dès lors, par avenant, pour déroger aux règles contractuelles régissant les modalités de détermination. L'avenant envisagé a donc pour objet d'appliquer a posteriori les tarifs de la tranche 1 aux repas servis en 2019/2020, dérogeant ainsi à l'alinéa 6 de l'article 29 justifié ».

Donc, il faut soumettre cet avenant au Conseil, c'est ce que vous avez. Et parallèlement, on en a profité pour régler un problème que l'on a aussi de fin de contrat, on n'est pas loin de la fin, qui est l'affaire, effectivement, des impayés en fin de contrat. Et là, nous avons dans la négociation, c'est pour ça que c'est à double entrée cet avenant, et bien nous avons négocié et finalement la prise en charge des impayés qui seront constatés le 30 juillet 2022 sera prise en charge intégralement par Elior. Jusqu'à maintenant, il y avait partage entre la Ville et Elior, là pour la fin, ce sera entièrement à la charge, sans aucun plafond et selon les modalités fixées, d'ailleurs, dans le Traité de concession initial, je vous y rapporte à l'article 3-2 de l'avenant n° 6.

Donc voilà ! Cet avenant, il règle, si je puis dire, l'affaire de la baisse des repas à cause du premier confinement et il règle aussi, et ce n'est pas la moindre des choses, la situation des impayés en fin de contrat. Je crois que l'on peut se réjouir que la Ville ait pu faire comprendre à Elior qu'effectivement il lui revenait de prendre en charge la totalité du solde des impayés en cette fin de contrat. Ce qu'ils ont accepté puisque le projet d'avenant qui vous est soumis a été soumis à leur service juridique et il l'accepte. Par dérogation, c'est ce qui est dit, ils acceptent de payer intégralement ces impayés comme prévu au bordereau prix unitaire tel qu'il est fixé dans le Traité de concession.

Voilà ! C'est, je pense, un avenant équilibré, peut-être le dernier de la délégation de service public puisque nous arrivons dans la dernière année. Maintenant, il y aura peut-être le problème de ce confinement-là et avec la baisse des repas encore – j'espère qu'on ne va pas descendre encore. Mais enfin, bon... on va voir où on en sera à la fin avril, si l'école reprend bien le 26 avril, c'est un moindre mal par rapport au premier confinement et donc on ne devrait pas avoir une baisse trop drastique du nombre de repas consommés.

Voilà, Monsieur le Maire, cet avenant un peu technique mais qui est important quand même pour les finances de la Ville de Melun mais également pour le délégataire qui doit s'y retrouver, ça fait partie, effectivement, j'allais dire, du bilan économique de la DSP.

Monsieur Vogel : Merci Henri. Céline Gillier.

Madame Gillier : Oui. En préalable, je tiens à préciser que mon intervention ne vise pas à donner des propositions électoralistes pour une partie de la population, comme l'a souligné Monsieur Mebrek, dès que je parle de la cantine.

Juste pour dire que ma position à moi politique, elle est de dire que je souhaiterais que la cantine soit gratuite pour toutes les familles et d'en faire un bien public. Voilà.

Donc, là si j'ai bien tout compris, l'objet de cet avenant c'est de revoir la procédure des

impayés des familles en rendant le concessionnaire responsable, en l'engageant à assumer en fin de contrat la prise en charge des impayés des familles.

Monsieur Mellier : Du solde !

Madame Gillier : Du solde des impayés. Très bien. Pour le dire très clairement aux melunaises et melunais qui nous regardent, la Majorité municipale souhaite donc laisser la responsabilité au groupe Elior dont le chiffre d'affaires en 2019/2020 était de 3 096 000 000 €, de gérer en direct avec les familles quand elles ne peuvent pas payer ?

Alors, j'ai regardé moi ce que disait Philippe Guillemot, le dirigeant du groupe Elior, pour savoir ce qu'il racontait face à la baisse du chiffre d'affaires dû au Covid 19 à ses actionnaires. Je vous le cite « face à une situation exceptionnelle, Elior a très rapidement mis en œuvre un plan d'action coordonné à l'échelle du groupe. Sa capacité d'adaptation, la flexibilité de son organisation et une stricte discipline dans la gestion de ses coûts, lui ont permis de préserver un niveau de liquidités élevés ».

Alors même qu'une famille sur cinq n'arrive pas à payer la cantine pour ses enfants, la Mairie envisage de laisser Elior gérer ça en direct avec les familles ?

Monsieur Mellier : Alors, je crois que vous n'êtes pas du tout sur la bonne longueur d'ondes, pardonnez-moi.

Madame Gillier : Je ne sais pas mais je n'ai pas tout à fait fini mon intervention !

Monsieur Mellier : Pardon. Allez-y.

Madame Gillier : Parce que si vous voulez, il y a déjà autour de la question des impayés des familles de comment c'est géré, je vous avouerais que quand on voit la signature d'un avenant comme étant technique où on se dit que c'est donc une multinationale qui va gérer les impayés des familles, vous pouvez comprendre que ça peut inquiéter.

Monsieur Mellier : Non mais attendez, Chère Madame Gillier...

Madame Gillier : Je vous en prie !

Monsieur Mellier : Là, vous n'êtes pas du tout dans l'air du temps ! Dans le Traité... dans la DSP, on l'a reconnu et on en a parlé en commission, Madame Bénédicte Monville s'en rappelle, on peut le regretter mais c'est comme ça. On avait, effectivement, laissé dans la DSP la facturation et le recouvrement des impayés à Elior. C'est dans le Traité, effectivement, de DSP de 2012 ! Donc, ce n'est pas quelque chose qui tombe comme ça aujourd'hui ! Ça fait déjà 10 ans qu'Elior gère les impayés à travers un cabinet de recouvrement. Donc, on en a beaucoup parlé, notamment, mais peut-être n'avez-vous pas fait attention, lorsqu'on a présentés avec Semra Kilic le résultat de la Commission consultative des services public locaux. Donc, ça, on le sait !

Nous avons dit, et je l'ai dit et je le redis publiquement pour que ce soit clair, dans ce qui se passera après juin 2022, la Ville reprendra la main sur la question de la facturation et des impayés, c'est-à-dire que la facturation sera Ville et les impayés seront traités par le Trésor Public.

Donc, là, ce n'est pas une nouveauté, quelque chose qui tombe comme ça. C'est comme dans beaucoup de DSP...

Bon, j'aimerais bien que vous ne fassiez pas l'amalgame du groupe Elior, s'il vous plaît,

parce que ça, c'est un peu trop facile ! Il y a Elior Restauration, ect., moi je ne connais pas le groupe Elior dans son etc. Je connais le groupe Elior Restauration qui gère la restauration scolaire. Il y a le reste qui fait les grandes entreprises, etc. Alors, peut-être qu'ils ont un bilan consolidé, vous avez sans doute raison, mais nous en l'espèce, on a un bilan de la délégation de service public à avoir à la fin du parcours et un bilan qui doit être, si possible, équilibré.

Madame Gillier : Je suis désolée parce que du coup vous m'avez un peu coupé la parole. Alors, dans la journée on parle... tout à l'heure on a parlé de l'égalité hommes/femmes, j'ai eu un peu le droit à « mens planning » quand l'homme explique à la femme à quel point elle se trompe. Donc, merci beaucoup Monsieur Mellier d'avoir illustré !

Monsieur Mellier : Non, non, non !

Madame Gillier : C'est votre manière de faire ! Vous me coupez la parole Monsieur Mellier ! Donc, j'aimerais bien que vous respectiez les règles...

Monsieur Mellier : Allez-y.

Madame Gillier : ... qu'a donné Monsieur Vogel, ce que vous n'avez pas respecté jusqu'ici !

Monsieur Mellier : Je m'en excuse auprès de vous, Madame.

Monsieur Vogel : Allez-y. Vous avez la parole.

Madame Gillier : Excuses acceptées. Merci.

J'entends que ce n'est pas quelque chose de nouveau mais, néanmoins, cet avenant est quelque chose d'assez nouveau.

J'ai quand même, je vous le dis franchement, des inquiétudes d'entendre, j'ai entendu des familles, m'expliquer qu'il est arrivé que leur enfant ne soit pas accepté à la cantine. Vous voyez ?! Moi, des choses comme ça, même si c'est un enfant sur toute la Ville de Melun, c'est déjà trop !

J'entends votre volonté de dire « en 2023 ou en 2024, on va régler le problème, il n'y aura plus de problème ». C'est understandable. Néanmoins, c'est très gênant que ce soit directement le délégataire qui le fasse et qui du coup en fasse les frais parce que derrière il met en place une politique pour remporter son argent, c'est juste normal. Voilà !

Monsieur Mellier : Monsieur le Maire...

Madame Gillier : J'ai donc terminé mon intervention ! Merci !

Monsieur Vogel : Je donne la parole à Henri Mellier.

Monsieur Mellier : Je suis désolé... mais peut-être que vous n'étiez pas à ce conseil, je n'en sais rien, je ne contrôle pas les présences. Mais franchement, on l'a expliqué en long, en large et en travers et il y a eu un grand débat, effectivement, avec Semra Killic, moi-même, etc. Non, non ! Mais avant ! Quand on a rapporté la délégation de service public qu'on doit faire chaque année et le rapport Elior.

Déjà, il n'y a pas, on n'a jamais refusé une inscription à la cantine. Ça ce n'est pas vrai ! J'ai la Directrice de l'Education derrière moi qui hurle, et elle a raison, car ce n'est pas vrai ! Le problème, et là vous n'avez peut-être pas non plus, pardonnez-moi, mais je ne peux pas non

plus m'époumoner soit dans les commissions, soit dans les conseils municipaux à répéter ce que je dis depuis quelques années. Donc, encore une fois, la gestion des impayés, et on avait parlé du problème des exclusions et vous n'étiez pas d'accord ! C'est la Ville qui exclut, ce n'est pas le délégataire ! C'est la Ville qui exclut pour des gens, effectivement, on l'a dit et redit... tout d'abord, en-dessous de 50 €, il n'y a pas de poursuites, je le redis pour que ce soit bien clair, pour bien montrer qu'on ne va pas s'amuser à aller chercher, etc. Quand vous avez des gens qui ont accumulé pour des raisons x, parfois de vraies raisons sociales, on est d'accord, et des vraies difficultés, à ce moment-là, il y a des procédures et il y a aussi... pour des tas de raisons... c'est comme tout un tas d'impayés, vous avez des gens qui ne peuvent plus, qui n'en peuvent plus, et des gens qui passent à travers les mailles du filet pendant un certain temps. Et nous on l'a vu. Il suffit de leur faire deux lettres de rappel pour que les gens viennent et vous versent ce qu'ils vous doivent. Donc, c'est tout, c'est comme ça, c'est la réalité de ce que nous vivons, Madame. Il y a deux catégories : il y a les gens qui sont dans la difficulté et il y a ceux qui disent « de toute façon, je paie des impôts, donc j'ai le droit à ». Ça, je l'entends, vous l'entendez, il faut l'entendre.

Et encore une fois, le délégataire, ce n'est pas lui qui décide. Ce que l'on dit là sur les impayés, c'est l'inverse. A la fin, le solde de ce qui n'aura pas été recouvré par le cabinet de recouvrement qu'il paie, sera à la charge d'Elior qui devra reverser à la Ville le montant des impayés. C'est ça le mécanisme ! Ok ? C'est donc l'inverse de ce que vous dites !

Monsieur Vogel : Merci Henri. Monsieur Michaël Guion.

Monsieur Guion : Alors, si j'ai bien compris - excusez-moi je débute dans les contrats d'Elior - jusqu'à présent, la gestion des recouvrements était à la charge d'Elior mais les conséquences étaient à la charge de la Ville. Avec cet avenant, le recouvrement sera toujours à la charge d'Elior mais les conséquences seront à la charge d'Elior aussi. C'est bien ça ?

Monsieur Mellier : Oui, pour le solde qui sera constaté au 30 juin 2022.

Monsieur Guion : Exactement. Ma question est du coup, tous les ans, est-ce que les impayés on les passe en créances douteuses comme on l'a vu tout à l'heure ou est-ce qu'elles sont cumulées ? Et du coup, avant de signer cet avenant, à combien était-on en impayés au jour d'aujourd'hui sachant que le contrat se termine en 2022 ?

Monsieur Mellier : Ecoutez, de mémoire, je n'ai pas ramené le rapport - sauf si Semra s'en rappelle - c'était 43 000 €, si j'ai bonne mémoire, les impayés à la fin de l'année 2019. 2020 ? Donc 2020.

Donc, là on va avoir plus d'impayés. Les recouvrements ne se font pas facilement, on doit être autour de 60 000 € / 70 000 € à l'heure où je vous parle. Donc, aujourd'hui, ça devrait être ça. Il va y avoir des recouvrements qui vont être fait entre maintenant et juin 2022. Il y a toujours un montant. Il y a un solde, au départ, on a dit que le solde sera partagé en deux et nous, maintenant, on dit non, ce n'est pas comme ça que ça va se passer, le solde est à la fin à la charge d'Elior. C'est comme ça que ça va se passer.

Monsieur Guion : Donc, si j'ai bien compris, Elior a accepté cela sans modifier la procédure de recouvrement, sans aller plus loin dans la procédure de recouvrement...

Monsieur Mellier : Ils ont un cabinet. On a fait une réunion avec le cabinet de recouvrement, qui est un cabinet assez efficace, mais le problème c'est que la procédure est très, très longue : ils envoient une première lettre, puis une deuxième, ensuite de quoi les gens sont

convoqués... Ils peuvent faire, un peu comme le ferait le Percepteur dans le domaine privé, un étalement de la dette « écoutez, vous devez 300 €, on vous donne deux mois ou trois mois ou six mois pour payer ces 300 € ». Donc, c'est assez compliqué.

Nous, on n'a pas la main sur le cabinet de recouvrement, on a la main au final sur ce qui est rentré ou sur ce qui n'est pas rentré. D'accord ?

Monsieur Guion : Pour le coup, je rejoins un peu Madame Gillier là-dessus, je crains que connaissant la politique d'Elior, le recouvrement risque d'être beaucoup plus dur quel que soit le niveau social des familles. C'est une crainte à avoir jusqu'à la fin du contrat.

Monsieur Mellier : Oui, je peux partager cette crainte, c'est vrai. Mais encore une fois, je le dis et simplement il faut le dire, quand on a fait en 2012 et donc le Maire de Melun qui est ici n'était pas là et il n'est pas du tout dans le jeu, si je puis dire, quand on a fait cette DSP on a pensé, et j'assume parfaitement cette responsabilité, qu'il fallait pour que ce soit global, globaliser la totalité, les investissements, la fourniture des repas et également la facturation. On s'est aperçu à mi-parcours que ce n'était pas la bonne formule, ça nous emmenait dans de difficultés énormes mais on ne pouvait plus revenir en arrière.

J'avais dit à Monsieur le Maire « quel que soit le mode de gestion qu'on choisira après 2022, la Ville reprendra sa souveraineté sur la facturation et sur la gestion des impayés de façon très claire, avec l'aide du Trésor Public comme pour tous les impayés, c'est-à-dire ce qu'on a vu tout à l'heure avec des créances à la fin qui ne sont pas recouvrables et qui sont donc des admissions en non-valeur.

Monsieur Vogel : Merci Henri. Ségolène Durand.

Madame Durand : Moi, je voulais juste dire qu'en ce qui concerne le groupe Réinventons Melun, on n'est pas pour la gratuité. On n'est pas pour la gratuité parce que quand c'est gratuit, ça n'a pas de valeur. Et puis, même l'euro symbolique, c'est responsabiliser les gens, c'est responsabiliser les familles.

Alors on sait qu'il y a des familles qui sont vraiment en difficulté, on le sait, c'est un constat. On ne néglige pas cette partie-là. Cependant, on pense que pour le coût, 1,10 €... 1,15 €, je ne sais plus...

Monsieur Mellier : 1,05 €.

Madame Durand : 1,05 €, je n'étais pas loin avec mes 1,10 €... On pense que ce n'est pas mal parce que vraiment, on n'est pas dans ce qu'a dit Madame Gillier sur la gratuité. On n'est pas d'accord avec ça.

Monsieur Vogel : D'accord. On prend note de votre position.

Madame Monville ?

Madame Monville : Oui, alors, c'est bien parce qu'on commence vraiment à voir à nouveau le clivage, justement, Gauche / Droite, et à sortir de cette illusion...

Madame Durand : Madame Monville ! Franchement ! Au bout d'un moment, ça suffit ! Oui, je coupe la parole parce que à chaque fois...

Madame Monville : Vous voyez, elle me coupe la parole !

Madame Durand : Oui ! Mais à chaque fois, vous ne dites rien !

Monsieur Vogel : Je ne dis rien,

Madame Monville : Cette fois-ci, ce n'est pas moi !

Madame Durand : Vous ne dites rien !

Monsieur Vogel : Comment ça, je ne dis rien ?! Je dis qu'il ne faut pas la couper, il faut la laisser terminer et vous parlerez après !

Madame Durand : Vous ne dites rien ! A chaque fois, vous ne lui dites rien !

Monsieur Vogel : Comment ça je ne dis rien ?! Ça vaut pour elle, comme pour vous !
Bon, à vous !

Madame Monville : Je reprends. Là, on commence à voir à nouveau le clivage Gauche/Droite. C'est incroyable, j'ai l'impression d'avoir dit quelque chose de...

Monsieur Vogel : Vous avez le droit de dire.

Madame Monville : Voilà, il me semble que j'ai tout à fait le droit de le dire. Donc, on commence à nouveau à voir le clivage Gauche/Droite. La gratuité des cantines, comme l'a rappelé Monsieur Mellier plusieurs fois et on a eu ce débat plusieurs fois parce que ça fait un moment qu'on porte ce sujet-là.

En fait, la cantine, c'est un service public qui est en grande partie financé, en fait, par les impôts, par le contribuable. La part, et vous me corrigerez Monsieur Mellier, vous direz plus précisément que moi les choses, mais la part qui est assumée par les familles dont les enfants, effectivement, mangent à la cantine, ne recouvre pas la totalité de ce que ça coûte à la Municipalité d'organiser un service de cantine.

Donc, après, la part que la Municipalité va consacrer à ce service est un choix politique. Elle peut faire le choix, comme vous le faites, de demander aux familles une participation plus importante mais elle peut faire le choix de ne pas demander de participation aux familles et de le faire autrement, de financer autrement ce service.

C'est un choix politique. Il se trouve que nous, à la fois les Ecologiste et les Ecologistes de Gauche, estimons que rendre la cantine gratuite est un service. Ça devrait devenir un service public universel. Ce serait un service qui nous permettrait de réduire pas mal de coûts annexes, par exemple de coûts sociaux parce qu'on sait qu'il y a des enfants qui ne viennent pas à la cantine parce que c'est trop cher et que le midi ils vaquent, ils sont laissés à eux-mêmes dans des conditions où ils ne mangent pas toujours correctement ou se retrouvent devant un écran, etc. Donc, ces coûts sociaux-là seraient résorbés ou de santé publique parce que des enfants mangent mal, seraient aussi résorbés. Et tous les pédagogues vous disent l'importance de ce temps périscolaire dans l'éducation des enfants.

Donc, nous, nous pensons que les coûts qui en réalité sont induits par le fait que certaines familles ne peuvent pas accéder à la cantine compenseraient très largement l'investissement qui consiste à rendre la cantine gratuite. Mais, effectivement, c'est un point de vue politique. Et moi, quand Madame Durand dit qu'ils sont contre la gratuité de cantine au principe qu'il faut responsabiliser les familles, je ne partage absolument pas son point de vue. D'ailleurs, je vais donner un argument, après elle pourra le contester, mais je n'estime pas qu'elle m'insulte en disant ça. Après, moi je suis désolée de lui rappeler que c'est un point de vue de Droite,

mais bon, c'est comme ça, je suis désolée.

Je vais juste donner un argument. Vous avez de nombreuses sociétés qui ne connaissent pas l'argent, ça n'existe pas, parmi lesquelles toutes les sociétés amérindiennes qui vivent dans la forêt. Ces sociétés-là, que je sache, ne sont pas celles qui abîment la nature. Au contraire.

Donc, il est faux de dire que la gratuité induit des comportements chez les gens qui sont des comportements de dégradation. Ce n'est pas vrai. Ça ne se vérifie pas. Et d'ailleurs, lorsqu'on fait passer les transports gratuits, il y a beaucoup de villes qui font ça... beaucoup... il y a un mouvement de villes qui font passer les transports gratuits, on observe plus d'attention de la part des gens vis-à-vis des infrastructures de transport. Dans toutes les villes, Dunkerque... dans toutes les villes c'est comme ça !

Donc, je ne suis pas du tout d'accord avec l'argument de Madame Durand. Et je n'ai pas le sentiment de t'avoir insultée. Excuse-moi.

Monsieur Vogel : Bien, merci...

Madame Monville : Par contre, quelqu'un de ton groupe l'a fait et j'aimerais bien que tu réagisses !

Monsieur Vogel : Bon, ça, c'est dans un autre endroit.

Madame Durand : Je ne vais pas revenir sur ce débat.

Monsieur Vogel : Henri, tu veux répondre ?

Monsieur Mellier : Juste parce que je ne veux pas alourdir par rapport à cet avenant qui, effectivement, a un côté technique et je comprends parfaitement qu'on ait un peu dérivé sur la partie de la gratuité.

Je l'ai dit, j'ai répondu dans la presse. Il y a un coût. Il y a toujours un débat pour tous les services publics à la population entre l'utilisateur et le contribuable. C'est pas...

La question de la restauration scolaire, pourquoi ferions-nous, j'allais dire, une exception par rapport à ça ? La question qui était posée au départ par Madame Gillier en commission, c'était plutôt de supprimer la dernière tranche du barème. Pour donner la gratuité, c'est autre chose que la gratuité totale. C'est un autre débat. Un débat qui peut s'entendre sur le plan social. D'ailleurs, il faut qu'on le regarde parce que moi je le sais, la Directrice de l'Éducation le sait aussi, quand on regarde, ce ne sont pas les tranches basses du barème qui font le plus d'impayés aujourd'hui. Lors de la dernière commission, et c'est Semra qui l'a dit, aujourd'hui, compte-tenu de la manière dont on a construit notre barème, et c'est dû à l'évolution et à ce qui se passe depuis un an ou deux, mais ce sont les tranches moyennes qui ont du mal à payer la restauration scolaire. Pour d'autres raisons : parce qu'ils ont perdu leur emploi, parce que ceci, parce que cela.

Donc, c'est extrêmement complexe et c'est pour ça que nous avons dit avec Kadir que nous n'étions pas fermés à revoir la grille... on le maintient ça ? On l'a dit, on n'est pas fermés à voir ça mais après il faut regarder, j'allais dire, les conséquences financières de tout ça, il ne faut pas non plus faire exploser le système.

Maintenant, moi je le dis très franchement et la Directrice de l'Éducation pourrait le confirmer mieux que moi parce qu'elle suit ça au jour le jour, moi, je ne connais personne, en tout cas je n'ai jamais reçu une lettre ou un seul coup de téléphone de quelqu'un qui ait dit « je ne peux pas aller à la cantine parce que le tarif qu'on me propose est trop cher ». A ce moment, ce serait le tarif bas. Donc, l'idée de dire... j'allais dire qu'il y a des gens qui ne peuvent pas s'inscrire à la cantine parce que le premier tarif à 1,02 € ou 1,5 € est trop fort, franchement, je

ne pense pas que ce soit un bon argument.

Donc, je vous le dis très sincèrement, OK pour peut-être regarder ce qui s'est passé, notamment là, la crise du Covid a certainement révélé des choses qu'on n'avait pas. Mais, encore une fois, il ne faut pas être dogmatique dans l'histoire. La restauration scolaire, au final, quelqu'un doit payer. On est bien d'accord. Et, honnêtement, je ne sais pas si c'est de Droite ou si c'est de Gauche ou libéral ou etc., mais il me semble que dans une société, quelle qu'elle soit, chacun doit prendre « sa part » du fardeau. Maintenant, pour les moins fortunés, il faut que cette part soit la plus faible possible. Mais être « zéro » c'est peut-être un vrai débat.

Monsieur Vogel : Ségolène Durand et Céline Gillier après.

Madame Durand : Moi, je voudrais juste qu'on arrête ce clivage « la Droite, ils sont riches. La Gauche, c'est le social. La sécurité c'est le RN ». J'aimerais bien qu'on arrête ça, en ce sens Bénédicte, parce que souvent tu fais la remarque justement Gauche/Droite.

Nous avons été trois équipes au deuxième tour des élections municipales, nous n'avions pas le même programme même si certains points se rejoignent dans certains programmes des différents candidats.

Je suis LR, je suis fière de l'être, là-dessus comme vous vous avez vos partis, il n'y a aucun souci là-dessus mais j'aimerais que l'on arrête ce clivage.

Je ne suis pas pour l'assistanat, en fait. Je suis pour aider les gens, sincèrement. Je fais partie de plusieurs associations, je pense aider les gens autant que je peux à ma manière, peut-être. Ce n'est peut-être pas suffisant mais j'aide les gens. Je ne suis pas du tout dans le... voilà. Je ne suis pas là pour faire à la place de, je suis là pour les accompagner et les aider mais pas pour faire à la place de.

Monsieur Vogel : Bien ! Vous vous êtes expliquée. Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, je ne vais pas rentrer non plus dans la question Gauche/Droite, mais enfin, bon. C'est pas grave, il faut s'assumer. Moi, je suis au parti socialiste et je le vis très bien ! Je ne comprends pas d'où ça pose un problème, de temps en temps, qu'il y ait un petit rappel de la différence entre la Gauche et la Droite. Maintenant, je ferme la parenthèse !

Simplement sur cette question, on a deux visions qui s'affrontent. Il y en a une qui va sur la responsabilisation des familles, on n'est pas dans l'assistanat. Et nous, avec la vision qui est la nôtre qui est la cause des enfants. Quelle est leur responsabilité d'un enfant de 3 ans quand il est à l'école quand il ne peut pas avoir un repas qui tient.

Et sur la question, aussi, de Monsieur Mellier qui nous dit « je n'ai jamais reçu de courrier me disant c'est trop cher 1,05 € ». Un euro symbolique il n'est symbolique que quand on gagne de l'argent ! Un euro pour une mère qui est seule avec des enfants, qui a plusieurs enfants et qui bénéficie du RSA, un euro ce n'est pas symbolique, d'accord ?!... par repas ! Je pense qu'il y a vraiment une histoire de vue.

Et pour donner un coup de main à une association que je ne citerai pas, sur les Hauts de Melun où il y a des familles en difficulté, moi je les aide un petit peu sur les papiers ou les questions d'accès aux droits sociaux. Je pense qu'à un moment donné il faut aussi avoir la... comprendre que l'autre n'est pas nous-même et qui n'auront pas le réflexe de vous écrire, qui vont paniquer par rapport à un impayé. Il faut... C'est aussi une réalité sociale !

Je voulais juste partager ça avec vous.

Monsieur Vogel : Merci. Et puis, il y a une troisième vision, c'est la nôtre qui essaye de tirer

le meilleur des deux autres. Voilà ! Je propose qu'on passe... parce que vous nous avez oubliés ! On est quand même tous là, ici !

Je propose qu'on passe au vote après ces visions. Qui est-ce qui s'oppose ? Alors, attention... Qui est-ce qui s'abstient ? C'est bon, c'est adopté.

Adopté par 6 voix contre et 36 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'avenant ci-annexé ayant pour objet la modification des modalités de prise en charge des impayés famille prévues par les stipulations des articles 3.3 et 3.4 de l'Avenant n° 6 et le passage du nombre de référence total annuel de repas de la Tranche 2 à la Tranche 1 en application de l'article 29 du Contrat de concession.

PRECISE que par dérogation à l'alinéa 6 de l'article 29 du Contrat de concession, la tarification de la Tranche 1 sera appliquée aux repas servis en 2019/ 2020.

AUTORISE le Maire à signer l'Avenant n° 7 au Contrat de concession du service public de la restauration scolaire et à prendre tout acte utile à son exécution.

15 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LE CERCLE DES NAGEURS MELUN VAL DE SEINE

Monsieur Vogel : Maintenant, on passe aux délibérations n° 15 à 20 et c'est Noël qui les présente.

Monsieur Boursin : Oui, Monsieur le Maire. Alors, je vous propose de les commenter globalement. Si vous avez des questions singulières, j'y répondrai.

Trois éléments, et ça répondra à une question de Catherine en début de séance. Effectivement, un tableau synthétique existe. Un tableau synthétique avec les différentes formes, on pourrait le sortir sans difficultés pour éclairer tout le monde.

Les conventions sont réservées uniquement en direction des associations qui ont plus de 23 000 €. C'est la règle. C'est pour ça que ce sont celles-ci qui apparaissent dans une convention spécifique.

Deux – trois éléments de compréhension qui peuvent éclairer pour partie les différences entre les différents clubs et les différences de dotation. En effet, il y a une subvention qui est au prorata du nombre, des personnes qui sont formées, du nombre de jeunes de moins de 20 ans, des melunais, etc. Ça, c'est ce qui donne la plus grosse partie de la subvention.

Ensuite, un deuxième élément peut venir modifier sensiblement, ce sont ceux qui disposent d'encadrement Brevet d'Etat 1er ou 2ème degré, peu importe, mais Brevet d'Etat, de ceux qui ont des Brevets Fédéraux. Nous accompagnons financièrement les clubs qui forment, en fin de compte et qui disposent de Brevets d'Etat.

Troisième indicateur qui peut venir modifier, c'est celui des effets 1ère licence : on rembourse 50 % de la 1ère licence. En fonction des clubs, un club de foot, par exemple, va percevoir autour de 10 000 € qui vont venir s'additionner à s'il a des éducateurs, etc.

Enfin, la dernière chose, la capacité qu'ont les clubs à prendre en compte, l'entretien, le développement de leurs équipements. Là, aussi, ça peut venir jouer. C'est l'exemple du tennis

que je rappelle régulièrement. Il y a tout ce qui est le nettoyage, l'entretien des toilettes, etc., est fait par le club et la subvention ça a été en lieu et place avant d'un salarié de la Ville qui y était.

Enfin, la subvention de l'USM Fédération qui elle, je rappelle pour qu'on comprenne bien, intègre l'entretien du bâtiment de la Maison des sportifs, il y a un gardiennage, il y a une assistante. A l'intérieur de ce système-là, lorsque nous mettons en réservation lorsque nous avons un doute sur la comptabilité d'un club ou autre chose, on déplace temporairement, on adresse à l'USM Fédération la somme dédiée au club jusqu'à régularisation des comptes ou obtention des derniers éléments.

C'est ce qui fait que vous pouvez voir des variantes d'une année sur l'autre sur ces subventions. Voilà ! Je pense avoir...

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce que Noël vient de dire ?
Monsieur Guion ?

Monsieur Guion : Oui. J'imagine qu'on va pouvoir discuter des 4 ou 5 conventions puisqu'il y a différents sports en même temps. Suivant les délibérations il y aura peut-être des particularités.

Vous avez rappelé, Monsieur Boursin, les différents critères pour les subventions. J'ai regardé un petit peu les conventions. Le critère principal c'est quand même le nombre d'adhérents, c'est important puisque des champions dans nos sports, malheureusement, il n'y en a pas beaucoup, beaucoup ! On espère qu'il y en aura plus un peu plus tard mais ce n'est pas ça qui fait la différence pour l'instant. Vous avez rappelé que pour le tennis, le tennis entretenait les terrains et les différentes installations...

Monsieur Boursin : Et ils réinvestissent !

Monsieur Guion : ... et ils réinvestissent, c'est ce que vous avez dit, vous le dites tous les ans, d'ailleurs, depuis 2017, je l'ai noté.

Par contre, du coup le tennis a beaucoup plus de subventions que la natation au nombre d'adhérents. Par exemple, au nombre d'adhérents, on note que la natation a 108 € /adhérent et le tennis est à 182 € parce qu'ils sont passés à 500 mais l'année dernière ils étaient à 237 €. Par contre, dans la convention du tennis, je note que c'est marqué noir sur blanc « l'entretien est à la charge de la Ville ». Donc, je voulais savoir si c'est une erreur ou si vous vous trompez tous les ans.

Monsieur Boursin : Non, c'est l'entretien des espaces verts qui est à la charge de la Ville et l'entretien des 3 terrains en terre battue qui demandent une intervention technique. Question qui risque d'être renvoyée à la charge du club, on est en discussion dessus ; c'est une charge d'environ 5 000 €/an.

Monsieur Guion : 5 000 € mais la subvention du coup - je n'ai rien contre le tennis, au contraire, j'aime bien ça – du coup la subvention, elle est plus que de 5 000 €, le différentiel est de beaucoup plus ! Dans la convention, c'est écrit noir sur blanc « frais d'entretien des installations sportives (...) les frais sont à la charge de la Ville ». Et ça, c'est écrit dans toutes les conventions.

Monsieur Boursin : On précisera l'année prochaine dans la convention du tennis « charge des éléments extérieurs », ce n'est pas la charge du tout de l'intérieur du club. Pour autant, sur la subvention, je rappelle que le Tennis a 2 équipes en National et que là aussi ils ont bénéficié

de cette aide au niveau national qui représente deux fois celle de l'Agglo et celle qui a été donnée par la Ville et qu'on a maintenue sur les clubs qui sont en National.

Sur la qualité de nos sportifs de bon niveau, je ne sais pas comment vous les avez nommés, on n'est pas si mal placé que ça aujourd'hui puisque je rappelle que sur les 21 sportifs de haut niveau sur la liste de l'Agglo, il y en a 14 sur la Ville de Melun et que si on se compare au Département, il y en a, en tout, 82 dans tout le Département. On n'est pas si mal placé que ça. Si maintenant, c'est la question des niveaux de nos équipes sportives, c'est une autre question. Nous avons favorisé depuis une quinzaine d'années, le nombre des disciplines, le nombre d'adhérents dans les clubs. On n'a pas fait le choix politique de soutenir un club en particulier et de saupoudrer des subventions qui n'amènent pas le développement de la pratique sportive. Ca, en effet, sur ce sujet, on considère qu'à partir du moment où des joueurs sont payés, indemnisés, il appartient d'aller chercher des partenariats privés.

Monsieur Vogel : Catherine Asdrubal. Vous aviez fini Monsieur Guion ?

Monsieur Guion : Oui, je vais laisser parler...

Monsieur Vogel : Oui ? Parfait. Catherine Asdrubal.

Madame Asdrubal : J'avais une question toujours sur les frais d'entretien des installations sportives. Habitant depuis 22 ans, il y a quand même des figures mythiques de ce Tennis club. De mémoire, il y avait un salarié qui s'occupait de l'entretien et qui est parti à la retraite il y a quelques temps. Je voudrais savoir en quelle année ? Est-ce que vous savez en quelle année il est parti à la retraite ? Parce que ce qui est étonnant, c'est de voir la subvention qui est toujours la même avec un salarié en moins qui était là pour l'entretien. Alors, je n'habite pas très loin du Tennis club, donc on peut connaître... Ça c'est la première question.

Monsieur Vogel : On va peut-être vous répondre ?

Madame Asdrubal : Oui, oui !

Monsieur Boursin : Sur la première, je peux répondre que l'augmentation significative qui était de l'ordre de 20 000 € ou 25 000 € a été fait consécutivement au départ du salarié.

Madame Asdrubal : Il y en avait quand même un qui s'occupait de l'entretien...

Monsieur Boursin : C'était un agent de la Ville. On a remplacé un agent de la Ville par une subvention. C'est ça qui a été fait il y a une douzaine d'années, à peu près.

Madame Asdrubal : J'ai une autre question sur le Beach tennis. L'inauguration avait eu lieu en septembre, le 20 je crois ou le 22 je ne sais plus. Je suis étonnée que nous n'ayons pas été invités. Au niveau de l'association, c'est vrai qu'il y a eu de nouveaux élus, je peux comprendre que 2 élus qui étaient anciens, Adjoints plus précisément, étaient présents. Je suis très étonnée de voir un Adjoint et un Conseiller municipal qui pouvaient s'y trouver alors que nous n'avons jamais été conviés !

Je voudrais rappeler quand même à nos associations, que les lieux sur lesquels ils peuvent faire du sport et enseigner ça reste quand même des deniers publics et que nous pourrions être conviés lors de ces inaugurations. Il faudrait le leur rappeler. Ça c'est une chose.

Et aussi, je voudrais savoir si le Beach tennis, qui doit être dans les 25 000 € ou 26 000 €, je ne me rappelle plus du coût, je me trompe sans doute. Est-ce que tous les créneaux sont

utilisés ou est-ce qu'ils pourraient être partagés pour d'autres melunais qui voudraient... peut-être pas public, on voit ça sur certaines bases de loisirs, et faire du Beach volley par exemple. Est-ce que c'est des créneaux qui pourraient être adaptés peut-être pour d'autres associations, je pense au volleyball, qui pourraient faire du Beach volley ? Est-ce que c'est possible ? J'ai cru comprendre que c'était modulable et que ça pouvait très bien être faisable.

Monsieur Boursin : A la première question, ce n'est pas la Ville qui a organisé l'inauguration. Elle était à l'initiative d'un club. Vous l'avez renvoyé, je pense qu'ils l'ont entendu et s'ils ne l'ont pas entendu, je pourrais me faire le relais de cette question.

Sur la question de l'utilisation. Alors, ça ne vaut pas que pour le tennis. Ces équipements sont mis à disposition de toutes les opérations – et encore plus cette année – conduites par le Service Jeunesse sur des opérations qui se sont passées cet été. C'est-à-dire que ce n'est pas le Beach tennis qui appartient strictement au club, c'est l'ensemble du tennis qui concourt à des organisations. D'ailleurs, la convention précise que la Ville peut utiliser, quand elle le souhaite, les équipements, ce qui est fait pour l'escrime, ce qui est fait pour des réunions de grand champ avec des Comités olympiques ou avec des Ligues. Donc voilà, l'ensemble de l'équipement Beach tennis, Touch tennis et terre battue ou autre est à disposition lorsque la Ville le souhaite.

Madame Asdrubal : Donc c'est un projet que ces terrains puissent être prêtés au Scolaire ou alors dans le cadre du Multisports ? Ça c'est quelque chose que vous envisagez ou pas ?

Monsieur Boursin : C'est déjà ce qui se fait, ce qui peut se développer. Bon, le Scolaire vient déjà jusque-là, il nous manque un équipement pour accueillir les scolaires à cet endroit-là, c'est un préau sportif. Le jour où il y a le préau sportif, la plupart des écoles, en tout cas les plus proches, les plus éloignées sauf déplacement en car, pourront bénéficier de l'ensemble des installations. Pas plus que du tennis, que du foot, que de la pétanque, que de l'aviron, c'est pour l'ensemble.

Monsieur Vogel : Merci. Merci Noël. On passe au vote ? Alors, il y a 5... 6 délibérations. Il faut qu'on vote successivement. Donc, on vote d'abord la délibération n° 15 qui concerne le Cercle des nageurs. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est bon.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'objectifs et des moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Cercle des nageurs de Melun val de Seine, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 54 083 euros, à l'association Cercle des Nageurs de Melun Val de Seine, pour la saison 2020-2021.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021, chapitre 65 article 6574.

16 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE MELUN

Monsieur Vogel : Délibération n° 16, Football club. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs et des moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Football Club de Melun, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 121 418 euros, à l'association Football Club de Melun, pour la saison 2020-2021.

PRECISE qu'une avance d'un montant de 20.000 € a été accordée à l'association Football Club de Melun et qu'il convient de la déduire de la subvention votée par la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021, chapitre 65 article 6574.

17 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE MELUNAISE AVIRON

Monsieur Vogel : Délibération n° 17, USM Aviron. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention d'objectifs et des moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Aviron ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 46 109 euros, à l'association Union Sportive Melunaise Aviron, pour la saison 2020-2021.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021, chapitre 65 article 6574.

18 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE MELUNAISE FEDERAL

Monsieur Vogel : Délibération n° 18, USM Fédéral. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention d'objectifs et des moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Fédéral, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 100 035 euros, à l'association Union Sportive Melunaise Fédéral, pour la saison 2020-2021.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021, chapitre 65 article 6574.

19 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE MELUNAISE GYMNASTIQUE

Monsieur Vogel : Délibération n° 19, USM Gymnastique. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention d'objectifs et des moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Gymnastique, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 29 864 euros, à l'association Union Sportive Melunaise Gymnastique, pour la saison 2020-2021.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021, chapitre 65 article 6574.

20 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE MELUNAISE TENNIS

Monsieur Vogel : Et enfin, délibération n° 20, USM Tennis. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté !

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention d'objectifs et des moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Tennis, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 91 270 euros, à l'association Union Sportive Melunaise Tennis, pour la saison 2020-2021.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021, chapitre 65 article 6574.

21 - PRIX DU JURY, PRIX JEUNE TALENT ET PRIX DU PUBLIC - MELUN FESTIV'ART, FESTIVAL D'ARTS VISUELS DE SEINE-ET-MARNE

Monsieur Vogel : On passe à la délibération n° 21. Mathieu. Prix du jury, le prix jeunes talents et le prix du public.

Monsieur Duchesne : Oui, cette délibération porte sur des prix mais je vais quand même vous dire quelques mots du festival.

Dans un contexte sanitaire défavorable au maintien de l'activité culturelle, ce que je vous disais tout à l'heure, et afin de soutenir les artistes, y compris ceux de notre commune, la Ville de Melun a donc décidé d'être force de proposition et de se montrer volontaire en créant un nouvel évènement culturel sur la Ville.

Donc, le Melun Festiv'Art, festival d'arts visuels de Seine-et-Marne, dédié à tout ce qui se voit, s'adressera à la fois aux novices, aux amateurs, et aux professionnels de Seine-et-Marne. Organisé en partenariat avec le Département, le Musée du Louvre et l'Agglomération, ses premiers partenaires, ce festival se déroulera du samedi 15 au dimanche 29 mai prochains, sur internet mais aussi en Ville. Vous l'avez peut-être vu, il y a quelques jours, un premier appel a été lancé. Vous avez, si vous êtes artiste vous-même ou si vous avez dans votre entourage, jusqu'au 25 avril pour candidater.

Ce festival, ce Melun Festiv'Art, permettra, d'abord, au public seine-et-marnais de découvrir un large panel de disciplines : peinture, dessin, cinéma, graph, photographie, art vidéo gravure, sculpture, architecture, et j'en passe, graphisme, et autant de métiers, d'artistes et d'œuvres diverses et variées.

Ensuite, plus qu'un simple évènement culturel, cet évènement annuel sera organisé aux beaux jours chaque année, doit aussi être l'occasion, à terme, de valoriser notre patrimoine et d'attirer des touristes en transformant notre Ville en grand centre d'exposition à ciel ouvert, piano, crescendo d'année en année.

Cette année, au programme :

- Des conférences en ligne pour le grand public, par exemple sur l'art au service de la liberté, le végétal dans l'art contemporain, l'art dans la ville, les murs peints ;
- Des conférences en ligne pour les professionnels pendant une journée dédiée sur le statut d'artiste plasticien, sur le thème de l'avenir de l'art à travers le numérique ;
- Un concours en ligne opposant une vingtaine d'artistes qui auront été sélectionnés par un jury :
- Une exposition à ciel ouvert exposant des œuvres sur les grilles de la Mairie et un peu partout en Ville.

C'est le Covid, on est en pleine crise sanitaire mais on s'adapte.

Parmi les membres du Jury, il y aura un certain nombre d'artistes :

- Charles Goldstein, peintre bien connu à Melun ;
- Laurent Fiévet, un artiste contemporain ;
- Stéphane Front Berthelot qui est un artiste contemporain aussi ;
- Caroline Delpine qui est une graveuse ornementale du 77 qui est bien connue puisqu'elle intervient bien souvent en prison, à Réau et à Melun également ;
- Josué Nicolas, illustrateur spécialisé dans le médiéval et le fantastique et qui est passionné de Melun.

A cette occasion, et j'en viens à la délibération, plusieurs prix sont à remporter :

- Le premier prix, c'est donc une exposition offerte quelque part dans Melun. Selon le type d'œuvre, ce sera en intérieur, en extérieur, on s'adaptera ;
- Un prix de jeune talent : un an de cours offert avec une association culturelle locale
- Et puis, deux prix du grand public : un shooting photo avec le Collectif Images d'une valeur de 200 € et un bon d'achat de 100 € à la librairie L'Escalier, l'Atelier Denis ou Dalbe.

Voilà. Il est donc demandé au Conseil Municipal, à vous Chers Collègues, d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer ces prix au mois de mai prochain.

Monsieur Vogel : Merci Mathieu. Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Merci. En effet, les milieux de la culture sont très affectés, très mobilisés. Il y a des théâtres qui ont été occupés, etc. C'est un ensemble... encore occupés dans certaines villes. Donc, c'est un milieu qui est dévasté par la crise, qui le vit très mal. Tout soutien est donc le bienvenu mais encore faut-il qu'il soit à la hauteur.

Or, ce festival, qui est le premier (je passe sur le titre « Festiv'Art que je ne trouve pas hyper élégant, mais bon passons), ce festival est très sélectif, c'est à la portion congrue, sur le plan thématique et cela s'organise selon un protocole discutable.

Je vais expliquer pourquoi je le pense ainsi, en l'occurrence, c'est essentiellement un concours.

Premièrement, c'est très sélectif : cela ne concerne que les arts visuels, quand il eût été possible d'élargir à d'autres activités artistiques, notamment le spectacle vivant, lourdement touché aussi. Je l'ai dit avec les théâtres qui sont toujours occupés. Cela concerne les seuls artistes seine-et-marnais, quand l'enjeu d'une politique culturelle ambitieuse est de nous sortir aussi de notre territoire en faisant venir des artistes de partout – et quand bien même notre territoire aurait-il du talent, et il a sans doute beaucoup de talent.

Deuxièmement, les prix, c'est très chiche : des prix de 200 euros ou 100 euros, quand on sait le temps et l'énergie qu'impliquent les créations artistiques et la dépense que cela suppose, ça ne fait pas cher la récompense, et qui en plus gratifieront trop peu d'élus. Pourtant, tout le monde – si j'ai bien compris le protocole – tout le monde pourra exposer, c'est du travail gratuit qui ne va, finalement, profiter à personne.

Enfin, ça c'est une appréciation plus générale sur la méthode, sur comment vous construisez ce festival et le concours qui vertèbre cette nouvelle formule, le « Festiv'Art ». Donc, on peut s'interroger sur la philosophie qui sous-tend ce soutien aux milieux de la culture et des arts, certains arts. Les aider ici, si j'ai bien compris encore une fois, ça revient à les mettre en concurrence, faire du concours sous couvert d'un festival sympathique où tout le monde aurait droit de cité dans la Ville, et pourquoi pas ! La compétition, toujours la compétition, plutôt que l'entraide, la mise en partage des expériences artistiques, l'exposition dûment rétribuée pour tous, puisque visiblement beaucoup de gens vont exposer.

Alors, c'est une conception de la vie artistique qui me semble délétère : non seulement elle repose sur les bonnes énergies vampirisées par les appels à projets et les concours façon Koh-Lanta : le dernier qui triomphera pour le talisman de la visibilité melunaise ! En tout cas c'est ni la roue de la fortune ni le juste prix, mais en plus le jeu ne vaut visiblement pas la chandelle.

C'est autrement dit un festival d'idées fixes néolibérales : de quoi faire écran à une collectivisation de l'expérience artistique dans laquelle tout le monde puisse se retrouver. La Mairie s'imagine ainsi agir pour la culture (virtuellement, par écrans interposés) quand elle a cruellement manqué d'imagination et de moyens pour la faire survivre depuis le début de la

Covid-19.

Donc, on pourra toujours dire, et j'imagine que tu me diras ça, Mathieu, que c'est toujours ça, qu'on fait ce qu'on peut, qu'on essaye de trouver des solutions avec les moyens du bord mais je pense que là, on pourrait être beaucoup plus inventifs. Et si un festival doit naître à Melun, ça doit être plus que ça ! Et après, l'essentiel aussi, s'est d'interroger sur les débouchés du concours et, pour moi, le concours est à bannir, surtout en art !

Monsieur Vogel : Mathieu.

Monsieur Duchesne : Alors, merci pour tes remarques et tes encouragements !

Les arts visuels, j'ai égrainé quand même tout ce que ça recouvrait. C'est quand même déjà large. Le spectre dessin, peinture, graph, photographie, arts vidéo, gravure, cinéma, sculpture, architecture, graphisme. Tu voudrais élargir encore plus ?!

Il y a un parti pris, celui, pendant un temps limité de mettre, finalement, dans l'espace public, l'art ; d'inviter les artistes à venir exposer, échanger, bon... aujourd'hui, c'est sur internet mais demain ça se fera en chair et en os à l'Espace Saint-Jean, en extérieur, dans les jardins ou autre.

Il y aura à l'avenir des commandes presque. On vous l'a dit, c'était dans notre programme, il est envisagé d'organiser une espèce de circuit de fresques dans la ville, petit à petit. Il en existe déjà et l'idée c'est de compléter tout ça. Y compris en Commission culture, vos idées seront les bienvenues pour enrichir ce Festiv'Art dont le nom a été trouvé par les services et il faut, aussi, savoir encourager les services. Donc, voilà, il faut être à l'écoute de tous et pas seulement des membres de l'Opposition.

Le Département, je parle donc de l'échelle, écoute, on a quand même pour ambition d'être la capitale de Seine-et-Marne, la capitale culturelle de Seine-et-Marne. On essaye d'aller de l'avant et... bon, il y aura d'autres festivals, sur d'autres thématiques, d'autres disciplines, le cinéma et autres, où là on pourra parler de festival international, de festival national, métropolitain, je ne sais.

Pour les prix, ce sont des petits prix pour une première édition, j'en ai bien conscience. Après, ils auront une bonne médiatisation, j'espère, amis médias un petit article ici et là. Peut-être que plus tard, on travaillera avec une agence de presse pour faire d'avantage connaître ce festival. Donc, voilà, tout est à faire.

On est en période Covid, je vous le répète, mais quand les agents sont en télétravail, à distance, monter un tel festival, ce n'est pas forcément évident et on ne va pas mettre 15 agents pour travailler là-dessus. Ils ont travaillé à la force de leur poignet et ils y ont mis du temps. Moi, je leur tire mon chapeau parce qu'ils ont bien bossé !

Et je terminerai sur le côté participatif. Vous trouvez peut-être ça démago mais l'idée que petit à petit cette ville, chaque année au mois de mai, soit un centre d'expositions à ciel ouvert, où les habitants puissent venir aussi participer, échanger, pratiquer, ça me semble être intéressant. Et voilà... les scolaires, toutes les différentes strates de la population, les différences d'âge, pourront petit à petit, année après année, participer et mettre leur pierre à l'édifice. Voilà, tel est l'esprit, en fait.

Monsieur Vogel : Merci Mathieu. On passe au vote ? Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est bon ? D'accord.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à attribuer le Prix du Jury consistant en l'exposition, en 2022, de l'œuvre du gagnant dans l'une des structures municipales dans le cadre de « Festiv'Art », et à la réalisation d'une vidéo de présentation de l'artiste d'une durée maximale de 5 minutes. Le lauréat sera choisi par un jury dans lequel siège notamment des représentants de la Ville de Melun.

DIT que les conditions d'exposition seront établies avec le lauréat à l'issue du festival.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à attribuer le Prix Jeune Talent pour un montant ne pouvant excéder 200 €. Ce prix récompensera un candidat pratiquant son art depuis moins de trois ans dont les qualités artistiques sont reconnues par les membres du jury, dans lequel siège notamment des représentants de la Ville de Melun.

DIT que ce prix consiste au règlement d'une participation à l'adhésion pour une année de cours dans une association artistique locale et à la réalisation d'une vidéo de présentation de l'artiste d'une durée maximale de 5 minutes.

DIT que la somme sera réglée à l'association choisie par le lauréat du Prix Jeune Talent par la régie d'avances des Affaires Culturelles, par chèque du Trésor Public et imputée au budget 2021, chapitre 011, Article 6238.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à attribuer le 1^{er} Prix du Public, d'un montant de 200 €, au candidat ayant recueilli le plus grand nombre de votes lors du sondage en ligne.

DIT que ce prix consiste en un shooting de 10 photographies numériques des œuvres du lauréat par le Collectif Image, et à la réalisation d'une vidéo de présentation de l'artiste d'une durée maximale de 5 minutes.

DIT que la somme de 200 € sera réglée à l'association Le Collectif Image par la régie d'avances des Affaires Culturelles, par chèque du Trésor Public et imputée au budget 2021, chapitre 011, Article 6238.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à attribuer le 2^{ème} Prix du Public, d'un montant de 100 €, au candidat ayant recueilli le deuxième plus grand nombre de votes lors du sondage en ligne.

DIT que ce prix consiste en un bon d'achat à valoir par le gagnant dans l'un des commerces suivants : Atelier Denis, librairie de L'Escalier ou Dalbe, et à la réalisation d'une vidéo de présentation de l'artiste d'une durée maximale de 5 minutes.

DIT que la somme de 100 € sera réglée, au commerçant choisi par le lauréat, par la régie d'avances des Affaires Culturelles, par chèque du Trésor Public et imputée au budget 2021, chapitre 011, Article 6238.

DIT que ces quatre Prix seront décernés le vendredi 28 mai 2021, à l'Espace St Jean, 26 place

St Jean, 77000 Melun, en présence du Maire et d'élus, dans le strict respect des mesures sanitaires.

22 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT EXPLOITATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT DE MELUN (MARCHES FORAINS) - APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC COMME MODE DE GESTION

Monsieur Vogel : Délibération n° 22, Catherine. Délégation de service public portant exploitation des marchés forains.

Madame Stentelaire : Oui, merci Monsieur le Maire. Donc, l'objet de cette délibération porte sur la délégation des services publics portant exploitation des marchés d'approvisionnement de Melun, soit des marchés forains.

Ce service public des marchés d'approvisionnement est exploité par un délégataire (la société Lombard & Guérin) au titre d'un traité de concession conclu le 19/12/1972 avec une date d'échéance au 16/10/2021.

Le périmètre de cette délégation concerne trois marchés et quatre séances par semaine :

- Marché Gaillardon – qui en en Centre-ville le mercredi et samedi,
- Marché Balzac qui est sur le quartier Montaigu le jeudi,
- Marché Ermitage, quartier Gare le dimanche.

Une évolution du périmètre n'est pas exclue dans l'hypothèse où la Commune serait amenée à mettre en place de nouveaux marchés.

Les objectifs recherchés par la Ville, suite à la fin du présent Contrat de concession, sont de présenter des marchés d'approvisionnement actifs et d'engager une démarche de redynamisation en mettant l'accent sur la qualité du service rendu aux usagers et aux commerçants.

La Commune entend engager une réelle montée en gamme, en particulier pour les marchés Gaillardon et de l'Ermitage par l'accroissement de la diversité commerciale alimentaire et non alimentaire, de l'offre de produits bio et/ou circuit court, d'offres commerciales originales et exceptionnelles, etc.

Pour ce faire, deux modes de gestion ont été étudiés : la gestion en régie par la Collectivité ou la gestion déléguée à une entreprise privée.

Deux enjeux majeurs plaident en faveur de la gestion déléguée :

- Le sursaut qualitatif souhaité par la Commune nécessite des investissements lourds, en particulier sur la rénovation intégrale de la Halle Gaillardon, la rénovation des sanitaires et la création d'arrivées d'eau potable sur le marché Balzac pour les commerces alimentaires ;
- Le recours à un délégataire rompu à l'exploitation des marchés doit faire bénéficier la Commune de son expertise, son expérience, son réseau, une mutualisation des bonnes pratiques, autant d'éléments nécessaires afin de concourir à la dynamisation souhaitée par la Collectivité.

Les principales missions sont listées dans la note de présentation, je ne vais donc pas vous la lire.

En date du 1er mars 2021, les membres de la Commission Consultative des Services Publics locaux ont donné un avis favorable à ce projet de délégation de service public. Un cahier des charges aura pour but de définir précisément l'ensemble des conditions dans lesquelles la Commune confiera à un tiers.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de la Délégation de Service Public comme mode de gestion des marchés d'approvisionnements de Melun ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence de la Délégation de Service Public des marchés d'approvisionnements de Melun selon les modalités définies et à signer tout document relatif à cette procédure.

Monsieur Vogel : Merci Catherine. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Michaël Guion.

Monsieur Guillon : Oui, j'ai bien compris que l'objet de la délibération c'était de modifier les termes de la DSP, en fait. De garder le principe de la DSP mais de modifier les termes, j'ai bien vu tous les termes.

Ce qui me gêne, c'est l'histoire des travaux de la halle Gaillardon : du coup vous souhaitez déléguer les travaux de la halle Gaillardon - vous avez dit que c'était un investissement lourd – au futur délégataire. Je trouve ça un peu dangereux. C'est une halle emblématique, c'est quelque chose de central pour Melun. De laisser le délégataire faire ça, Monsieur Mebarek, tout à l'heure, a bien dit qu'une grosse partie des créances douteuses depuis 2017 étaient dues au délégataire actuel, je ne vais le nommer, vous l'avez déjà fait. Donc, là, on s'apprête – c'est pas forcément l'actuel qui va être reconduit, j'ai bien compris – on s'apprête à donner au délégataire quel qu'il soit la responsabilité de maîtrise d'ouvrage et de financement des travaux. Moi, je préférerais que ce soit la Ville qui ait cette responsabilité-là de façon à bien cadrer les choses et être responsable de ce qui va être fait comme travaux, quitte à modifier un petit peu les conditions de la DSP pour que la Ville soit rémunérée par le délégataire en fin d'année, à chaque fois, pour les travaux.

Là, le fait de déléguer, on s'expose à ce que le délégataire fasse payer beaucoup plus cher aux commerçants que le prix des travaux, à ce que les travaux ne soient pas « terribles » ... enfin, on s'expose à pas mal de risques de déception.

Monsieur Vogel : Merci. Catherine.

Madame Stentelaire : Merci. Evidemment, la maîtrise d'ouvrage sera sous notre autorité, évidemment. Des travaux dans le cahier des charges vont être relativement définis... ils vont être définis même. Et ils seront sous notre autorité ! Les travaux ne vont pas être faits comme ça, comme à leur bon souhait.

Quant aux tarifs, c'est pareil, c'est dans le cahier des charges, tout ça s'est calculé. Et non seulement ils ne vont pas être augmentés mais il y aura même normalement une... En fait, il y a une ligne qui nous dérange et qu'on souhaiterait voir disparaître. Donc, le commerçant, pour le coup, ça lui fera une baisse de tarif.

Monsieur Guion : La maîtrise d'œuvre c'est le délégataire, ce n'est pas la Ville, même si c'est sous l'autorité de la Ville. C'est bien joli mais la maîtrise d'œuvre c'est le délégataire du coup qui va être...

Madame Stentelaire : Maitrise d'ouvrage, pardon. J'ai dit maitrise d'œuvre ?

Monsieur Guion : Ce n'est pas grave. Mais c'est le délégataire qui va l'avoir cette MO ?

Madame Stentelaire : Oui, mais c'est lui qui va régler... c'est lui qui va forcément...

Monsieur Guion : Oui mais si le délégataire fait mal le travail, vous vous exposez à ce que la halle Gaillardon soit mal faite. Même si vous avez l'autorité, revenir par derrière, c'est toujours compliqué.

Madame Stentelaire : Non, non, Ne t'inquiètes pas, il y a un contrôle.

Monsieur Vogel : Khalid.

Monsieur Obeidi : Je me permets d'intervenir. En fait, il va y avoir un cahier des charges avec des appels à projets. Du coup, le délégataire va proposer des projets et du coup on aura notre mot à dire, en fait, sur les différents projets proposés. Ça ne va pas être quelque chose qu'on va subir.

Madame Stentelaire : Plus que notre mot à dire, même !

Monsieur Vogel : Merci ! Oui ?

Monsieur Guion : Pour le coup, pour le risque que vous prenez, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur Vogel : Merci. C'est tout à fait d'usage que quand des travaux sont faits, il y ait un cahier des charges qui soit établi et qu'il y ait un contrôle très strict. On ne prend aucun risque, c'est l'usage dans les marchés forains, en particulier lorsqu'il y a un changement de délégataire.

On passe au vote ? Oh ! Pardon ! Madame Monville ?

Madame Monville : Oui, une explication de vote. Nous allons voter contre. Moi, j'ai eu l'occasion d'en parler avec des commerçants, plusieurs fois, et ils me disaient – des commerçants du marché – ils me disaient que en fait ils ne sont visiblement pas très satisfaits sur cette délégation. Donc, la revoir semble assez juste mais la plupart étaient plutôt favorables à une reprise en régie directe des marchés par la Ville en disant que dans des villes où il y avait des régies municipales, ça se passait beaucoup mieux.

Par ailleurs, je pense que Monsieur Guion a raison d'alerter sur les dérives de ce type de marché, de cette délégation de service public, surtout quand elles engagent des investissements importants – et ça sera le cas visiblement.

Je ne comprends pas bien, en fait... je comprends la nécessité, je comprends ce que vous expliquiez, c'est-à-dire qu'on fait une délégation de service public parce que la Ville n'a pas les moyens de réaliser ces investissements, donc on va passer par un tiers pour qu'il le fasse à notre place. Malheureusement, à chaque fois, on se retrouve dans des situations, où, comme l'a rappelé la Chambre Régionale des Comptes à propos des délégations de service public de la Ville, elles se font au bénéfice des délégataires et pas beaucoup à celui des délégants. C'est pas moi qui le disais, c'est la Chambre Régionale des Comptes.

Donc, je partage les réserves de Monsieur Guion, là en l'occurrence.

Je voudrais savoir aussi, parce quand on regarde la liste des choses que vous allez confier : la

réfection de la halle, la réhabilitation de la halle Gaillardon, ce qui peut être très important comme travaux. Mais qu'est-ce que vous allez faire exactement ? Parce que là, on ne sait rien ! Vous allez refaire la halle ? Qu'est-ce qui se passe sur la halle qui nécessite qu'on la refasse ? Alors les toilettes, ça, il y a effectivement de quoi faire ! Faire venir l'eau au marché de Montaigu, là aussi, ça me semble absolument nécessaire. Mais la réfection de la halle, honnêtement, je ne vois pas. Voilà.

Monsieur Vogel : Catherine ?

Madame Stentelaire : Khalid !

Monsieur Obeidi : En fait, il ne s'agit pas de refaire l'ensemble de la halle. En fait, ce sont surtout les aménagements intérieurs et non pas la toiture, etc. C'est vraiment pour l'embellir. Après la partie clos et couvert, il n'y a pas de gros travaux significatifs là-dessus. C'est vraiment un embellissement, une amélioration des choses. Il n'y a pas de gros, gros travaux.

Madame Stentelaire : Il y a... Si je peux me permettre. Il y a aussi de gros travaux à faire sur les réseaux d'assainissement qui sont quand même des travaux importants. Mais je ne suis pas d'accord avec le fait que vous dites qu'on délègue uniquement parce que c'est un problème de moyens. Ça, Non ! Et en plus, je me suis permis de lire très tranquillement le recours à un délégataire. Je vais vous le relire « l'exploitation des marchés doit faire bénéficier la Commune de son expertise, son expérience, son réseau » qu'une régie n'a pas. Evidemment, c'est logique, chacun est expert en son domaine. Une mutualisation des bonnes pratiques, etc. Quand vous dites aussi les commerçants, évidemment, ils sont nombreux les commerçants sur les marchés, donc on discute tous avec les commerçants du marché, ils ont tous des avis différents. Néanmoins, la Commission des représentants du Marché Gaillardon, ils sont plutôt contents d'avoir en face d'eux un délégataire qui justement connaît bien ce métier. C'est vraiment un métier très particulier.

Voilà. Tous les commerces, on le voit bien actuellement, sont différents mais le marché c'est vraiment très particulier si on ne connaît pas bien les réseaux, les expériences, c'est beaucoup plus difficile. Donc, c'est pour ça que la décision a été prise, entre autre.

Monsieur Vogel : Merci Catherine. On passe au vote : oppositions ? Abstentions ? Alors ? On recommence ! Opposition ? Abstentions ? D'accord ! Merci

Adopté par 6 voix contre, 32 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

DECIDE d'approuver le principe de la Délégation de Service Public comme mode de gestion des marchés d'approvisionnements de Melun (marchés forains).

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence de la Délégation de Service Public des marchés forains selon les modalités définies aux articles R. 3122-1 et suivants du Code de la Commande Publique et à signer tout document relatif à cette procédure.

23 - COMMISSION "AD HOC" CHARGÉE DE L'ANALYSE DES CANDIDATURES POUR LA PASSATION DU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC PORTANT EXPLOITATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE (MARCHES FORAINS)- ELECTION DES MEMBRES

Monsieur Vogel : Délibération n° 23. Catherine.

Madame Stentelaire : Oui... Pardon ! Suite à la délibération précédente, il est nécessaire de créer une commission spécifique qui sera chargée d'analyser les dossiers de candidature et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre. Cette commission est composée par cinq membres de l'Assemblée Délibérante élus en son sein. Par ailleurs, un nombre égal de suppléants doit également être désigné.

Donc, il vous est proposé, Monsieur le Maire, vous avez la liste ?

Monsieur Vogel : Oui. Donc :

Représentant de la Majorité :

- Titulaires :

o Catherine Stentelaire

o Khalid Obeidi

o Kadir Mebarek

- Suppléants :

o Noël Boursin

o Gilles Ravaudet

o Eliana Valente

Représentants « Bien vivre à Melun » :

- Titulaire : Céline Gillier

- Suppléant : Arnaud Saint-Martin

Représentants « Réinventons Melun » :

- Titulaire : Philippe Martin

- Suppléant : Michaël Guion

Madame Stentelaire : Merci Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Merci Catherine. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE que les listes de candidats sont déposées lors du Conseil Municipal le jour du vote de la présente délibération.

Chaque groupe ayant présenté une liste de candidats :

« **Melun Pour Vous** » :

Titulaires :

- M. Kadir Mebarek

- Mme Catherine Stentelaire

- M. Khalid Obeidi

Suppléants :

- Mme Eliana Valente
- M. Gilles Ravaudet
- M. Noël Boursin

« **Bien Vivre à Melun – Espoir Melun** » :

Titulaire :

- Mme Céline Gillier

Suppléant :

- M. Arnaud Saint-Martin

« **Réinventons Melun – Notre Ville** »

Titulaire :

- M. Philippe Martin

Suppléant :

- M. Michaël Guion

Sont élus pour siéger au sein de la Commission chargée de l'analyse des candidatures pour la passation du Contrat de concession du Service Public Marchés Forains :

Titulaires

- M. Kadir Mebarek
- Mme Catherine Stentelaire
- M. Khalid Obeidi
- Mme Céline Gillier
- M. Philippe Martin

Suppléants

- Mme Eliana Valente
- M. Gilles Ravaudet
- M. Noël Boursin
- M. Arnaud Saint-Martin
- M. Michaël Guion

**24 - RETROCESSION PAR MADAME CLAIRE DEMIER DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AL N° 171 P D'UNE CONTENANCE DE 10 M² ENVIRON, SISE 21 RUE DES MEZEREAX
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Vogel : Délibération n° 24, Guillaume.

Monsieur Dezert : Merci Monsieur le Maire. Donc, là il s'agit - la 24 et la 25, je vais les passer ensemble – de deux rétrocessions de parties privatives dans l'espace public qui se situent Rue des Mézereaux, donc à hauteur de 8 et 10 m2.

Donc, si vous le voulez bien... c'est à l'euro symbolique. Donc, en vue de réaménager la Rue des Mézereaux dans un futur proche. Voilà.

On peut passer au vote. Il s'agit juste d'une division, d'un côté le trottoir et de l'autre côté...

Monsieur Vogel : Donc on vote la délibération n° 24 : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir, auprès de Madame Claire Demier, une partie de la parcelle cadastrée section AL n° 171, d'une contenance d'environ 10 m², au prix de 1 euro.

DECIDE d'affecter cette parcelle à un usage de voirie communale et de la classer dans le domaine public de la Commune.

DESIGNE Maître Isabelle Albert, Notaire à Melun, 1 rue Saint Sauveur, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de géomètre seront pris en charge par la Ville de Melun.

PRECISE que les frais de notaire, inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Ville de Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à Madame Claire Demier.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2021.

**25 - RETROCESSION PAR MONSIEUR ET MADAME MAUGUEN DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AL N° 136 P D'UNE CONTENANCE DE 8 M² ENVIRON, SISE 23 RUE DES MEZEREAX
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Vogel : Ensuite, sur la délibération n° 25 : opposition ? Abstention ? C'est adopté.
Merci Guillaume.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir, auprès de Monsieur et Madame Mauguen, une partie de la parcelle cadastrée section AL n° 136, d'une contenance d'environ 8 m², au prix de 1 euro.

DECIDE d'affecter cette parcelle à un usage de voirie communale et de la classer dans le domaine public de la Commune.

DESIGNE Maître Isabelle Albert, Notaire à Melun, 1 rue Saint Sauveur, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de géomètre seront pris en charge par la Ville de Melun.

PRECISE que les frais de notaire, inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Ville de Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à Monsieur et Madame Mauguen.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2021.

26 - APPROBATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM AMENAGEMENT 77 DANS UNE SCI ET UNE SCCV DANS LE CADRE D'UN PROJET IMMOBILIER AU SEIN DU CAMPUS DE LA CITE DESCARTES A CHAMPS-SUR-MARNE

Monsieur Vogel : On passe à la délibération n° 26. Gilles.

Monsieur Ravaudet : Merci Monsieur le Maire. L'objet de cette délibération est d'approuver la prise de participation de la SEM Aménagement 77 au capital d'une SCI et d'une SCCV dans le cadre d'un projet immobilier. L'objet de ce projet est la création d'un immeuble contextuel au sein du Campus de la Cité Descartes à Champs-sur-Marne.

La Ville de Melun est actionnaire de la SEM Aménagement 77 à hauteur de 0,51 % de son capital et détient un poste d'Administrateur.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, toute prise de participation d'une SEM dans le capital d'une société privée doit faire préalablement l'objet d'un accord express des collectivités actionnaires disposant d'un siège d'Administrateur.

Suite à la décision prise par son Conseil d'Administration en date du 04/03/2021, Aménagement 77 sollicite l'accord des actionnaires quant à cette prise de participation. Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans le capital de la SCCV et de la SCI créées dans le cadre du projet immobilier.
- D'autoriser son représentant au Conseil d'Administration à voter en faveur de ces prises de participation.

Monsieur Vogel : Merci. Oui ?

Monsieur Devoghelaere : Oui, juste une question parce qu'on trouvait ça un peu curieux cette participation à ces actions à Champs-sur-Marne. On voulait juste savoir quel est l'intérêt, quel était le but pour la Ville d'être actionnaire sur ce projet.

Monsieur Ravaudet : Alors là, ce n'est pas l'intérêt de la Ville, la Ville est actionnaire à hauteur de 0,51 % de cette SEM, d'accord ? Cette SEM, elle œuvre sur tout le département et là elle réalise à la Cité Descartes un immeuble contextuel qui est plutôt un immeuble de

- 5 000 m² de bureaux dont :
- 4 100 /4 200 m² de bureaux réellement
 - 300 m² de restauration commerciale
 - 300 m² d'ateliers productifs
 - 56 places de parking en sous-sol

Donc, la SEM œuvre sur tout le département, la Ville de Melun est actionnaire à hauteur de 0,51 %. C'est à ce titre-là que la Mairie de Melun, comme elle est actionnaire et qu'elle a un siège d'Administrateur, elle doit accepter que la SEM s'engage auprès d'une SCI et d'une SCCV. Voilà.

A titre d'information, pour la SCCV, c'est 490 € seulement d'investissement, donc c'est dérisoire.

Monsieur Vogel : Merci. Merci Gilles. Madame Monville ?

Madame Monville : Bon, effectivement, on ne comprenait pas bien. Maintenant, on comprend mieux la raison pour laquelle on doit voter cette délibération, mais ça n'empêche qu'on ne la votera pas ! En tout cas, pour la raison pour laquelle elle passe au Conseil Municipal.

Simplement, je voulais dire que du coup, vous avez parlé d'immeubles de bureaux. Il y a énormément de mètres carrés de bureaux vides aujourd'hui. Il est probable en plus que si la crise sanitaire laisse... laisse quelque chose dans nos habitudes, ce sera sûrement le fait que nous allons en partie continuer à télétravailler, même si j'espère qu'on ne télétravaillera pas autant qu'on a télétravaillé ces derniers mois, parce que bon... Mais il est probable qu'on estime à, à peu près, 30 % ce qui va rester de temps de travail qui sera télétravaillé.

Ces mètres carrés de bureaux qu'on construit, qu'on construit, se retrouvent vides et on se demande jusqu'à quel point...

Alors, il y a d'ailleurs maintenant des programmes de transformation des bureaux en habitation. Est-ce que ça vaut le coup de continuer à investir dans de la construction de bureaux en fait ?

Monsieur Ravaudet : Alors, ça, ce n'est pas moi qui vais vous répondre à ce niveau-là. Par contre, effectivement, là c'est quand même de la promotion immobilière dans l'enceinte d'un campus sur lequel il n'y a pas que du bureau, il y a des ateliers de production, il y a de la restauration puisque visiblement ça devait faire défaut sur le site – je ne le connais pas par cœur.

Je pense que les sociétés qui s'engagent savent ce qu'elles font et que au niveau de nous, actionnaires à la hauteur où on l'est, 0,51 %, on ne prend pas beaucoup de risques. 490 €, je pense que... bon.

Monsieur Vogel : Oui, la décision ne relève pas de nous, c'est la Société d'Aménagement 77. Mais ce que vous disiez, votre constat ne vaut pas pour Melun. Nous n'avons pas beaucoup... justement, nous sommes en déficit de mètres carrés de bureaux parce qu'on a beaucoup de mal à trouver, on n'est pas à la Défense... on est en souffrance de locaux. On cherche mais à chaque fois qu'on a un projet d'implantation, c'est le problème auquel on se heurte. On n'a pas assez de surface de bureaux disponible.

On passe au vote ? Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Abstention...

Adopté à l'unanimité moins 10 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans le capital de la

SCCV et de la SCI créées dans le cadre du projet immobilier CANOPEE.

AUTORISE son représentant au Conseil d'Administration de la SEM Aménagement 77 à voter en faveur de ces prises de participation.

27 - AUTORISATION DE CONCLUSION SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES D'UN CONTRAT DE CONCESSION PORTANT SUR LA PROLONGATION POUR UNE PÉRIODE DE 10 MOIS AVEC L'ACTUEL TITULAIRE DE LA MAINTENANCE ET LA REPARATION DU MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE ET NON PUBLICITAIRE

Monsieur Vogel : Gilles, délibération n° 27.

Monsieur Ravaudet : Merci Monsieur le Maire. Donc, délibération n° 27 qui a pour objet de prolonger le contrat actuel de concession portant sur le mobilier urbain.

Le contrat est arrivé à échéance le 31/01/2021. En raison des contraintes sanitaires, le renouvellement n'a pas pu se dérouler dans les délais requis. Le lancement de la procédure de passation du nouveau contrat est acté par le Conseil Municipal lors de la séance du 18 mars dernier.

Toutefois, les contraintes de la procédure de publicité et de la mise en concurrence fixées par le Code de la Commande Publique font que le futur actionnaire ne pourra pas être désigné avant le courant du mois de janvier 2022.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation d'un contrat de concession sans publicité mise en concurrence pour une durée de 10 mois avec la société JC Decaux et de signer tout document relatif à cette procédure.

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Opposition ? Alors, oppositions... Abstentions ? Pas d'abstentions. C'est bon, c'est adopté.

Monsieur Vogel : Merci à toutes et à tous !

Adopté par 6 voix contre et 36 voix pour, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur Le Maire à lancer la procédure de passation d'un Contrat de concession passé sans publicité ni mise en concurrence selon les modalités définies aux articles R. 3121-6, 3^{ème} alinéa du Code de la Commande Publique pour une durée de 10 mois avec la société JC Decaux et à signer tout document relatif à cette procédure.

Questions écrites

Monsieur Saint-Martin : J'ai une question !

Monsieur Vogel : Allez-y Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Merci de me permettre de la poser.

Ma question – une question à tiroirs – concerne le devenir de « feu » le centre culturel municipal. Son sort paraît scellé, comme on aura pu l'apprendre par la presse fin mars dernier. Par la presse, quand il eût été pourtant légitime et attendu que cette question soit dûment abordée lors d'un conseil municipal ou lors d'une commission dédiée. Donc, il paraît qu'une nouvelle destination est actée : il s'agirait d'établir une résidence étudiante d'une centaine de logements, en lieu et place du centre. C'était des informations que Monsieur Dezert avait fourni à la presse dans une interview

La demande de logements étudiants étant visiblement pressante, ce serait donc une bonne destination, et cela trancherait avec l'habitude melunaise qui consiste à céder du patrimoine pour que les promoteurs puissent construire les immeubles fades qui altèrent l'environnement architectural de la ville. Les études incorporeraient les contraintes d'un site historique, qui inclut l'ancien couvent des Carmes et la chapelle du XVe siècle : tout cela doit être mis en valeur, toujours cette mise en valeur...

On se pose néanmoins quelques questions.

D'abord, sur les acteurs parties prenantes de cette rénovation. Qui bénéficiera de ce chantier ? Quel genre d'acteur, des promoteurs, etc., on aimerait savoir. Comment le marché s'organisera-t-il ? Y-a-t-il un début d'échéancier, que l'on puisse se projeter ?

D'ailleurs, s'agit-il d'une rénovation à la marge, substantielle, ou carrément d'une destruction ? Je me fais ici l'écho d'échanges lors d'une réunion de la FCPE du groupe Pasteur - à laquelle j'appartiens - avec les élus en charge de la voirie, durant laquelle il fut dit, et c'était en l'occurrence Monsieur Ravaudet, que *« le centre serait détruit et qu'aucune construction ne serait envisagée avant quelque temps, pour tempérer les ardeurs bétonneuses en centre-ville »*.

Mais dans l'hypothèse que la nouvelle destination se confirme, c'est un choix politique que vous faites, s'agirait-il d'une structure administrée sous l'égide du CROUS, qui pourrait garantir un accès à peu près démocratique à cette structure potentielle (et non pas une nouvelle prédation des clientèles étudiantes ayant les moyens de se loger dans une résidence select) ?

Comme rien n'est fait pour l'instant, on est enjoint à faire des plans par substitution et par imagination, sur la base d'articles de presse. Mais on s'interroge sur la politique qui consiste à céder du patrimoine municipal, public, après l'avoir laisser dépérir, ici depuis deux décennies. Plus de 20 ans, c'est énorme dans la vie d'une cité, une béance dans la Ville.

Melunais depuis 2013, je suis vraiment très récent ici, je n'ai jamais vu dans ce bâtiment autre chose qu'une sorte de vestige suranné rappelant l'architecture fonctionnaliste des années 50. Or pour bon nombre de melunaises et melunais qui ont connu ce centre, c'est un crève-cœur que de constater le manque d'entretien et de perspectives, qui se souviennent, pour certains, des bons moments passés sur place. La publication était partagée sur les réseaux sociaux et je voyais les commentaires qui étaient tout à fait touchants, il y avait beaucoup d'émotion sur cette opération qui apparemment est projetée.

Et maintenant, plutôt que d'en faire un équipement utile à la population, financé sur deniers publics depuis le départ, le centre est décentré et privatisé pour un usage autre (alors, peut-être que je spéculé, en l'occurrence la résidence étudiante est peut-être privée) qui change donc de destination alors qu'il y aurait toute une série de services qui pourraient être envisagées parmi lesquels, sans exclusive, ça pourrait être un centre d'activités des plus jeunes, on pourrait y faire du sport (il paraît qu'on y faisait du sport), cantine pour les enfants du groupe Pasteur qui doivent subir trois services, on l'a déjà évoqué, c'est un peu compliqué, il manque aussi, paraît-il des bureaux à Melun pour organiser du co-working, je suis sûr que ça intéresserait beaucoup de monde !

Bref, ce n'est pas le tout de construire, d'inaugurer des premières pierres, de s'ériger en édile bâtisseur, encore faut-il assurer la continuité de service et de maintien des infrastructures et celle-là à mon avis est très intéressante, et le faire dans l'intérêt général de la population, et selon des normes de transparence et d'information, y compris auprès des élus.

En résumé, quels sont vos plans précis pour cette opération et comptez-vous associer la population à vos décisions, d'une façon ou d'une autre, ne serait-ce que par l'entremise du conseil de quartier référent ou même, soyons fous, du Conseil Municipal ?

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin, il y a trop de questions dans votre question et l'heure est trop tardive. Vous allez me transmettre votre question et on vous répondra par écrit parce que là, c'est 40 questions !

Monsieur Guion ?

Monsieur Guion : Oui, alors moi, j'avais respecté le Règlement Intérieur et posé ma question orale par écrit à l'avance et dans votre élan de répondre à plein de questions écrites, anciennes qui n'avaient pas été répondues, vous m'avez répondu à ma question orale par écrit !

Si j'avais posé cette question à l'oral c'était pour l'avoir à l'oral, alors si vous pouvez me permettre de le faire ?!

Il s'agit de la borne de la Rue du Miroir. Le 4 novembre 2020, le Service commerce informait les commerçants et artisans de la Rue du Miroir que la borne fermant la rue ne s'abaissait plus automatiquement à la demande de la Préfecture en raison du passage du plan Vigipirate en "urgence attentat".

Depuis, le plan Vigipirate a été réduit au niveau "risque attentat" depuis le 5 mars 2021.

Considérant que dans cette zone, de nombreux soucis dus à la maintenance des bornes sont régulièrement signalés par riverains et commerçants.

Considérant que pour la rue du miroir il serait nécessaire, compte tenu de la nature des commerces (commerces de bouche), que la livraison des commerçants d'une part soit facilitée, et que les clients PMR ou non, d'autre part, puissent venir récupérer leurs commandes en voiture en mode "arrêt minute".

Considérant qu'aujourd'hui des solutions autres que les bornes qui posent des problèmes pourraient être envisagées, solutions qui allieraient la sécurité des passants et l'accessibilité pour les clients et commerçants.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, dans un premier temps rétablir le fonctionnement automatique de la borne ? Alors, je réponds à votre question, on me signale qu'aujourd'hui-même le fonctionnement automatique de la borne a été rétabli. Ce qui prouve que les questions orales du Conseil Municipal sont utiles !

Dans un deuxième temps, prendre la problématique au sérieux et envisager les solutions sérieuses qui permettent d'obtenir un consensus sur la Rue de Miroir ?

Monsieur Vogel : Alors vous avez répondu. Vous avez donné la réponse à votre question ! Ça a été rétabli aujourd'hui. Voilà.

Monsieur Guion : Et pour la deuxième partie de ma question ?

Monsieur Vogel : Et pour la deuxième partie de la question, de toute façon, ça sera toujours fait en concertation avec les commerçants, avec l'UNICOM, avec les habitants. Bien sûr, on est ouverts à toutes les améliorations, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Là-dessus, je regrette un petit peu le temps de réaction un petit peu... long !

Depuis le 5 mars, ça aurait pu être meilleur, surtout pour les commerces. Aujourd'hui, ils ont besoin d'accessibilité et il faut que la Ville soit réactive là-dessus !

Monsieur Vogel : Nous ne trouverons jamais grâce à vos yeux, même lorsque nous faisons les choses et que nous les faisons bien, et vous en avez donné l'exemple, Catherine va ajouter un mot à ce que je dis, vous n'êtes pas satisfait !
Catherine !

Madame Stentelaire : Oui, juste pour dire que ce délai... C'est vrai que ça tombe bien parce que vous avez fait la demande et que c'était justement aujourd'hui, mais c'est aussi le délai d'intervention d'EIFFAGE, on n'est pas les seuls.

On a fait une demande d'intervention, peut-être pas le 6 mars, ça peut-être, je vous l'accorde. Mais, en tout cas, il y a un délai d'intervention aussi qui nous échappe.

Monsieur Guion : Oui, Monsieur le Maire, le verre à moitié plein, moi je pense que le verre devrait être toujours plein, les melunais le méritent !

Monsieur Vogel : Oui mais... On vous prend au mot Monsieur Guion, lorsque vous serez aux manettes, on verra si vous parvenez à remplir le verre toujours et qu'il soit toujours plein ! Vous ne pourrez jamais supporter que le verre soit peut-être à moitié ou aux $\frac{3}{4}$ plein ! Vous verrez !

Monsieur Guion : Je prends bonne date de vos dires Monsieur le Maire !

Monsieur Vogel : Mais je ne souhaite pas que vous soyez aux manettes !
Bon ! Bonsoir à toutes et à tous ! Merci.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 22h30.

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 08 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.